Niveau(x) d'enseignement: 0 Numéro EDUQ : 8370363
Centre d'intérêt: 260

Lefebvre, Marie.

Intégration progressive de certains élèves débiles mentaux moyens en stages industriels pratiques : mémoire de présentation du rapport final / Marie Lefebvre ; [pour] la Commission scolaire régionale Blainville-Deux-Montagnes, Direction des services de l'enseignement. -- Saint-Eustache : La Direction, 1981.
183, [132] p. ; 28 cm.

Cote Dewey: / Cote LC: /

Descripteur(s): *Déficient mental *Stage *Atelier protégé *Marché du travail *Intégration sociale *Autonomie *Attitude des parents

Ce mémoire rend compte d'un projet pilote d'intégration de dix jeunes adultes handicapés mentaux, âgés de 18 à 21 ans, qui s'est déroulé de septembre 1980 à juin 1981. Il visait essentiellement à intégrer ces jeunes adultes soit à l'atelier protégé, soit au marché du travail. Cette intégration ne pouvait se faire sans un travail parallèle auprès des parents et des employeurs de la région. Le document contient des renseignements généraux sur le projet, une présentation détaillée du plan de la recherche (modèle d'organisation, planificatic ›othèses, modèle d'intervention) et une évaluation de l'impact socia..

Le mode d'intervention retenu propose un grand nombre d'activités orientées vers l'un ou l'autre des buts suivants: 1. développer les habiletés de vie sociale; 2. développer les habiletés d'autonomie sociale et personnelle; 3. développer les habiletés de travail et de routine de travail. L'instrument utilisé pour évaluer l'intégration a été le test AFI (acquisition des facilités d'intégration), qui comprend une partie sur l'éducation sociale, une sur la formation au travail et une sur la résidence. Pour évaluer l'attitude des parents, on a utilisé un questionnaire élaboré par une équipe d'intervenants de la régionale des Mille-Iles. Les instruments sont reproduits en annexe.

Au terme des deux années d'expérimentation, il apparaît que le service de stages pour les handicapés mentaux de 18 à 21 ans permet leur intégration sociale au sein de la communauté. Par conséquent, il est recommandé que ce projet devienne un service régulier dispensé par la commission scolaire et que le ministère de l'Education prévoie les budgets nécessaires à cette fin.

Type de document: r
Région(s) administrative(s): 061
Financement: Bénéficiaire - Commission scolaire Blainville-Deux-Montagnes
Organisme(s) source(s) - MEQ-DGDP
Programme(s) de subvention - Projet-pilote
Auteur de l'analyse: jr

E D U Q 8370363

la commission scolaire régionale blainville-deux-montagnes
direction des services de l'enseignement

MEMOIRE DE PRESENTATION DU RAPPORT FINAL

"INTEGRATION PROGRESSIVE DE CERTAINS ELEVES DEBILES MENTAUX MOYENS EN STAGES INDUSTRIELS PRATIQUES."

AOUT 1981

MARIE LEFEBVRE

350, boul. arthur-sauvé, (place sauvé), st-eustache, p.q., J7R 4L1, tél.: (514) 473-4694

TABLE DES MATIERES

page

1. Titre du projet..... 1

2. Commission scolaire..... 1

3. Membres de l'équipe de recherche..... 1

4. Plan de la recherche..... 3

4.1 Modèle d'organisation détaillé des services éducatifs expérimentés dans la réalisation du projet..... 3

a) Spécification des difficultés des étudiants

b) Nombre de sujets en fonction

c) Groupe âge et sexe

d) Localisation des jeunes adultes

e) Organisation humaine et physique

f) Identification des intervenants

g) Assiette horaire

h) Facteurs géographiques

i) Ententes de service

j) L'organisation du service

4.2 Planification globale de la recherche..... 105

a) Intégrer graduellement le jeune adulte

b) Explorer la démarche et l'implication des parents

c) Favoriser la démarche et l'implication sociale des employeurs

4.3 Hypothèse de la recherche..... 107

4.4 Elaboration du modèle d'intervention.....108

a) Problématique

b) Les objectifs

c) Description du type d'intervention

4.5 Evaluation du modèle d'intervention et d'organisation....126

a) Moyens d'évaluation

b) Méthode d'analyse

c) Présentation des résultats

d) Interprétation et discussion

5. Impact social.....175

5.1 Mesures prises pour informer les parents.

5.2 Attitudes

a) Attitudes des parents

b) Attitudes des stagiaires

c) Attitudes des professeurs

6. Bilan et recommandations.....178

7. Bibliographie.....181

8. Sommaire du projet.....182

9. Budget.....183

10. Identification.....184

Résolution

RAPPORT DE L'EXPERIMENTATION D'UN MODELE D'INTERVENTION ET D'ORGANISATION DANS LE CADRE DE L'ACTION PROJET-PILOTE

1 - Titre du projet.

Intégration progressive de certains jeunes adultes débiles mentaux en stages industriels pratiques.

2 - Commission scolaire - école.

Commission scolaire Régionale Blainville Deux-Montagnes, Pavillon des Erables

3 - Membres de l'équipe de recherche et d'intervention.

1. Jean-Pierre Jodoin
   Coordonnateur en adaptation scolaire - responsable du projet.

2. Monique Létourneau
   Orthopédagogue - chargée de l'encadrement des stagiaires.

3. Raymond Caron
   Principal du Pavillon des Erables.

4. Sylvie Labrosse

   Educatrice spécialisée, en charge de la consolidation des préalables.

5. Marie Lefebvre

   Chercheur attitré au dossier.

4 - Plan de la recherche.

4.1 Modèle d'organisation détaillé des services éducatifs expérimentés dans la réalisation du projet.

a) Spécification des difficultés des étudiants concernés par ce projet:

Lors du pré-test, le groupe se composait de 11 déficients mentaux: déficients moyens et déficients légers à la limite inférieure. A l'handicap mental se greffent certains handicaps physiques soit troubles moteurs, troubles visuels, surdité et nanisme. Il est à noter que quelques sujets manifestent des difficultés mineures de la parole. Seulement 10 des 11 sujets ont participé à l'expérimentation de septembre '80 à juin '81.

Il semble opportun de présenter un portrait de chacun des sujets en fonction des variables suivantes: développement social, socio-affectif, cognitif, le développement du langage, les habiletés manuelles, le comportement manifesté dans différentes situations, les habitudes de vie. Dans certains cas, il sera fait mention des caractéristiques familiales. Cette présentation servira aussi, en quelque sorte, de bilan de l'intégration des jeunes adultes en stage de travail, au cours des deux dernières années. Les rapports synthèses concernant les stagiaires ont été élaborés par le professeur-titulaire et/ou la responsable de stages.

SUJET I.

Ce sujet a toujours fait partie d'un groupe étiqueté "débiles mentaux moyens".

1) Aspect social
   - relations avec l'adulte
   - relations avec ses pairs

2) Aspect socio-affectif

3) Aspect cognitif
   - langage
   - calcul
   - monnaie
   - lecture
   - heure

4) Aptitude au travail (atelier)

5) Habitudes de vie

ASPECT SOCIAL

Relations avec l'adulte:

Il n'entre pas facilement en relation avec l'adulte. L'établissement d'une bonne relation exige avec ce dernier, un certain doigté et suppose de la part de l'adulte une certaine tolérance en plus d'une démarche pour vraiment l'atteindre. Il n'est pas du tout hostile face à l'adulte mais il faut tenir compte de son caractère indépendant pour se lier de façon durable avec ce dernier.

Relations avec ses pairs:

Il aime dominer, être le "leader" du groupe. La perte de ce pouvoir l'amènera à être distant et dans certains cas à devenir plus rude avec ses compagnons sans toutefois poser des gestes susceptibles d'infliger des blessures corporelles à ses compagnons. Il a beaucoup d'amis et affiche quand même un comportement très acceptable dans l'ensemble. Je crois cependant que les comportements ci-haut mentionnés devraient s'amenuiser en milieu de travail, étant en situation où il se sentira certes moins compétitif sans que ses performances, à mon avis, en soient affectées.

ASPECT SOCIO-AFFECTIF

Il est très sensible au milieu qui l'entoure. Il passera faci-

lement de la bonne humeur à la tristesse, de la douceur dans ses relations avec les autres, aux gestes et aux paroles brusques, mais toujours sans violence. On pourrait le qualifier de soupe au lait. Lorsqu'il s'attache à quelqu'un, il sera très attentif et ira même jusqu'à faire des démarches pour souligner l'anniversaire de quelqu'un par exemple.

ASPECT COGNITIF

L'ensemble des acquisitions de ce sujet est assez sommaire, dans le sens qu'il y a peu d'acquis en profondeur. On ne peut vraiment parler d'acquisitions totales sur aucun des items mentionnés plus bas sinon la conceptualisation de l'heure (s'il ne l'a pas oublié).

- Au niveau du langage oral, on peut dire qu'il réussit tout de même à se faire bien comprendre. Il éprouve une difficulté particulière avec les "R". Il dira blas au lieu de bras, le plof au lieu du prof.

- le calcul se fait avec les doigts et se résume aux additions et soustractions sans retenue ou emprunt. Ne peut identifier tous les chiffres de 1 à 100.

- La lecture se limite à quelques mots de sécurité (lecture globale) et ne connaît pas parfaitement toutes les lettres de l'alphabet. Il réussira parfois quelques fusions syllabiques simples. s + i = si

- Monnaie: Reconnaissance des pièces: acquis

  Valeur ordonnée des pièces: acquis

  Compter la monnaie: éprouve passablement de difficultés.

  Compter par 5, par 10: y parvient la plupart du temps.

- Heure: acquis

APTITUDE AU TRAVAIL

Parmi les membres de son groupe, il est celui qui a fait preuve au cours de ces années, d'un potentiel très intéressant au plan des habiletés manuelles. On a toutefois pu constater que sa propension à la vitesse d'exécution a toujours été ressentie dans la finition du produit. Il faut aussi souligner qu'à partir du moment où il a commencé ses stages, sa motivation à l'école a grandement diminuée à l'atelier ainsi que la qualité de son travail.

HABITUDES DE VIE

Il se présente proprement et convenablement vêtu à l'école. Il est assez soucieux de son apparence et il n'y a rien de particulier à signaler à ce niveau.

En résumé, il est un bonhomme intéressant, très sympathique si on sait gagner son estime. Un bref regard sur son bilan

d'acquisitions sur les plans: notions spatiales et temporelles

schéma corporel

relation à la dimension

relation à la quantité

relation à la forme

démontrent qu'il est peut-être handicapé intellectuellement mais qu'il a su à travers les années acquérir une certaine autonomie pouvant se traduire par deux choses que les tests ne peuvent mesurer soit une adaptation sociale et une compétence sociale importantes.

STAGE DE TRAVAIL

9 mars 1979 au 18 juin '79, stage 3 jours/semaine au Manoir de St-Eustache comme aide à l'entretien ménager et à la maintenance.

PRESENTATION -POLITESSE

Il a appris à dire "vous" aux personnes âgées du Manoir. A ne pas interrompre une conversation lorsque son patron immédiat était occupé. A ne plus avoir une attitude désinvolte.

FACILITE A COMMUNIQUER

Il parlait à tout le monde, y compris les bénéficiaires.

ADAPTATION AU TRAVAIL

Facilité de passer d'une tâche à l'autre. Très bonne acceptation pour recommencer une tâche moins bien faite.

ORDRE ET PROPRETE

Grand progrès en ce qui concerne le placement des instruments et outils de travail. Quand il oubliait c'est qu'il allait trop vite pour obtenir encore et encore du travail.

OCTOBRE 1979 A MARS 1980

Stage au Foyer Drapeau, 4 jours vécus comme aide à la cuisine. Stage choisi afin qu'il apprenne à se véhiculer seul sans avoir recours au transport scolaire. Adaptation difficile. Il aimait beaucoup Monsieur Joly au Manoir. Peut-être aussi que l'atmosphère du Foyer Drapeau est plus impersonnelle. Travail bien fait mais avec lenteur. Manque d'efficacité. Besoin de quelqu'un avec lui pour l'aider et planifier son travail.

Mars '80 à juin '80, stage encore au Foyer Drapeau mais comme aide à la maintenance et à l'entretien. Il semble qu'il manque de continuité dans son travail. Il oublie souvent certaines tâches qu'il doit accomplir.

Octobre '80 à mai '81, stage quatre (4) jours/semaine à la Boulangerie "Pain Deux-Montagnes".

Il accomplit un travail utile. Au début se trompait et mélangeait les étiquettes allant sur les brioches et les pains aux raisins. Après un travail à l'école sur l'identification ou comment reconnaître ces étiquettes tout va bien. Incapable encore de démêler les tartes (framboises, cerises, fraises, etc). Semble très à l'aise et heureux dans ce milieu de travail. Pour compléter et accélérer sa formation, Gilles a besoin d'un P.F. I.M.C..

SUJET II

1. DESCRIPTION DE L'ELEVE

A- Réaction à la stimulation

Elle devient souvent absente durant son travail, son comportement et réactions émotives semblent "d'huile", tout semble dormir. Ce comportement bloque toute initiative et pourtant le potentiel est là. Conversation téléphonique et rencontre avec les parents. Ce comportement "absent" du sujet est le même à la maison ce qui les inquiète.

Il me semble qu'un stage en milieu de travail soit la dernière chance pour elle d'apprendre à être présente, de sortir d'elle-même, d'essayer de prendre des initiatives, de parler, de s'ouvrir et de développer le potentiel que l'on sent très présent chez cette élève. D'autant plus, que la motivation et le désir de travailler sont existants chez elle.

B- Langage

Quand elle est "présente" s'exprime bien, prend plaisir à raconter ce qui lui arrive mais ces moments sont très rares. Je dirais que tous ses sentiments sont étouffés.

C- Habitude de vie

Particulièrement propre et soignée, très fière, se présente très bien. Assez souvent elle fixe longuement les gens qu'elle rencontre.

D- Ateliers

Artisanat: Peut parfois ne pas se rendre compte qu'elle a commis une erreur et continuer longtemps à poursuivre le travail même si le canevas devient troué.

Cuisine: Lente mais minutieuse. Adore faire la cuisine et goûter. Ne peut pas suivre seule une recette. A encore besoin d'aide. En ce qui concerne les mesures, les acquisitions sont instables.

2. COMPORTEMENT

Mises à part ces périodes "d'absence" elle est une fille agréable, ne créant pas de tension à l'intérieur du groupe, sociable, aime rendre service mais peut facilement passer inaperçue.

3. APPRENTISSAGE

Français, lecture, écriture: lit assez bien mais la compréhension du texte demeure ardue.

Mathématiques:

Nombre de 1 à 500 :	acquis
Groupements par 10 :	acquis
Groupements par 5 :	acquis
Heure:	acquis
Monnaie:	
reconnaissance	acquis
équivalence	acquisitions instables
Additions simples:	acquis
Soustractions simples :	acquis
Additions avec retenus :	acquis
Soustractions emprunts :	non-acquis

Recommandation: Pas assez autonome pour un stage de travail mais essayer quand même le seul moyen pour acquérir une confiance en elle-même et surtout pour l'aider à "sortir" d'elle-même.

RAPPORT STAGE DE TRAVAIL

Janvier 1979 à mars 1979, stage 2 jours/semaine au Manoir de St-Eustache (personnes âgées) service lingerie.

Elle est heureuse et valorisée. Elle est stagiaire mais petit à petit, elle revient à son comportement habituel: absente et lointaine, de moins en moins d'initiative. Elle reste figée sur place, soit au travail, soit en plein corridor. Le chef du service lingerie ne sait plus quoi faire...

Visites et rencontres employeurs, parents et le sujet. Finalement, en mars l'étudiante parvient à dire que la vue des personnes âgées la rende mal à l'aise.

Déplacement de stage en mars au service cuisine. L'élève est plus heureuse plus enthousiaste devant son stage mais demeure aussi fermée et encore petit à petit une sorte d'indifférence s'installe.

Octobre '79 à mai '80, stage 3 jours/semaine au Centre hospitalier au service cuisine.

Une année mi-figue, mi-raisin. Comportement absent manque d'initiative mais le problème semble devenir plus clair: le milieu même sensibilisé est insécure.

1°. Qu'une jeune handicapée intellectuelle accomplisse plus ou moins la même tâche que l'ensemble des employés de la cuisine semble pour certains une dévalorisation de leurs tâches.

2°. La surprotection du milieu et/ou le manque de confiance à laisser le jeune accomplir une tâche seul ne peut pas motiver ce dernier à prendre des initiatives.

Septembre '80 à juin '81, stage en garderie 3 jours puis 4 jours/semaine.

En garderie, le personnel lui confie des tâches spécifiques qu'elle doit accomplir seule. (vaisselle, service du dîner

puis surveillance d'un enfant, participation aux jeux et activités). Les débuts sont difficiles, cela lui demande des efforts pour sortir d'elle-même, apprendre qu'elle est capable. Sentir progressivement qu'on ne la suit plus pas à pas pour surveiller si son travail est bien fait mais qu'au contraire on compte sur elle. En janvier, l'élève demande elle-même un stage de 4 jours. Plus assurée, plus confiante et plus ouverte. Devient amoureuse d'un stagiaire, les parents s'inquiètent. Problème de la contraception. Mais l'élève ayant acquis plus d'assurance exige: "J'ai mon mot à dire dans la famille, c'est ma vie". Désire l'année prochaine, un stage en garderie mais dans son milieu, pour apprendre à devenir autonome dans son transport et parce qu'elle aime son travail.

SUJET III

Elle se situe à la frontière de la déficience modérée et de la déficience mentale légère. De plus, elle souffre d'un handicap physique soit une paralysie partielle. Elle fréquente le Pavillon des Erables depuis 1967.

RAPPORT SYNTHESE 1977

1- Description de l'élève

a) Réaction à la stimulation:

Excellente et même parfois trop. Elle prend tout à coeur et au sérieux. Il faut dédramatiser en utilisant son sens de l'humour.

b) Langage:

Elle s'exprime bien. Bonne prononciation. De plus, elle est capable d'exprimer ses émotions et ses besoins en termes clairs et justes.

c) Habitude de vie:

Aucun problème, tout est acquis. Très propre et soignée. Il faut cependant surveiller l'hygiène dentaire.

d) Ateliers:

A cause de son handicap physique, elle est beaucoup moins habile que d'autres mais elle se débrouille très bien. Elle est tenace. Surprotégée à la maison, il faut développer chez elle la confiance en soi en multipliant les situations concrètes d'apprentissage (ex.: en cuisine) et en la confrontant souvent à ces situations.

2- Comportement:

Autonome, sait s'occuper, aime beaucoup travailler (académique et ateliers). Peut expliquer et aider les autres. Sociable possède un sens de l'humour. Aime rire et s'amuser, danse malgré son handicap, participe avec coeur à toutes les activités.

3- Apprentissage:

Sait lire et écrire compréhension de texte, niveau 3è année. Connaît l'heure et la monnaie. Mathématiques: additions avec retenues et soustractions avec emprunts.

4- Recommandations:

1°. L'aider à dédramatiser certaines situations anxiogènes par son sens de l'humour.

d) Ateliers:

A cause de son handicap physique, elle est beaucoup moins habile que d'autres mais elle se débrouille très bien. Elle est tenace. Surprotégée à la maison, il faut développer chez elle la confiance en soi en multipliant les situations concrètes d'apprentissage (ex.: en cuisine) et en la confrontant souvent à ces situations.

2- Comportement:

Autonome, sait s'occuper, aime beaucoup travailler (académique et ateliers). Peut expliquer et aider les autres. Sociable possède un sens de l'humour. Aime rire et s'amuser, danse malgré son handicap, participe avec coeur à toutes les activités.

3- Apprentissage:

Sait lire et écrire compréhension de texte, niveau 3è année. Connaît l'heure et la monnaie. Mathématiques: additions avec retenues et soustractions avec emprunts.

4- Recommandations:

1°. L'aider à dédramatiser certaines situations anxiogènes par son sens de l'humour.

2°. Développer la confiance en elle-même.

RAPPORT SYNTHESE 1978

Mathématiques:	Nombre de 1 à 1000 :	acquis
	Groupements par 10 :	acquis
	Groupements par 5 :	acquis
	Heure:	acquis
	Monnaie :	acquis
	Additions simples avec retenues :	acquis
	Soustractions simples avec emprunts :	acquis
	Commence les problèmes raisonnés écrits	

Français: Lecture assez courante et comprise, niveau 3è année. Langage clair. Conversation suivie, intéressante et parfois humoristique.

Artisanat: Malgré son handicap physique, elle est celle qui a donné le plus de travaux finis et bien faits.

Cuisine: Peut suivre et réussir seule, une recette simple. Elle comprend les mesures.

Habitudes de vie Comportement: Aucun problème - elle est une élève stimulante pour le groupe et le professeur. Son sens de l'humour l'aide beaucoup pour dédramatiser certaines situations. Elle a acquis beaucoup plus d'indépendance et d'initiative. Peut s'opposer et manifester son désaccord ce qui est merveilleux.

Recommandation: Stage de travail pour septembre.

RAPPORT SYNTHESE 1979-1980

- De septembre '78 à janvier '79, elle travailla au Magasin Antoine sur le rue St-Eustache (magasin de laine et d'artisanat). Stage choisi beaucoup plus pour sécuriser la famille. Stage 2 jours/semaine milieu surprotecteur.

- De janvier '79 à juin 1979 à raison de 2 jours/semaine, stage au Manoir de St-Eustache, service cuisine. Contact rapide, bonne communication avec les adultes. Plus assurée, plus débrouillarde et plus d'initiative. Par contre, toujours la même tendance à dramatiser la situation et trop grand désir de faire tout et parfaitement, ce qui par moment, la rend très nerveuse.

- Octobre '79 à janvier '80, stage 2 jours/semaine au Centre Hospitalier de St-Eustache, comme aide-commis de bureau. Photocopies, distribution de courrier. Difficulté d'adaptation: milieu nettement de travail.
  Stage de 3 jours/semaine.

CONCLUSION:

Année beaucoup plus difficile pour elle. Au niveau du comportement, elle a appris:

1°. à s'adresser et s'expliquer avec son supérieur immédiat, de vive voix et plus clairement;

2°. attitude plus responsable et mature face aux autres employés (attire beaucoup moins l'attention);

3°. doit faire encore des efforts pour dédramatiser certaines situations;

4°. capable de plus.

RECOMMANDATION:

Octobre '80, stage 5 jours/semaine au Centre Hospitalier au service aide-commis de bureau. Depuis 1977, progrès continu. Bien adaptée à son milieu et à son travail. Pour accomplir le dernier pas vers une insertion sociale complète un P.F.I.M.C. serait important.

Le jeudi 30 octobre 1980.

Office des Personnes handicapées
du Québec
a/s de Monsieur Jean Charest
2940 boul. Lemire
Drummondville sud
Québec J2B 7J6

Monsieur,

Vous trouverez ci-joint, une demande de plan de service ainsi qu'une photocopie de l'attestation du handicap de la personne concernée.

Présentement, elle effectue un stage comme aide-commis de bureau au Centre Hospitalier de St-Eustache. Nous désirons très fort que ce stage puisse déboucher sur un emploi. J'ai rencontré le directeur des ressources humaines du Centre Hospitalier, le président du syndicat puis enfin, lors d'une dernière rencontre où M. Yvon Papin de l' O.P.H.Q. était présent, nous nous sommes mis d'accord pour que le poste qu'elle occupe soit "gelé".

A cause de certaines difficultés que nous pourrions rencontrer devant, 1°. la création d'un nouveau type d'emploi, 2°. le non-affichage du poste, M. Papin m'a conseillée de ne pas utiliser le P.F.I.M.C. (programme de formation en industrie Main d'Oeuvre Canada) et de m'adresser directement à l'Office pour une demande de plan de service.

Je sais très bien que vous êtes présentement débordé de travail mais j'ose espérer quand même que vous porterez une attention particulière à la demande de cette stagiaire et ceci à l'intérieur d'un délai respectable.

SUJET IV

Le sujet est un garçon faisant partie d'un groupe fonctionnant au niveau de la débilité mentale moyenne.

-RAPPORT PEDAGOGIQUE-

Les documents ci-joints sont susceptibles de fournir des renseignements sur ces plans principaux: soit le développement socio-affectif, l'aspect cognitif et les habiletés manuelles. Ces renseignements ne tiendront toutefois pas compte des acquisitions et de l'évolution de la personnalité au cours des deux dernières années.

Afin d'apporter un complément substantiel à la fiche intitulée "développement affectif et social", j'aimerais fournir les commentaires suivants:

Il est un garçon plutôt réservé qui sans être un leader, a toujours été bien accepté de son groupe-classe. Il a toutefois besoin d'un certain encadrement, d'une certaine structure pour vraiment se sentir à l'aise au sein d'un groupe. Laissé à lui-même, sur la cour de récréation, il a tendance à s'isoler pour faire cavalier seul. En classe on doit le stimuler régulièrement sinon il devient lunatique.

En dehors des structures scolaires, il bénéficie d'un certain rayon d'action et fait preuve d'une autonomie des plus intéressantes.

Tant avec l'adulte qu'avec ses pairs il adopte un comportement assez égal dans l'ensemble, il n'est pas celui qui fait le plus de bruit, se montre plutôt docile dans toutes les situations.

C'est au plan des habiletés nouvelles qu'il est à son meilleur, c'est aussi à ce niveau qu'il existe un potentiel susceptible d'être mis à profit. Ce dernier est habile, minutieux, soigné dans toutes ses réalisations. Enfin, sa rapidité d'exécution ajoutée à une bonne dextérité et une bonne précision d'exécution m'apparaissent comme des points forts qu'il est important de mettre en évidence. Un bref coup d'oeil aux fiches "arts plastiques", "Manipulation" confirmeront d'ailleurs ces affirmations.

ASPECT COGNITIF

C'est au plan des acquisitions académiques qu'il affiche le plus de carences. Même si comme dans la plupart des cas il y a peu d'acquis en profondeur, soulignons qu'il a su acquérir un vocabulaire intéressant malgré une certaine difficulté à entretenir une conversation. Il passera facilement du coq à l'âne, propension nous amenant à percevoir une sorte d'incohérence du discours.

Au cours des années, il a su intégrer des notions lui permettant de connaître ses chiffres (1 à 100, ordre ou désordre), de maîtriser parfaitement la conceptualisation de l'heure.

Au plan de la monnaie, il éprouve passablement de difficulté à les compter malgré qu'il puisse identifier chaque pièce et reconnaître la valeur ordonnée de chacune des pièces.

RAPPORT SYNTHESE

Octobre '79 à mai '80, stage 3 jours/semaine
Industrie Le-May, portes et armoires de cuisine.

Il préfère son stage, à l'école, à la semaine du camp de neige et durant la grève des professeurs, se rend, sans transport scolaire à son travail (sablage et teinture). L'employeur prend l'initiative de téléphoner à l'école aux professeurs de menuiserie pour lui demander de lui montrer le débitage du bois. Stage excellent au niveau des habiletés au travail et surtout sur le plan de la communication. Il avait tendance à faire de l'écholalie. Durant cette période de stage, il s'est ouvert, a appris un peu à manifester ses émotions, réticent durant les premiers mois, il allait dîner chez lui, puis vers décembre, il apportait son lunch et mangeait avec les employés.

Novembre '80 au début mars '81.
Quatre mois de stage au niveau des trois polyvalentes régionales comme aide à l'entretien en électricité 5 jours/semaine.

Comment expliquer le don de ce sujet pour l'électricité? Un ingénieur en électricité et un entrepreneur l'ont vu actionner la "machine électrique" qu'il avait inventé et m'ont conseillée de poursuivre plus loin.

Mais devant les problèmes:O.C.Q. (Office de la Construction du Québec), permis d'apprenti (demande d'obtention et d'extension de ce permis)' j'ai abandonné les démarches.

Ce stagiaire ne sachant ni lire ni écrire... Le stage se termina en mars. Il retourna aux Industries Le-May de mars à mai: Comité paritaire défend à l'employeur de garder le jeune stagiaire plus longtemps. Des démarches sont alors entreprises pour sensibiliser le représentant régional du Comité paritaire face à la clientèle spéciale du Pavillon sans résultat puis téléphone à Charles Lemoine du Ministère du travail, service des décrets pour le sensibiliser aux jeunes en stage: "Nous ne sommes pas là pour légiférer mais pour appliquer les normes des décrets, écrivez au Ministre". Il est présentement chez lui. En septembre aucune idée de ce qui arrivera...

SUJET V

Il est un garçon faisant partie d'un groupe se situant au niveau de la débilité mentale moyenne et fréquente le Pavillon des Erables depuis le tout début de sa scolarisation. (Septembre 1971).

Il est issu d'une famille particulièrement défavorisée à tous les plans et l'on pourrait certes attribuer en partie son handicap au fait de vivre dans un milieu sous-stimulant, un milieu où un individu est peu ou pas susceptible de retrouver des "modèles" conformes à une norme certes arbitraire mais qui ne pourrait être le reflet de situations que vit l'ensemble de la communauté à notre époque.

RAPPORT PEDAGOGIQUE

1. DESCRIPTION DE L'ELEVE

a) Réaction à la stimulation:

A ce niveau, il est plutôt modéré et il est généralement inconstant. Très sensible aux situations qu'il vit à la maison, il se montrera parfois peu intéressé à progresser, tantôt il affichera un dynamisme soutenu à une période donnée mais démissionnera face à une nouvelle difficulté.

b) Langage:

Il s'exprime beaucoup sur des sujets qui reflètent ses préoccupations et son environnement (autos, motos, moto-neige) et il sera porté à la fabulation. Sa prononciation est relativement mauvaise et il faudra porter une oreille attentive si l'on veut saisir le message. Il est enclin à verbaliser sur ses émotions.

c) Habitudes de vie:

Issu d'un milieu où l'essentiel est parfois absent, l'on peut dire que ça se ressent au niveau de la tenue vestimentaire et de la propreté de ce dernier. (ni douche, ni bain à la maison). La nécessité de se bien présenter au plan de la tenue vestimentaire et de la propreté ne fait pas partie de ses valeurs. Toutefois, au cours de ces années passées à l'école, l'accent ayant été souvent porté à cet item, on peut affirmer que des progrès sensibles se font sentir aujourd'hui et qu'il est en voie d'intégrer cette notion.

d) Ateliers:

Il a toujours manifesté un intérêt mitigé pour les ateliers. Ses réalisations se traduisent par des lacunes importantes au niveau de la finition du produit et par des erreurs d'assemblage. Ceci s'explique cependant par son attitude qui le porte à nier qu'il ait besoin de consignes pour bien exécu-

ter, il sait tout.

2. COMPORTEMENT

Il ne présente pas comme tel des problèmes de comportement. Il est généralement très sociable, a beaucoup d'amis et est bien accepté du groupe sans toutefois être un leader. Il aime rire, s'amuser et raconter ses prouesses imaginaires.

Enfin, il manifeste une certaine incapacité à envisager son interlocuteur lorsque ce dernier lui adresse la parole.

3. APPRENTISSAGE

Parmi les principaux éléments mesurables au niveau des programmes des dernières années mentionnons le français, le calcul, la monnaie et l'heure.

a) Lecture - écriture:

Français: A ce niveau, les apprentissages sont sommaires. Il reconnaîtra quelques lettres de l'alphabet, pourra signer son nom en lettres cursives et aura accès à un certain nombre de mots au plan de la lecture globale. (sortie, tirez, pourrez, danger, etc.)

b) Compréhension de texte:

Il affiche une participation intense à cette activité, il est attentif et démontre une bonne compréhension du message.

De plus, il fait des acquisitions sensibles au niveau du vocabulaire.

c) Mathématiques:

	Acquis	non-acquis	En voie d'apprentissage
Reconnaissance des chiffres de 1 à 100			X
Compter 1 à 50	X		
Compter 1 à 100			X
Compter par 5 jusqu'à 30	X		
Compter par 10 jusqu'à 100			X
Additions sans retenue (avec des barres)	X		
Calcul mental		X	
Soustractions sans emprunt (avec barres)	X		

d) Monnaie:

Reconnaissance des pièces	X		
Valeur relative des pièces	X		
Compter la monnaie jusqu'à $1,00			X
Remise de la monnaie		X	
Conscience de la valeur relative		X	

RAPPORT SYNTHESE - JUIN 1979

Stage de travail 2 jours/semaine au Manoir St-Eustache au service entretien conciergerie (stage 19 mars au 18 juin '79).

a) COMPORTEMENT SOCIAL:

Ne parlait à personne sauf peut-être quelquefois à d'autres stagiaires. Ne disait pas bonjour à M. Joly (son patron immédiat) lorsqu'il arrivait au travail ou lorsqu'il partait le soir. A la cafétéria se retirait pour manger seul.

b) Tenue vestimentaire:

Négligé, malpropre, cheveux longs, mains et ongles sales.

c) INITIATIVE - DEBROUILLARDISE:

Après un travail, pouvait dormir soit dans le bureau confortablement installé dans un fauteuil, soit à son ouvrage. Monsieur Joly a déjà attendu une heure un tournevis, il n'avait même pas eu l'initiative de monter dire à M. Joly qu'il ne le trouvait pas. Travaillait toujours avec ses lunettes soleil. Incapacité de ramasser branches et brindilles autour du Manoir. Ne se sert pas d'une façon adéquate de la pelle, ou râteau, ne peut pas soulever une brouette vide (équilibre).

d) MOTIVATION AU TRAVAIL:

Aucune semble-t-il.

Du 17 septembre 1979 au 16 octobre 1979 stage au Location Montex 2 jours/semaine.

Durée du stage: 1 mois "Trop fatiguant, il fait trop chaud".

1. Son travail manque de finition.
2. Propreté et tenue vestimentaire laissent à désirer
3. Incapacité de dire bonjour, de regarder les personnes qui lui adressent la parole.
4. N'écoute pas les consignes.

Il revient à l'école pour 1 mois. Ne veut pas aller à l'atelier protégé, désire retourner au stage au Manoir St-Eustache.

Fin novembre 1979 à juin 1980, stage de 3 jours/semaine à partir du 21 janvier.

COMPORTEMENT SOCIAL:

Très grand progrès, plus ouvert, parle et regarde les gens, pose des questions. Plus intéressé plus confiant.

TENUE VESTIMENTAIRE ET PROPRETE:

Même problème mais amélioration.

TRAVAIL:

Progrès plus de 100% par rapport à l'année dernière. Lorsque le travail est terminé capable de chercher M. Joly pour lui demander autre chose à faire. Ne dort plus à l'ouvrage. Remarque où se trouve le matériel. Cette année, il trouve, apporte et replace d'une façon adéquate les outils.

CONCLUSION:

Penser à un stage de travail dans un restaurant peut-être le dernier et seul stimulant. Toute la famille a travaillé dans la restauration (Harvey's). Le St-Hubert BAR B.Q. serait l'endroit idéal le "trois étoiles" pour lui.

Stage de travail au St-Hubert BAR B.Q. - 4 jours/semaine. Du 26 septembre '80 à mars '81. Entretien et vaisselle.

a) Comportement social: presque plus de problème.
b) Propreté et tenue vestimentaire: aucun problème
c) Initiative, débrouillardise, confiance, motivation: besoin d'un P.F.I.M.C. - acquisition d'une méthode de travail, rapidité, finition, stabilité, régularité, dépendance.

SUJET VI

Elle situe au niveau de la déficience moyenne à la limite supérieure. Elle fréquente le Pavillon des Erables depuis 1968.

RAPPORT SYNTHESE - 1977

1. DESCRIPTION DE L'ELEVE

a) Réaction à la stimulation:

Certains jours, il faut la stimuler plus particulièrement. Humeur changeante, tendance à se sentir "down".

b) Langage:

S'exprime bien, sauf lorsqu'elle est secouée émotivement. Peut converser et raconter très bien ce qui la touche et l'intéresse.

c) Habitude de vie:

Propre, soignée. Très important cependant d'habituer cette stagiaire à marcher la tête haute, travailler sa démarche et lui enlever l'habitude de marcher en rasant les murs.

d) Ateliers:

Est souvent en retard pour se rendre aux différents ateliers.

En cuisine, très autonome, beaucoup d'initiative, capable de travailler seule. Comprend très bien les consignes. En artisanat: excellente réalisation, travail soigné, beaucoup de goût.

2. COMPORTEMENT:

Grosses difficultés à surmonter ses frustrations et ses périodes "down". Peut éclater en colère, s'auto-mutiler ou s'écraser par terre ne voulant rien faire d'autre que des bruits avec sa bouche. Par contre, dans ses bons moments qui sont plus nombreux, elle est sociable et adore rendre service.

3. APPRENTISSAGE:

Lecture et compréhension de texte niveau 3e année. Connaît l'heure et la monnaie.

4. RECOMMANDATION:

1°. Travailler sur l'importance de ne pas être en retard aux différents ateliers (Prévision d'un travail futur).

2°. Essayer de la rendre capable d'absorber les frustrations sans colère et sans crise.

3°. Lui montrer l'importance d'une bonne démarche et lui enlever l'habitude de s'écraser partout.

RAPPORT SYNTHESE - 1978

Mathématiques:	Nombres de 1 à 500:	acquis
	Groupements par 10:	acquis
	Groupements par 5 :	acquis
	Heure + monnaie:	acquis
	Additions simples :	acquis
	Additions avec retenues:	acquis
	Soustractions simples :	acquis
	Soustrations avec emprunts:	acquis
	Problèmes écrits raisonnés:	non-acquis

Français: Progrès, lecture plus courante, plus comprise. S'exprime bien, peut suivre et poursuivre une conversation.

Artisanat: Travail minutieux, toujours bien fait et parfaitement fini. Très à l'aise à l'intérieur de cet atelier et très habile.

Cuisine: Peut suivre et réussir seule une recette simple. Comprend et maîtrise les mesures.

Habitudes de vie comportement: Enorme progrès en ce qui concerne l'acceptation

d'une remarque. Les crises et colères sont finies. Les frustrations se prennent avec des "bouderies", pas toujours là où elle devrait être, rase moins les murs.

RECOMMANDATION

Stage de travail en septembre. C'est seulement là maintenant qu'elle pourra développer un comportement social adéquat. L'école ne peut plus lui démontrer l'importance de ceci, il faut qu'elle le vive.

RAPPORT SYNTHESE - 1979

Stage de travail 2 jours/semaine.
(Manufacture de couture)

Créations St-Michel
40 boul. Industriel
St-Michel

PRESENTATION:

Au début, très timide, puis d'elle-même elle allait s'asseoir et parler. La relation avec le personnel est bonne, ouverte. Va à la cantine mobile. Apporte ses travaux d'artisanat pour montrer son travail scolaire. Fait comme chez elle, se sent de plus en plus à l'aise. A l'heure du dîner, essaie des vêtements, achète et paye avec son argent.

COMPORTEMENT:

Plus de colère, plus rien, heureuse de travailler. Ne rase plus les murs, marche la tête haute, s'épanouie.

ADAPTATION AU TRAVAIL:

Tâche: finition du vêtement. Débrouillarde, très consciencieuse, bon rythme, tâches accomplies jusqu'au bout et très bien. Apprend avec un minimum d'erreurs (boucles de ceintures).

N.B.: A cette réunion de fin d'année, les employeurs m'ont permis de jaser 1 heure avec les couturières. Milieu ouvert, aidant et humain.

RECOMMANDATIONS:

1°. Stage dans le coin d'Oka, afin qu'elle apprenne à se véhiculer seule.

2°. Stage 5 jours/semaine, afin de lui permettre de s'impliquer plus de se sentir "faisant partie de". Elle est capable et prête.

RAPPORT SYNTHESE - 1980

Stage de travail: Fromagerie d'Oka
Tâche: emballage

PRESENTATION:

Toujours un peu timide, recommence à raser les murs et à marcher la tête basse. Par contre, une relation de confiance s'établit entre elle et le contremaître, celui-ci l'avertit de temps en temps et petit à petit sa démarche devient normale. (Janvier) Se débrouille bien. Apprend à poinçonner sa carte de temps. Demande seule pour son transport. (A la cafétéria demande si il y a des gens demeurant dans son coin...).

ADAPTATION AU TRAVAIL:

Très très intéressée par tout ce qui se passe à la Fromagerie, pose des questions à son contremaître, ponctuelle, travail bien fait mais rythme trop lent.

En février, manque de travail quelques employés sont remerciés. Elle revient à l'école. Stage au Manoir de St-Eustache, service lingerie. Elle ne comprend pas ce qu'il lui arrive. Au bout d'un mois lâche tout: école et stage. Fin juin, retour à la Fromagerie. Très heureuse ! Septembre, plus de travail, elle demeure à la maison espérant être rappelée pour la période de novembre-décembre. Comprend et accepte mieux qu'à certaines périodes, le travail manque.

RECOMMANDATIONS:

Depuis, elle manifeste un progrès continu: autonomie, maturité et surtout très vivant son goût du travail. Elle touche au but

et le sent vivement: être comme tout le monde. Demande donc pour accomplir le dernier pas un programme de P.F.I.M.C..

SUJET VII

Elle fréquente le Pavillon des Erables depuis avril 1974.

RAPPORT SYNTHESE - 1977

1. DESCRIPTION DE L'ELEVE.

a) Réaction à la stimulation:

Réagit très positivement, comprend bien lorsqu'elle dérange et se remet à son travail dans la bonne humeur. Motivée pour tout, minutieuse, rythme lent.

b) Langage:

S'exprime très bien, est capable de raconter ce qu'elle fait durant les fins de semaine, capable aussi de dire, sans agressivité ce qu'elle n'aime pas. Très à l'aise facilement même dans un groupe nouveau.

c) Habitudes de vie:

Très propre, très soignée, fière et féminine. Polie, se présente bien, toujours heureuse.

d) Ateliers:

En cuisine, réussit bien, minutieuse, adore cuisiner, assez autonome, esprit d'initiative, réalise très bien les directives.

2. COMPORTEMENT:

Etudiante heureuse, comme l'est un enfant de 6 ans: toujours de bonne humeur, heureuse de vivre et de s'amuser. Sociable, aime rendre service, se débrouille bien.

3. EVOLUTION DEPUIS SEPTEMBRE:

Manque encore de concentration et d'attention dans le travail des mots globaux. Par contre, attentive dans l'apprentissage des mathématiques. Son progrès se fait petit à petit, il est lent mais constant.

4. RECOMMANDATIONS:

1. Apprentissage de la monnaie et de l'heure.
2. Mots globaux.
3. Vérifier si elle est capable d'apprendre à lire avec la méthode gestuelle de Borel-Maisonny.

RAPPORT SYNTHESE - 1978

a) Mathématiques:

Nombre de 1 à 100:		acquisitions instables
Groupements par 10:		acquis
Groupements par 5:		acquisitions instables
Heure:		acquis
Monnaie:	a) reconnaissance :	acquis
	b) équivalence :	acquisitions instables

b) Français:

Bon langage - s'exprime bien, aucune acquisitions des voyelles et consonnes.

c) Cuisine:

Ne peut pas suivre et réussir une recette seule. En ce qui concerne les mesures: acquisitions instables. Par contre, très motivée et très enthousiaste.

d) Artisanat:

Progrès, plus habile, attentive à son travail, participe.

e) Comportement:

Elève toujours de bonne humeur aimant travailler. Manque encore de maturité.
Elle a acquis par contre, beaucoup d'autonomie et d'initiative face au travail demandé.

RECOMMANDATIONS:

Penser peut-être à un stage de travail vers janvier.
Stage de travail: octobre 1979 à mai 1980.
Manoir des personnes âgées à St-Eustache.

Le problème présentement: une demande de P.F.I.M.C. a été faite à Centre de la Main d'Oeuvre du Canada.

Programme qui doit être suivi par un contrat d'intégration professionnelle de l'O.P.H.Q. (Office des Personnes handicapées du Québec) afin de donner le temps à la directrice de l'établissement qui reçoit cette jeune en stage, de négocier au niveau du Ministère des Affaires sociales un budget spécial pour son engagement.

Au niveau du Centre de la Main d'Oeuvre du Canada (région Terreconne), cette demande de P.F.I.M.C. a été refusée. La directrice ne pouvant garantir l'engagement.

Pourtant, preuves à l'appui, il fut expliqué au Centre de la Main d'Oeuvre du Canada (région Terrebonne) qu'une telle procédure et entente existaient déjà entre le Centre hospitalier de St-Eustache, le C.M.C. St-Eustache et l' O.P.H.Q.. Le Centre de la Main d'Oeuvre Terrebonne refusa.

RECOMMANDATION:

En septembre rencontre avec le directeur C.M.C. (Terrebonne) réouverture du dossier de l'étudiante stagiaire.

Du début octobre 1979 à la fin novembre 1979, elle travaille à raison de 2 jours/semaine au Manoir au service buanderie - lingerie. N'aime pas beaucoup ce genre de travail, ne demande pas non plus si il y a d'autres tâches à accomplir lorsqu'elle

a terminé. Elle apprend assez rapidement le fonctionnement de la laveuse automatique, le pliage de draps, etc. et la classification. Désire travailler au service cuisine.

Du début du mois de décembre 197° au 6 mai '80, stage toujours au Manoir mais au service de la cuisine. Nette préférence et motivation au travail. Fiable, débrouillarde "on lui montre une fois ou deux et c'est fini". Excellentes relations avec les personnes âgées. Travaille bien mais rythme lent.

Septembre '80 à mai '81, stage à Ville des Laurentides au Manoir St-Antoine de Padoue, service cuisine - 5 jours/semaine.

Elle doit tout d'abord apprendre à se véhiculer d'une façon autonome en utilisant le transport en commun de Ste-Anne-des-Plaines à Ville des Laurentides, apprendre à acheter ses billets, se débrouiller avec la monnaie, descendre aux bons endroits, s'habituer à un autre milieu de travail et se familiariser avec le personnel. Son travail est bien fait mais le rythme est trop lent, n'accomplit présentement qu'une demi-tâche, pour parachever son insertion sociale et continuer la formation en milieu de travail. Elle aurait besoin d'un P.F.I.M.C..

SUJET VIII

1. DESCRIPTION DE L'ELEVE.

a) Réaction à la stimulation:

Elle est la plus capable, la plus débrouillarde et la plus apte à un stage de travail. C'est ici que l'on s'aperçoit du grand rôle joué par les parents. A la maison, Madame ne l'a jamais surprotégée. Elle était une enfant au milieu des autres, jamais marginalisée, avec des tâches bien précises à remplir. Ce qui l'a rendu très autonome et fiable. Elle aime beaucoup le travail académique et d'ateliers. Particulièrement douée pour les travaux d'artisanat.

b) Langage:

Elle a un défaut d'audition qui ne peut être corrigé par un appareil. De sorte que dans une conversation, il faut que l'interlocuteur lui parle très fort. Au niveau du langage c'est le point important à développer si l'on veut l'orienter vers un stage de travail. Elle en a le potentiel mais son langage peu évolué l'empêche de poursuivre plus loin.

c) Habitude de vie:

Elle est soignée, très propre, apparence normale, polie, s'est se conduire selon les normes sociales établies.

d) Ateliers:

En artisanat, travail soigné, réussit tout et est très rapide. Autonome, elle prend beaucoup d'initiatives. Capable d'aider les autres. En cuisine, elle peut suivre et réussir seule une recette simple. En ce qui concerne les mesures c'est acquis.

2. COMPORTEMENT:

A cause de ses problèmes auditifs, elle peut souvent mal interpréter les intentions d'autrui d'où confusion, sautes d'humeur, blocages et fugues, sans cela, elle s'avère une compagne agréable, très sociable, capable et voulant aider les autres.

3. APPRENTISSAGE:

a) Mathématiques:

Nombres de 1 à 100 :	acquis
Groupements par 10 :	acquis
Groupements par 5 :	acquis
Additions simples :	acquis
Soustractions simples :	acquis
Additions avec retenues:	non-acquis
Soustractions avec emprunts:	non-acquis
Heure	acquisitions instables

Monnaie: a) reconnaissance: acquis
b) équivalence: acquisitions instables

b) Français: (lecture - écriture)

A ce niveau, les apprentissages sont sommaires. Elle peut signer son nom en lettres cursives et possède un certain nombre de mots au plan de la lecture globale (sortie - urgence, etc.).

RECOMMANDATIONS:

1°. Développer au maximum le langage.
2°. Travail auprès des parents afin qu'elle subisse une opération à l'oreille.
3°. Essayer de la rendre plus apte à manifester ses émotions. Trop fermée, inhibée de sorte que lorsqu'elle subit une frustration elle se ferme "bloque" et fait des fugues.
4°. Stage de travail.

RAPPORT JUIN '79:

Du 1er février au 8 mars 1 journée/semaine.
Du 8 mars au début + juin - 2 jours/semaine au Manoir - service lingerie.

a) Socialisation:

Très timide, tendance à s'isoler à la cafétéria, participe peu ou pas à la conversation. Problème d'audition aggrave le tout.

b) Travail:

Le travail est impeccable, elle apporte une aide efficace. Apprend rapidement la marche à suivre, la suite des opérations, le classement de la lingerie, lavage et pliage. Préférerait l'année prochaine travailler dans une manufacture de couture.

De octobre '79 à mai '80: stage 3 jours puis 4 jours/semaine.
Créations St-Michel, manufacture de couture.
Pour avoir déjà reçu et aidé une stagiaire, le milieu est sensibilisé ouvert et aidant.

SOCIALISATION:

Beaucoup de progrès. Elle communique, dîne avec les employés, apprend à vaincre sa timidité, va chercher sa paye, va à la cantine mobile.

TRAVAIL:

Elle est dans son élément, excellent sens d'observation. Comprend bien les consignes. Apprentissage des noeuds et boucles plus long.

PROBLEMATIQUE PARTICULIERE:

Durant l'année, problèmes familiaux, elle est très nerveuse. Parfois ne veut pas rentrer chez elle si elle sait qu'elle sera seule avec son père. Vient souper à la maison. Mort accidentelle de son frère plus jeune. Impossibilité de la faire engager, plusieurs mise à pied, manque de travail à la manufacture.

Novembre '80:

Madame Y est soutien de famille: entretien ménager à l'extérieur. Monsieur demeure à la maison et souffre de chorée de Huntington. Présentement, il a de sérieux problèmes d'équilibre et des troubles importants d'élocution. Elle a peur de son père, de ses gestes désordonnés. En avril 1980, elle fût victime d'abus sexuels et ce hors du milieu de stage. En justice, on a retenu que le fait de "relations sexuelles avec une faible d'esprit."

Sa grossesse ne fut découverte par les parents que six mois plus tard. Ne sachant plus que faire, Madame Y s'adresse aux Services sociaux, une demande d'aide urgente. Une pareille demande avait déjà été acheminée par le médecin de médecine communautaire de l'Hôpital Z. La lettre était en "stand by".

Après de multiples démarches téléphoniques et rencontres, l'aide arrive mais le temps s'écoule aussi. Elle passe le dernier mois de sa grossesse à l'hôpital. C'est durant ce dernier mois que petit à petit et bride par bride, le médecin et moi apprenons le fin mot de tout ce qui s'est passé. Trois problèmes surgissent.

1°. Convaincre Madame Y, malgré ses craintes face à la personne ayant abusé sexuellement de sa fille et de son mari, de porter plainte afin que sa fille soit protégée.

2°. Demande de ligature qui fut refusée pour le sujet (elle sortira de l'hôpital après son accouchement par césarienne sans même une prescription d'anovulants).

3°. Problème d'adoption ou de garde du bébé qui est présentement en foyer d'accueil.

N.B.: Stage avec assurance d'emploi en août dans un restaurant service cuisine.

DISCUSSION DE CAS

Etaient présents: deux travailleuses sociales
une infirmière
un psychologue
Mme X, mère de Mlle Y.
un pédagogue
la responsable de stages

Retour sur la visite à la famille du 7 janvier où l'infirmière et la responsable de stages rencontraient spécifiquement Mlle Y afin de lui expliquer le terme: ligature des trompes, son but et ses conséquences.

Ce qui se dégage clairement des visites précédentes et de celle d'hier: Mlle Y ne veut pas, de nouveau, être enceinte et désire par dessus tout retourner en stage de travail.

Discussion sur la meilleur décision à prendre au sujet de Mlle Y:

Cette ligature demandée qui est non thérapeutique le devient si l'on considère:

1°. L'intégration sociale et le développement humain de Mlle Y qui a droit à une vie décente malgré son handicap intellectuel. Cette ligature sert en quelque sorte de levier pour atteindre l'autonomie, le droit au travail. Quand on examine l'intérêt de la personne cette intervention devient une protection.

2°. La maladie du père de Mlle Y qui est héréditaire.

3°. L'incapacité de Mlle Y à prendre soin d'une façon adéquate d'enfants. Elle est capable de suivre une routine mais n'a pas le jugement requis devant les imprévus. Que fait une mère handicapée si son bébé est aussi handicapé.

Ayant considéré le pour et le contre, les personnes présentes à la discussion de cas se sont prononcées en faveur de la ligature pour Mlle Y, cette intervention touchant le droit de la personne de vivre normale, décent épanouissante au niveau de l'autonomie.

SUJET IX

Le sujet est un garçon faisant partie d'un groupe fonctionnant au niveau de la débilité mentale moyenne.

Les documents ci-joints sont susceptibles de fournir des renseignements sur trois plans principaux: le développement socio-affectif, l'aspect cognitif et les habiletés manuelles. Il est toutefois important de noter que ces rapports ne tiennent pas compte des progrès réalisés par ce garçon au cours des deux dernières années.

Afin de permettre une meilleure synthèse des fiches intitulées: développement affectif et social et rapport de comportement, je me permettrai les quelques commentaires qui suivent.

Dans l'ensemble, il a toujours fait preuve d'un comportement social intéressant tant dans ses relations avec ses pairs qu'avec les adultes même s'il avait l'habitude de se retirer quelques fois. Il comprend bien les consignes et a toujours fait preuve de beaucoup de persévérance face à une tâche à exécuter.

Il m'apparaît toutefois important d'attirer l'attention sur un commentaire apparaissant sur sa fiche comportementale du 07-06-70, pour souligner qu'il y a maintenant une nette amélioration à ce niveau. Aujourd'hui, il est capable de m'adresser la parole et il ira même parfois jusqu'à me taquiner.

Au plan des habiletés manuelles (arts et menuiserie), il prend peu ou pas d'initiative et malgré une dextérité manuelle acceptable il est à noter qu'il est plutôt lent au plan de l'exécution de toutes les tâches.

ASPECT COGNITIF:

Un bref regard sur les acquisitions spécifiques (conceptualisation de l'heure, de la monnaie, orientation spatiale, manipulation, langage, lecture globale) laisse voir peu d'acquis en profondeur. Majoritairement, aux principaux éléments du programme, il a obtenu la cote "en voie d'acquisition", à l'exception de la lecture globale (vocabulaire sécuritaire) où, il a fait preuve de performances supérieures. Précisions cependant que ses absences à l'école ont souvent été nombreuses.

Enfin, même s'il n'a pas fait partie de mon groupe au cours de ces deux dernières années, il m'apparaît très évident qu'il s'agit d'une personnalité qui a beaucoup évoluée sur tous les plans depuis son intégration au monde du travail.

RAPPORT DE STAGE

Mars '80 à fin mai '80: stage dans une crêperie 2 jours/semaine
service cuisine.

Très long stage, milieu sensibilisé. On lui confie des tâches bien spécifiques (balayage, lavage de vaisselle, épluchage...) qu'il est capable de remplir d'une façon adéquate. Il est "responsable de". Les consignes sont claires, précises et courtes et le sujet accompli sa tâche minutieusement quoiqu'avec beaucoup de lenteur. Il est heureux de travailler. Problème de surprotection à la maison. Madame a très peur:

a) qu'on abuse de lui parce qu'il est déficient et stagiaire;
b) que l'autobus scolaire oublie d'aller le chercher à son endroit de travail.

Parfois il termine son travail une heure avant l'arrivée de l'autobus. A ces moments-là, il manifeste le désir et se sent capable de retourner chez lui à pied...En mai, Madame veut le retirer de son stage, le savon à vaisselle lui donne mal aux mains...

Le problème est résolu et il termine son stage à la fin mai.

Juin '80 à août '80: stage Val-Tra 4 jours/semaine
montage de petites pièces allant sur des tringles pour tentures.

Cette personne, souffrant d'un problème de vision et devant s'adapter à un nouveau milieu de travail, ne possède pas la rapidité des autres employés. L'administration au centre de travail adapté décide alors de la payer à la pièce. La mère est avertie, lui aussi et tous semblent satisfaits. Il reçoit 196$ dollars pour neuf jours. Et c'est la fin du stage (annexe I). Etant le dernier d'une famille de dix-huit enfants tous s'en sont mêlés pour dire qu'il était un "cheap labor". Pourtant Madame connaissait les handicaps de son fils et son problème de vision et surtout ce qu'était un C.T.A..

Septembre '80, Madame le retire de l'école afin de faire son inscription à l'Institut Nazareth sur la Rive Sud. Incapable de le laisser après avoir visité l'endroit, elle retéléphone à l'école pour demander qu'on l'accueille. Stage de travail octobre '80 à mai '81 au Manoir de St-Eustache 3 jours/semaine service cuisine. Stage plus qu'excellent à tous les points de vue. Il s'épanouit prend des initiatives, même celle, par une belle journée de soleil, de ne pas attendre l'autobus et de se rendre chez lui à pied: conséquences:

a) Possibilité d'engagement pour cet été...
b) Il se rendra seul, à pied, à son travail.
   Possibilité d'emploi pour l'année qui vient: aucune. L'employeur étant soumis à des restrictions budgétaires (M.A.S.) ne peut pas...

SUJET X

ANALYSE DE LA SITUATION SCOLAIRE:

C'est un jeune adulte déficient léger fréquentant l'école Pavillon des Erables depuis 10 ans.

Depuis septembre 1979, il est intégré au groupe de stagiaires de cette école, groupe supervisé par Monique Létourneau. Depuis deux ans, il a vécu deux stages dans des milieux de travail différents.

Stage 1) Automne '79:

Il entre comme stagiaire au Manoir pour le service de l'entretien. Très tôt, son superviseur remarque d'importantes lacunes au point de vue de son comportement social.

Quand il a terminé son travail, il est partout sauf à l'endroit où il doit être: il explore, prend le chemin le plus long pour se rendre à un endroit, épie les conversations des adultes, obéit aux consignes qu'en dernière limite. De plus, il s'accroche à un compagnon (leader) auquel il se sent obligé de suivre partout. Malgré la mise en place d'une grille de comportement, il n'écoute pas plus et se laisse distraire tout autant.

En somme, il manifeste un grand besoin d'attention. Son degré

d'autonomie est faible et ses attitudes sociales semblent être maladroites. Par son comportement fouineur et dérangeant, il provoque le rejet des gens du milieu et par le fait même, une baisse dans l'estime de soi.

Stage II) Mars 1981:

Stage au Centre Hospitalier St-Eustache.
Il ne fait pas le travail demandé: abandon du stage.
Il a fait deux semaines de trois jours.
Il fréquente donc le Pavillon des Erables à temps plein, mais n'y fait presque rien. Au point de vue académique, on lui reconnaît une bonne mémoire et un certain potentiel mais son anxiété et son manque de confiance en lui viennent constamment perturber son travail scolaire. Sa participation au groupe est faible: il s'isole de plus en plus.

PERCEPTION DE LA SITUATION FAMILIALE:

A plusieurs reprises, dans diverses occasions, manifeste ses difficultés dans ses relations familiales. Dans ses désirs et dans ses besoins d'affirmation, il vit beaucoup de frustrations et d'isolement.

La relation avec la mère semble particulièrement carencée: Madame apparaît comme une femme fatiguée, déprimée et donc peu attentive aux besoins affectifs de son fils. Il a le sentiment de parler dans le vide quand il s'adresse à sa mère.

En se comparant à ses trois frères, il prend aussi conscience d'être différent d'eux. Il ne peut sortir comme eux, ni avoir le même genre d'activité. Leur relation semble cependant satisfaisante mais les frères s'absentent souvent et il a l'impression plus que jamais, d'être tout seul. Quant à sa relation avec sa petite soeur, il semble qu'elle soit marquée: davantage par la compétition. La petite soeur reçoit sans doute une attention positive des parents qu'il doit envier.

Quant au père, il semble être une figure peu présente auprès de lui mais leur relation semble être satisfaite. Les responsabilités qui lui incombent à la maison sont vécues comme dévalorisantes: s'occuper du chien et sortir les déchets.

Il semble que le manque d'attention à la maison puisse amener un comportement agressif chez lui il peut menacer de frapper sa mère ou sa petite soeur. En avril dernier, Mme X rendue à bout communique avec Monique Létourneau afin que celle-ci retire son fils du foyer pour au moins la durée de la fin de semaine. Monique réussit, non sans difficultés, à trouver un dépannage pour la fin de semaine et rappelle la mère. Celle-ci n'a d'autre alternative que de quitter la maison avec ses deux filles pour quelques jours sans fournir plus d'explications.

A l'heure actuelle, il se trouve plus souvent qu'autrement seul à la maison. Les parents quittent souvent plusieurs jours pour le chalet et il refuse de les suivre: les parents n'insistent pas.

IMPRESSION:

Les difficultés de comportement de ce sujet à l'école (demande d'attention constante, isolement, dépendance très marquée face à l'adulte, etc.) nous semblent très liées à une carence affective importante. La relation avec la mère est non gratifiante pour lui et certainement non-satisfaisante de part et d'autres. Face à ses frères, malgré de bons contacts, il se voit de plus en plus différent et marginal par rapport à eux.

Il verbalise de plus en plus sa difficulté de vivre chez lui et cela transparaît dans sa façon d'être dans le milieu scolaire: il s'isole et semble déprimé.

RECOMMANDATION:

Nous croyons important que le stagiaire et sa famille reçoivent de l'aide des Centres de Services sociaux afin d'éviter une plus grande détérioration du milieu et d'éviter de nouvelles situations de crise.

Pour nous, intervenants au Pavillon des Erables, il nous apparaît maintenant évident que le garçon se détériore dans son milieu familial et qu'il doit vivre de nouvelle expérience. Le placement du jeune adulte en foyer de groupe nous apparaît la solution la plus adéquate. Ce type de placement est grandement souhaité par lui et de plus en plus par les parents malgré d'importants sentiments de culpabilité.

Il possède en lui de bonnes ressources et c'est dans l'espoir qu'il arrive à un développement maximal de sa personne que nous vous adressons une demande de placement en foyer de groupe.

Les parents ont exprimé leur accord à Monique Létourneau pour recevoir des services du C.S.S.L.L..

Suite à ces démarches de l'école aux Services sociaux pour le transfert, ou la demande de foyer de groupe pour X, il y eut une rencontre entre les Services sociaux scolaires et régionales afin de préciser le rôle et la tâche de chacun!

SUJET XI

Elle a fréquenté la Polyvalente Deux-Montagnes, secondaire spécial, norme 1/6 en 1978. Elle arrive au Pavillon en septembre '79 en ayant une image fort négative du Pavillon. Les parents refusent l'école des "tout croches". Au rapport académique de cette stagiaire, on remarque qu'elle ne sait pas lire, aucun lien entre le graphisme et le concept, ne sait pas écrire, incapable de copier un texte. Au niveau du savoir écouter: bonne audition, ne comprend pas les consignes, incapable de débloquer. Au niveau du comportement, selon le rapport de la Polyvalente, faisant référence à sa personnalité, aux items suivants: capable de prendre des responsabilités, capable de répondre à une exigence précise, capable d'assumer la frustration, capable d'accepter le changement (modification d'horaire, etc) capable de supporter une contrariété, tous sont cochés moins (-); les seuls points positifs sont: ponctualité et échéance des travaux. En ce qui concerne la référence à ses pairs, il est noté: attitude agressive, en parole, défaitisme, abandonne son idée et rejetée plus au moins de son groupe.

RAPPORT SYNTHESE

Stage de travail: Du 12 octobre '79 au 20 décembre '79
Stage location Montex (pliage de linge)
3 jours/semaine

Elle est insécure, manque de confiance en elle, se dit incapable et bonne à rien. Ce premier stage tente de lui prouver qu'elle peut être utile. Les lundi et vendredi lors des retours en classe, elle se situe dans son groupe comme l'une des meilleures de la classe, pour les apprentissages scolaires. Malgré, ces points positifs, les parents sont toujours extrêmement négatifs face à l'école. En décembre, elle désire un autre endroit de stage. Janvier '80 à fin mai '80, stage comme aide-monitrice dans une garderie. Stage excellent au niveau du développement de sa personnalité: plus assurée, plus confiante, heureuse, se sent "capable de". Elle passe par une période dépressive. Plusieurs visites à domicile Madame ne veut plus qu'elle poursuivre ce stage: "Cela va la dégoûter d'avoir des enfants plus tard...etc." Juin et juillet, stage au Manoir au service cuisine. Les acquis du stage en garderie tombent, aucune constance dans le travail, attire l'attention. Lenteur excessive pour exécuter une tâche (une journée pour éplucher cinq livres de pommes de terre). Echec pour elle.

Octobre '80 à janvier '81, stage au Centre Hospitalier 5 jours/semaine au service lingerie buanderie. Il n'est plus question pour elle de prendre l'autobus scolaire, ni pour elle de remettre les pieds à l'école. Les parents refusent. Elle est encore devant un stage choisi par ses parents. Multiples rencontres à domicile. Essaie de faire comprendre aux parents que le stage qu'elle préférait, où elle était bien et où elle faisait des

acquis importants c'était la garderie. Refus et elle est retirée de l'école.

b) Nombre de sujets en fonction des difficultés énumérées précédemments:

Les 10 sujets se répartissent comme suit en fonction des difficultés énumérées:

1) 4 déficients moyens
2) 2 déficients légers limite inférieure
3) 1 déficient à la frontière de la déficience légère et moyenne
4) 1 déficient moyen ayant des troubles visuels et de la parole
5) 1 déficient moyen ayant des troubles moteurs
6) 1 déficient léger, limite inférieure, demi-sourd devant porter un appareil auditif, étant aussi atteint d'épilepsie, de nanisme et de troubles mineurs de la parole.

c) Groupe-âge et sexe.

Notre groupe de sujets se compose de 6 filles et 5 garçons et dont l'âge moyen est de 19 ans 9 mois. Les sujets se répartissent comme suit en fonction des deux variables sexe et âge:

. 1 fille de 17 ans
. 1 fille et 1 garçon de 18 ans
. 1 fille et 1 garçon de 19 ans
. 2 garçons de 20 ans
. 2 filles et 1 garçon de 21 ans
. 1 fille de 22 ans

Le tableau 1 trace le profil du groupe de stagiaires en fonction des variables suivantes:(c.f. Tableau I)

- âge
- sexe
- milieu familial
- milieu géographique
- fonctionnement intellectuel
- scolarisation
- hospitalisation
- particularités

En ce qui a trait à l'intensité des stages, le groupe stagiaire se subdivise en 3 sous-groupes:

1. Les jeunes adultes dont le stage occupe 100% du temps (5 jours/semaine).
2. Les jeunes adultes dont le stage occupe 80% du temps (4 jours/semaine).
3. Les jeunes adultes dont le stage occupe 60% du temps (3 jours/semaine).

Le degré d'autonomie personnelle et sociale évalué avec l'A.F.I., le comportement observé à l'école et dans le milieu de travail au cours de l'année précédente et de l'année en cours, constituent les principaux critères pour la formation des sous-groupes.

Tableau I : Profil du groupe stagiaire

SEXE	AGE	MILIEU FAMILIAL	MILIEU GEOGRAPHIQUE	FONCTIONNEMENT INTELLECTUEL	SCOLARISATION	HOSPITALISATION	PARTICULARITES
5 garçons 5 filles	2 de 18 ans 2 de 19 ans 2 de 20 ans 3 de 21 ans 1 de 22 ans	8 familles 1 foyer nourricier 1 foyer nourricier (grands-parents)	3 milieux ruraux 7 milieux semi-urbains* (banlieue)	Tests utilisés - Leiter 5 évaluations en '77 - Barbeau-Pinard 2 évaluations en '75 - Stanford-Binet 1 évaluation en '77 - Wisc 1 évaluation en '72 1 évaluation en '75	4 ont fréquenté le secteur régulier. 4 ont toujours fréquenté les "classes spéciales". 2 ont fréquenté un centre spécialisé.	1 hospitalisé pour fracture du tibia. 2 hospitalisés suite à des accidents de voiture qui laissèrent de graves séquelles soit leur handicap physique.	1 handicapé physique trouble moteur) 1 demi-sourd + épilepsie + trouble de parole + nanisme. 3 ayant troubles de parole

* Ste-Thérèse - St-Eustache sont des villes de banlieue.

d) Localisation des jeunes adultes en fonction de leurs pairs du secteur "régulier".

Les jeunes adultes stagiaires fréquentent le Pavillon des Erables qui accueille essentiellement une clientèle d'handicapés mentaux. Le Pavillon est situé à proximité d'une école polyvalente. En se référant au système en cascade, le groupe-cible se classe au niveau 6. Contrairement à l'organisation des stages dans une école régulière secondaire qui sont concentrés à un certain moment au cours de l'année, les stages des jeunes adultes handicapés ont lieu durant toute l'année scolaire et constituent l'axe central du programme de formation. Le nombre de jours stage-semaine varie selon chaque sujet.

e) Organisation humaine et physique de l'école.

1. Organisation humaine.

Comme il est mentionné précédemment, le Pavillon accueille une clientèle d'handicapés mentaux. Celle-ci se subdivise en trois (3) Modules, compte tenu des caractéristiques et de l'âge des sujets. Le groupe-cible constitue le cinquième groupe du Module III. Le schéma suivant démontre le principe de classement des handicapés à l'intérieur de l'école. Certaines règles relatives au classement ont été établies. (c.f. document classement chez les déficients moyens, Annexe II).

Tableau II : Principe de classement

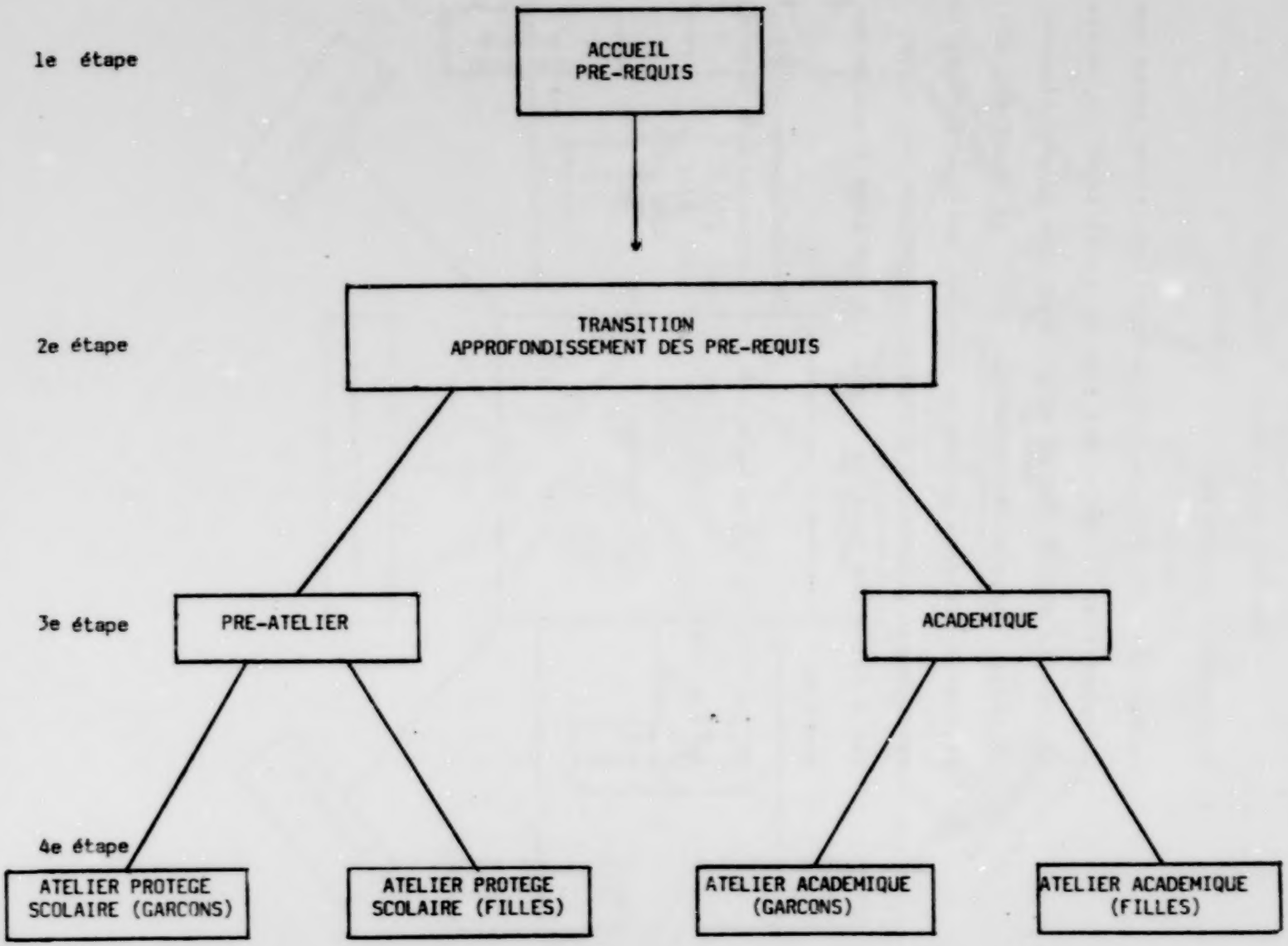

2. Organisation physique.

Le Pavillon des Erables est construit de telle sorte que le gymnase et la salle des miroirs constituent le centre de l'école autour duquel se greffent les locaux-classes, ateliers, infirmerie, cafétéria, etc. Le local des stagiaires se situe à gauche du gymnase, entre l'atelier académique des garçons et l'atelier académique des filles. Il est à noter que tout le Module III est logé à gauche du gymnase.

Le tableau III trace le schéma de l'organisation physique de l'école.

Tableau III - Organisation physique

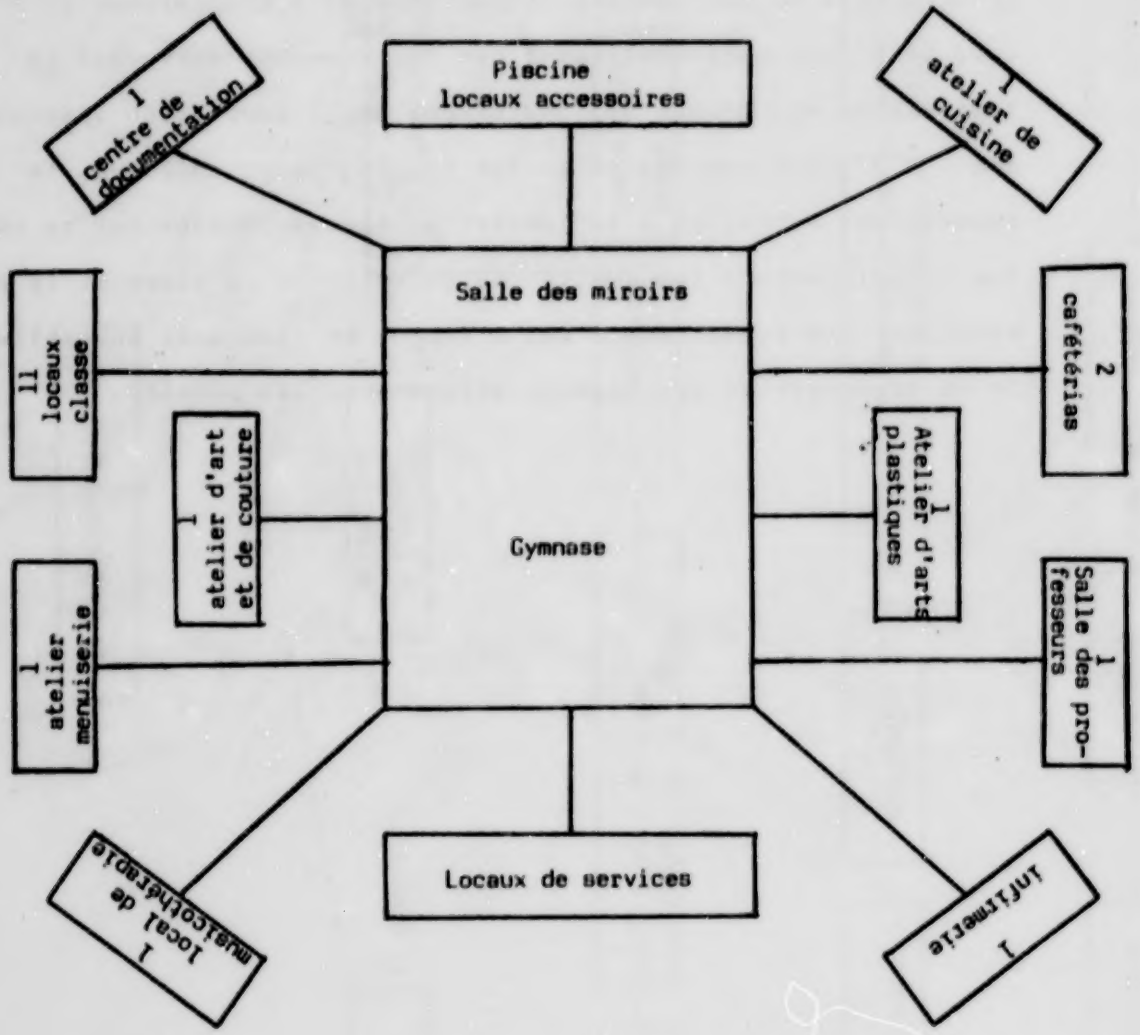

Le tableau IV, organisation humaine, situé à la page suivante illustre toute l'organisation humaine de l'école, tant au niveau de la clientèle scolaire que de l'équipe des intervenants. Le groupe-cible de par son statut particulier à l'intérieur de l'école bénéficie essentiellement des intervenants suivants: la responsable des stages à 3 jours/semaine, l'éducatrice spécialisée 1 à 2 jours/semaine selon les sujets, le psychologue, le travailleur social et l'infirmière au besoin. Notons ici le rôle des surveillantes: les quatre (4) surveillent le dîner et la récréation; une surveillante est affectée en plus à la surveillance du transport et aux communications avec les parents.

Tableau IV : Organisation humaine

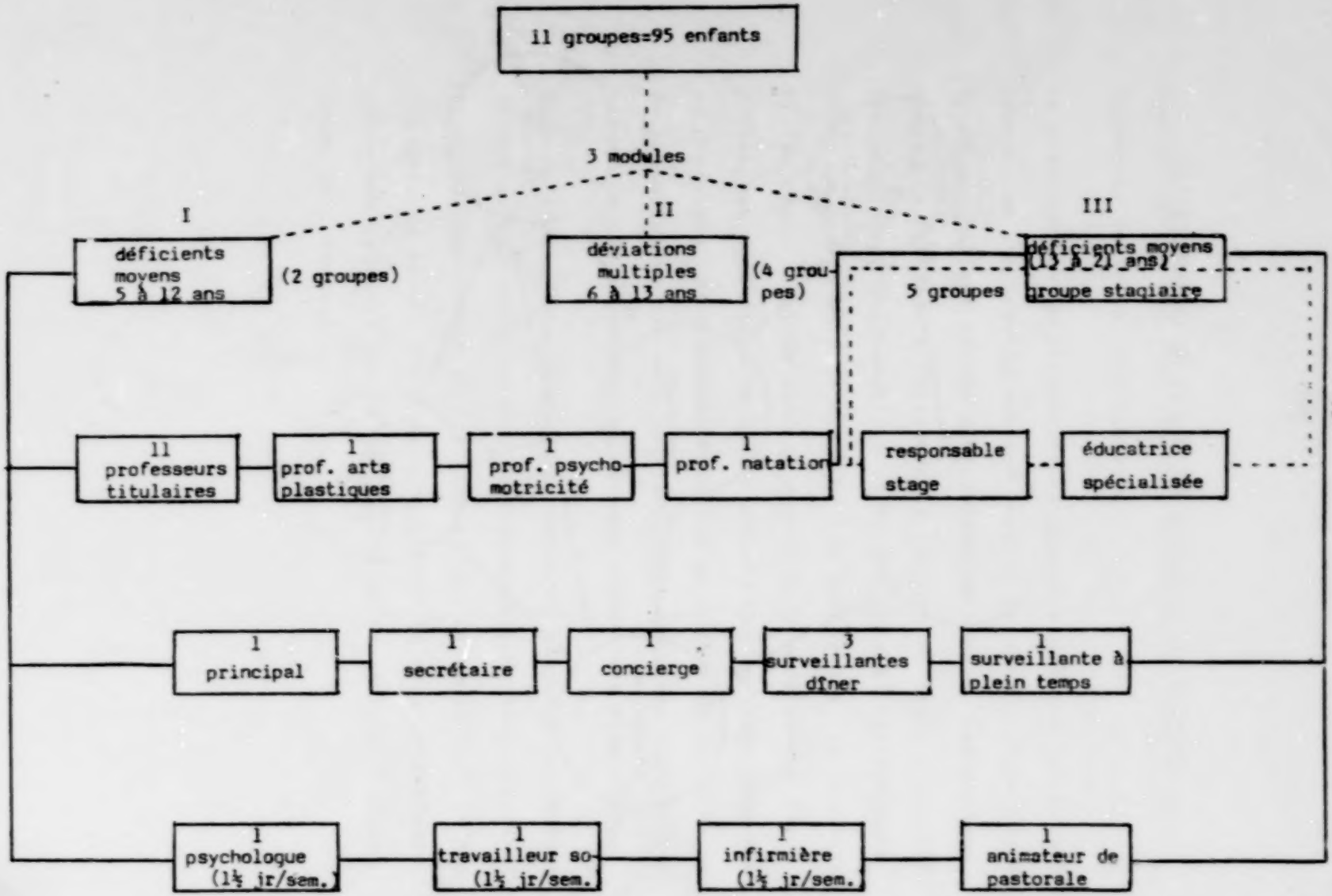

TABLEAU V: SCHEMA DU RESEAU DE COMMUNICATION.

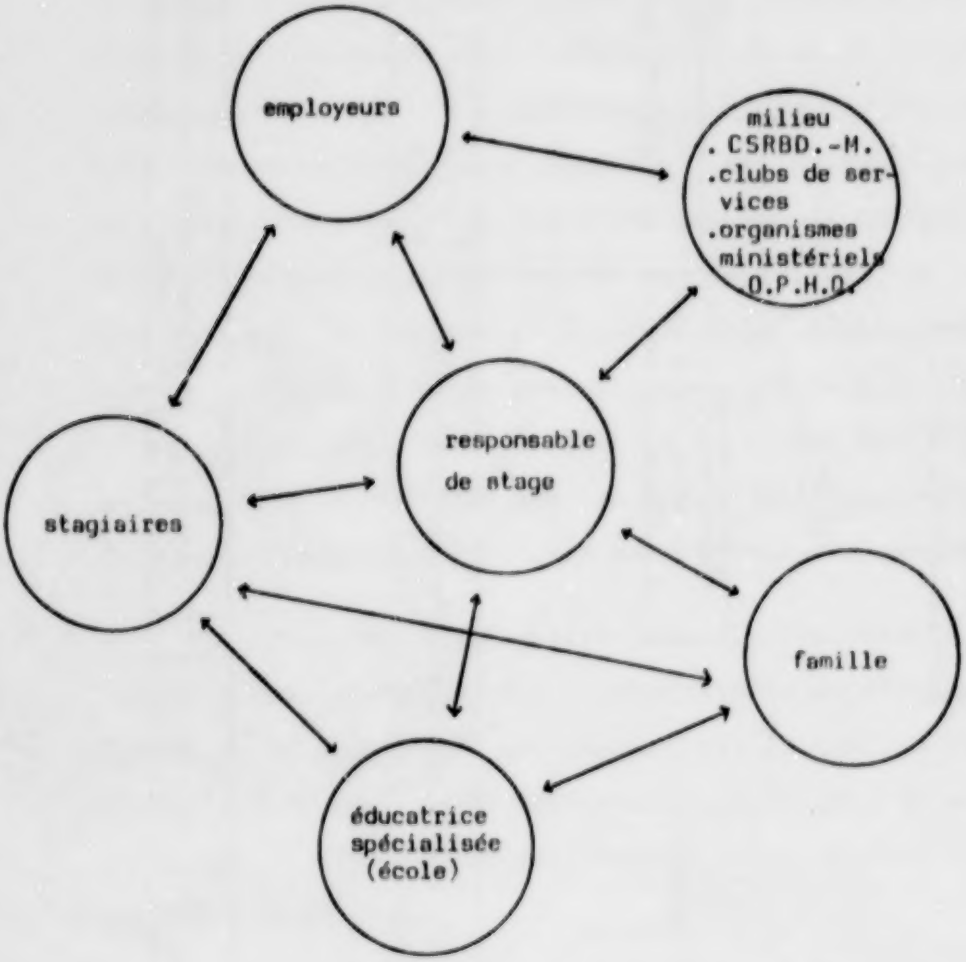

f) Identification des intervenants, spécification des rôles, fréquence de leurs interventions.

Le groupe-cible du projet-pilote compte plusieurs intervenants. Ceux-ci se composent d'une responsable de stage, d'une éducatrice spécialisée et des différents employeurs. Les actions entre les différents intervenants se font de façon concertée. Les rencontres hebdomadaires et/ou les appels téléphoniques entre la responsable de stage et les employeurs, la responsable de stage et l'éducatrice spécialisée constituent les principaux mécanismes de concertation. Ces derniers sont mis en place pour évaluer les objectifs au niveau de la tâche et du comportement, de même que les moyens utilisés pour l'atteinte de ces objectifs, et ce pour chacun des stagiaires.

Dans ce réseau de communication entre la responsable de stage et les autres intervenants, la responsable de stage et le milieu, la responsable et les stagiaires, la famille et la responsable de stage, cette dernière tient le rôle d'émetteur-récepteur central. Le schéma suivant et le tableau V illustrent ce phénomène.

Tableau V :Nombre d'intervenants, identification des fonctions et fréquence de leurs interventions.

INTERVENANTS	FONCTIONS	FREQUENCE DES INTERVENTIONS
1. Responsable de stage	.agent de liaison avec le milieu	1 fs/semaine
	.agent de liaison entre le stagiaire et l'employeur	rencontre individuelle le temps accordé varie selon les besoins et les attentes des stagiaires
	.agent de liaison entre le stagiaire et la famille	1 fs/semaine et/ou au besoin
	.agent de liaison entre le stagiaire et l'école et l'éducatrice spécialisée	1 fs/semaine
2. Educatrice spécialisée	.consolidation des préalables nécessaires en vue de l'autonomie personnelle et sociale	
	.français	80 min/sem. pour 2 stag.
	.mathématiques	20 min/sem. pour 2 stag. 85 min/sem. pour 2 stag.
	.cuisine	40 min/sem. pour 3 stag. 155 min/sem. pour 2 stag.
	.utilisation des services communautaires	120 min/sem. pour 5 stag.
	.agent de liaison entre le stagiaire et la famille	
	.agent de liaison entre le stagiaire et la responsable de stage	
3. Employeurs	.agent de liaison entre le stagiaire et la responsable de stage	1 fs/semaine
	.relation "maître-apprenti"	5 jrs/sem pour 5 stag. 4 jrs/sem pour 4 stag. 3 jrs/sem pour 1 stag.

g) Assiette horaire.

Au cours de cette seconde année de projet, les stages occupent la majeure partie de l'assiette-horaire, et pour certains entièrement. Voici donc, comment se répartit l'horaire d'une semaine pour le groupe stagiaire:

1. Stages dans le milieu:

1.1 Cinq (5) jours/semaine pour 5 stagiaires occupant les fonctions suivantes:

- service lingerie et buanderie, au Centre Hospitalier St-Eustache, de 8 à 16 heures; le stagiaire est véhiculé par ses parents.

- service emballage et fabrication du fromage, à la Fromagerie d'Oka, de 8 à 16 heures; le stagiaire se véhicule de façon autonome.

- aide à l'entretien en électricité, à la Commission scolaire régionale Blainville Deux-Montagnes, de 9 à 17 heures; le stagiaire est véhiculé à demi-trajet par ses parents, et pour la seconde partie, il a pris entente avec son superviseur.

- aide-cuisinière, au Centre d'Accueil St-Antoine de Padoue, centre pour personnes âgées, de 8 à 16 heures; le stagiaire se véhicule de façon autonome.

- montage de pièces au Centre de Travail Val-Tra, de 8 à 16 heures; le stagiaire est véhiculé par ses parents.

- aide commis de bureau, de Centre Hospitalier St-Eustache, de 9:30 à 14:30 heures; le stagiaire est véhiculé par le transport scolaire.

1.2 Quatre (4) jours/semaine (du lundi au jeudi) pour 4 stagiaires occupant les fonctions suivantes:

- aide dans une boulangerie, Pain Deux-Montagnes, de 9:30 à 14:30 heures; le stagiaire est véhiculé par le transport scolaire.

- aide-monitrice dans une garderie, garderie Deux-Montagnes, de 9:30 à 14:30 heures; le stagiaire est véhiculé par le transport scolaire.

- plongeur dans un restaurant, St-Hubert BAR-B.Q. de St-Eustache, de 9:30 à 14:30 heures; le stagiaire est véhiculé par le transport scolaire.

1.3 Trois (3) jours/semaine (du mardi au jeudi) pour un stagiaire occupant les fonctions suivantes:

- aide à l'entretien dans un centre d'accueil pour personnes âgées, de 9:30 à 14:30 heures; le stagiaire est véhiculé par le transport scolaire.

- service-cuisine deux (2) semaines de trois (3) jours.

2. Français

- 80 minutes/semaine pour 2 stagiaires, soit 60 minutes le lundi et 20 minutes le vendredi

- 20 minutes/semaine pour deux (2) stagiaires, soit le vendredi

3. Mathématiques

- 85 minutes/semaine pour deux (2) stagiaires, soit 45 minutes le lundi et 40 minutes le vendredi, à partir de janvier - 50 minutes pour quatre (4) stagiaires

- 40 minutes/semaine pour trois (3) stagiaires, soit le vendredi, à partir de janvier cette activité a été délaissée.

4. Cuisine et faire le marché

- 155 minutes/semaine pour deux (2) stagiaires, soit le lundi matin

5. Sortie à l'extérieur - utilisation des services communautaires.

   - 120 minutes/semaine pour cinq (5) stagiaires, soit le vendredi après-midi.

Tableau VII : Assiette horaire

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
AM	- stages dans le milieu pour 8 stagiaires - activité cuisine et faire le marché pour 2 stagiaires	stages dans le milieu pour les 10 stagiaires			- stages dans le milieu pour 5 stagiaires. - français - 20 minutes pour 5 stagiaires. - mathématiques - 40 minutes pour 2 stagiaires.
PM	-stages dans le milieu pour 9 stagiaires -français - 60 minutes pour 2 stagiaires -mathématiques - 45 minutes pour 2 stagiaires	stages dans le milieu pour les 10 stagiaires			-stages dans le milieu pour 5 stagiaires -sortie à l'extérieur, utilisation des services communautaires pour 5 stagiaires

h) Facteurs géographiques.

Nous desservons une population provenant en majorité de milieu rural ou semi-urbain, soit Ste-Anne des Plaines, Ste-Thérèse, Oka, Boisbriand, Deux-Montagnes et St-Eustache. Ces milieux posent certains problèmes liés à des facteurs géographiques et des particularités régionales, voici donc ce qui caractérise ces milieux:

1. St-Anne des Plaines:

- milieu rural
- industries locales existantes:
    - conserverie
    - cueillette des fraises (saisonnier)
    - aucun service de transport direct vers Ste-Thérèse et St-Eustache

2. Ste-Thérèse:

- ville de banlieue où se situe le bassin des P.M.E.
- milieu fermé, peu ou aucune sensibilisation face à la clientèle handicapée.
- aucun service de transport direct la reliant à St-Eustache

3. Oka:

- milieu rural
- industrie locale existante: Fromagerie Oka
- service de transport inexistant

4. Boisbriand:

- milieu semi-urbain
- similaire à Ste-Thérèse de par sa mentalité:
  non sensibilisation face aux personnes handicapées
- aucun transport direct vers St-Eustache

5. St-Eustache:

- milieu urbain
- milieu le plus ouvert à l'acceptation des personnes handicapées au marché du travail
- service de transport existant
- bon bassin d'industries locales

i. Ententes de service avec le Ministère des Affaires sociales.

Des démarches ont été entreprises, en juin '80, avec la Maisonnée-Laurendière en ce qui a trait aux points suivants:

1. Elaboration d'un projet de foyer et/ou d'appartements protégés.

2. Elaboration d'un projet de formation d'un comité régional composé d'un représentant patronnal, d'un représentant syndical, d'un représentant de l' O.P.H.Q., d'un représentant du Centre de la Main d'Oeuvre du Canada (P.D.I.M.C.), d'un représentant de la Ruche (atelier protégé), d'un représentant de la Maisonnée-Laurendière, d'un représentant du Pavillon des Erables (section 18-21 ans).

La Commission scolaire régionale Blainville Deux-Montagnes a aussi entrepris de nombreuses démarches auprès du Ministère des Affaires Sociales afin d'obtenir les services d'une travailleuse sociale à 5 jours/semaine au Pavillon des Erables. Ces démarches et pourparlers se sont avérés infructueux puisqu' une travailleuse sociale y a été affectée à 1½ jours/semaine. Celle-ci ne s'occupe pas des jeunes adultes (18-21 ans). Alors, les problèmes sociaux qui surviennent concernant les sujets du projet sont absorbés par la responsable de stage. Ce type d'intervention non lié à sa tâche de superviseur occupe la majeure partie de son temps de travail, compte tenu des événements survenus au cours du dernier semestre. La description des quelques situations auxquelles la responsable a dû faire face, justifie l'affectation d'une travailleuse sociale au projet et ce à demi-temps:

Cas 1: Famille acceptant difficilement l'handicap de leur jeune adulte, choisissant l'endroit de stage en fonction de ses désirs et ses attentes et non en fonction des désirs et des attentes du stagiaire.

Cas 2: Famille se déchargeant de toute responsabilité et implication au niveau du placement en milieu de stage et de travail et du transport; on croit que cette tâche incombe à l'école et plus particulièrement à la responsable de stage.

Cas 3: Famille vivant une situation économique précaire: le père ayant subi une intervention chirurgicale et étant au chômage; l'affirmation et l'handicap du jeune adulte semblent difficiles à assumer.

Cas 4: Famille où l'on perçevait, le travail à Val-Tra comme une exploitation bien que le jeune adulte ait été au salaire minimum.
On retira le jeune adulte de l'école pour l'intégrer à l'Institut Nazareth Louis-Braille d'où on le retira après une semaine pour le retourner au Pavillon des Erables.

Cas 5: Démarche effectuée pour des demandes de services de soins infirmiers pour le grand-père et d'une aide familiale pour la mère, de même que des contacts pour une désintoxication du père; les attitudes et les comportements du père ont des effets négatifs sur les attitudes et les comportements du jeune adulte.

Cas 6: Famille acceptant difficilement l'handicap du jeune adulte, la mère se sentant dépassée par les événements; la non-acceptation provoque des comportements sociaux inadéquats chez le jeune adulte tant à l'école qu'au travail.

Cas 7: Toute la problématique particulière du sujet VIII concernant sa grossesse est décrite précédemment.

Cas 8: Sensibilisation de la famille à l'éducation sexuelle de leur fille et aux méthodes contraceptives possibles. Des démarches devront être entreprises auprès des parents pour les amener à prendre conscience que leur fille a droit à vivre sa vie, à prendre position face à certaines situations relatives à son travail, aux relations qu'elle veut établir et entretenir avec les garçons.

Cas 9: Le présent sujet a été intégré au projet-pilote lors de la première année d'expérimentation. Nous tenons à le présenter à cause de sa problématique particulière, des démarches effectuées pour tenter d'y trouver une solution à des contraintes rencontrées. Le portrait de cette stagiaire a été brossé par le professeur responsable de stage.

RAPPORT - SYNTHESE

25 janvier 1979: A cause du contexte familial désolant et parce que l'école représentant, à ses yeux, un deuxième milieu familial stable, elle ne voulait pas et ne désirait pas travailler et/ou avait peur de travailler de crainte de perdre "l'école".

Il a fallu un an de préparation psychologique, de travail sur la motivation, d'échanges, de visites dans certains milieux de stage pour qu'elle se rende compte que c'était un essai, un apprentissage et non un refus ou un rejet de l'école.

Le milieu de travail choisi pour elle (aide-monitrice dans une garderie, 2 jours/semaine) reste quand même un milieu protégé et quasi familial:

1°. Pour que la coupure entre l'école et le travail se fasse d'une façon très progressive afin d'assurer et de garder au stage toutes les chances de réussite et de diminuer chez elle la crainte et l'anxiété de perdre l'école.

2°. Face aux enfants, elle était capable d'aide, se sentait à l'aise, capable d'initiative, d'assumer de petites responsabilités, d'amuser et de surveiller les enfants.

La première semaine de stage fut excellente. Les 2e, 3e et 4e furent désolantes. Après avoir cherché et retourné mille et une questions, la solution arriva claire dans sa simplicité: les consignes qui lui étaient données, étaient inexistantes ou imprécises. Réajustement.

CONCLUSION:

1°. Milieu de travail humain, chaleureux et recevant.
2°. Très bonnes relations entre elle et les enfants
3°. Travaux d'entretien et tâches domestiques à l'intérieur desquels elle se sent capable et utile.

EVALUATION:

A- Socialisation:

Au début, elle avait de la difficulté à dîner avec les moniteurs et monitrices. Petit à petit l'intégration s'est faite. Cela a pris au moins six mois, étape par étape et un ou une moniteur (trice) à la fois. Pas d'agressivité et capable de manifester ses émotions.

B- Travail:

Changement d'orientation: tâches ménagères. Travail plus gratifiant pour elle qui se sent utile et capable. Travail bien fait. Lorsqu'elle est fatiguée, elle est capable de dire que

c'est suffisant. Elle a appris très vite le fonctionnement des appareils ménagers, la reconnaissance des endroits, (où va la vaisselle, verres, casseroles) division des biscuits dans les pots, petites recettes simples (jello-macaroni...) partage équitable de la nourriture entre les enfants. Service du dîner...

N.B.: Transfert de foyer et tous les problèmes (c.f. feuilles annexes)

Septembre 1979: Stage 5 jours/semaine au même endroit.

Juin 1980: Difficulté, elle ne veut pas quitter l'école. Difficulté résolue stage de 10 heures a.m. à 1 heure p.m. et retour à l'école jusqu'à 3 heures p.m..

Acquisitions nouvelles:

1°. Transport autonome: bicyclette
2°. Taxi (l'hiver). (Subventions O.P.H.Q.) Apprend à téléphoner seule pour obtenir son transport.
3°. Ramasse ses factures d'une semaine.
4°. Payer
5°. Ouvrir un compte d'épargne
6°. Changer son chèque, signer
7°. Maturité, assurance, débrouillardise

DEMARCHES 1.

Le mardi 26 juin 1979.

A QUI DE DROIT,

Je suis Monique Lauzé, professeur-titulaire depuis 4 ans, d'une classe de douze jeunes filles, débiles légères et moyennes âgées de 14 à 23 ans, au Pavillon des Erables à Deux-Montagnes. Le sujet concerné a 23 ans et est une de mes élèves.

En 1968, une demande urgente d'évaluation était présentée au service de psychologie, demande faite par l'infirmière du service de santé de la polyvalente Deux-Montagnes. L'infirmière s'interrogeait sur le milieu familial, se demandant si ce dernier était capable de donner un support valable à X.

En 1969, on se rend compte qu'elle vit dans un milieu marginal et que le foyer souffre d'un état de privations presque constant.

En 1975-76, elle est l'une de mes élèves. Deux années passent et, après plusieurs visites au foyer, je constate que ce dernier est défavorisé, malheureux, éclaté par une misère et une souffrance quotidienne. Le père, alcoolique a quitté le domicile depuis plusieurs années, la mère dépressive, abusant de médicaments fait cinq ou six séjours à l'hôpital pour lavage d'estomac et tous les enfants quittent l'un après l'autre la maison, laissant X qui est déficiente comme support, soutien, commission-

naire, gardienne... etc, de sa mère... Et je garde encore, en tête, cette phrase qu'Andrée (soeur de X)disait lors d'un conseil de famille: "Si j'étais à sa place, je ne pourrais pas rester dans toute cette "merde" là."

Souvent, elle arrivait à l'école, dépressive, agressive envers les surveillantes du dîner ou ses compagnes, et durant ces périodes de colère, cela pouvait aller jusqu'aux coups. Mais petit à petit, lorsqu'elle n'en pouvait plus, car elle avait appris à se contrôler, à se maîtriser, elle me disait alors: "Monique à la récréation, il faut absolument que je te parle, ça va mal à la maison". Puis, quelquefois, elle arrivait à l'école avec des blessures au dos et des marques suspectes. Elle me racontait que c'était des brûlures de cigarettes ou des coups reçus mais ce qui était plus difficile à supporter c'était ses périodes dépressives, comme si elle se rendait compte d'une façon très aigue, qu'il n'y avait aucun espoir de s'en sortir, d'avoir des jours heureux, calmes, d'être en sécurité et stable. Elle n'avait connu que des chicanes, l'angoisse d'être seule devant sa mère ayant besoin d'un lavage d'estomac d'être prise de panique courir chercher sa soeur, l'ambulance...etc.

En décembre '77, après une période particulièrement dure, je décide d'appeler M. Z, lui demandant de chercher un foyer pour elle. La réponse m'arriva en décembre 1978. Il avait appelé la jeune fille et celle-ci lui avait répondu que tout allait bien. Elle qui n'avait même pas la permission de me téléphoner, qui se sentait surveillée par sa mère ne pouvait pas répondre

d'une autre façon et, d'autre part, elle est très farouche, fière elle n'ira pas raconter ses peines et misères à quelqu'un qu'elle ne connaît pas, qu'elle n'a jamais vu et surtout pas lors d'une conversation téléphonique à domicile. J'était étonnée, ébahie, je tombais de la lune: "Quoi! vous n'êtes pas allé faire une visite à domicile? Comment pouvez-vous avoir une idée juste...etc.. En janvier '79, je reçois une communication téléphonique de M. Z, me disant qu'il avait oublié de quoi nous avions parlé en décembre et qu'il était important qu'il le sache pour l'inscrire au dossier! Désespérée, en colère, je lui demande si c'est plus important d'avoir de beaux dossiers à jour pour montrer que l'on travaille ou s'il ne doit pas plutôt s'occuper effectivement de visites à domicile et de son placement éventuel en foyer nourricier. Finalement, je lui dis que je ne veux plus avoir affaire avec lui et que je vais me débrouiller seule.

Mais la situation s'aggrave, elle veut quitter son foyer, elle arrive à l'école avec des marques sur le corps, elle est dépressive et redevient par moment agressive. Finalement, il y eut un élément déclencheur; une surveillante de l'école lui donne un tourne-disque qu'elle alla porter à l'improviste à la maison. Elle vit sa mère sous l'effet d'une forte dose de médicaments... Enfin, je n'étais plus seule, quelqu'un d'autre avait vu le foyer, constaté que décemment elle ne pouvait plus demeurer là. Et mon principal téléphona à Monsieur Z..." Je lui dis au téléphone que nous nous étions quittés froidement mais

qu'il était urgent très urgent de lui trouver un foyer et que celle-ci ne voulait plus rester chez elle".

Il y eut donc échange de conversations téléphoniques entre Monsieur Z et moi dans lesquelles les mêmes questions reviennent; comment est-elle,est-elle propre, son hygiène, cela menaçait encore de traîner en longueur. Je demande à M. Z de venir la voir à l'école, qu'il pourra de cette façon, se faire une idée plus juste. Un beau jour, il arrive... elle est à son stage de travail. Je le traîne littéralement à la garderie de Rivière Sud où enfin, il la rencontre. Nous revenons à l'école où nous discutons du foyer à trouver. Je lui dis qu'il faudrait, en autant que faire se peut, que l'éventuel foyer soit situé dans le secteur St-Eustache, Deux-Montagnes: 1° parce que c'est son choix; 2° pour ne pas couper tous les liens avec sa mère; 3° son stage de travail qui s'avère positif; 4° facilité du transport pour une jeune fille déficiente...etc.

Nous nous quittons là-dessus, les choses étant claires. Dans le courant de la semaine, M. Z me parle d'un foyer dans Pointe-Calumet. Ma réponse est négative et je dois revenir longuement sur notre dernière entente et, comme je perds de plus en plus confiance, j'ajoute que j'aimerais visiter l'éventuel foyer avec lui. Je veux être le plus sûr possible de son bien-être moral et affectif et j'ai peur que M. Z bâcle le cas.
Et je me souviens, qu'au cours d'une conversation téléphonique où j'étais à bout de ressources, lui avoir demandé: "Aimez-vous votre travail? Est-ce que le cas vous intéresse? Qu'est-ce qui

se passe?"

Puis M. Z me demanda le dossier social, psychologique et médical du sujet sans toutefois m'envoyer le formulaire officiel que l'on doit signer afin de pouvoir sortir les dossiers. Il faliait encore refaire un téléphone... Combien il faut de ténacité, de patience, d'énergie pour déplacer, réveiller l'inertie galvaniser,quelqu'un qui ne semble plus croire en son travail ou du moins s'y sentir à l'aise. Je ne sais pas, vous qui me lisez, si vous pouvez vous rendre compte, comprendre comment je pouvais, par moment, désespérer puis enfin ramasser encore et encore de l'énergie, beaucoup d'énergie pour si peu d'espoir à côté, mais être convaincue quand même qu'il ne faut surtout pas lâcher et harceler sans cesse...

Je reçois le formulaire et après lecture et explications, elle signe elle-même sa demande pour un changement de foyer. Puis, un foyer est enfin trouvé, dans le secteur Deux-Montagnes. Avec M. Z, après de longues et difficiles conversation téléphoniques, nous arrivons à nous entendre sur un plan de placement: 1° visite avec lui du nouveau foyer; 2° faire avec un minimum de trois visites pour favoriser une intégration avec le moins de heurts possibles et ensuite M. Z doit avertir la mère. Tout ceci, par mesure de précaution afin qu'elle n'ait pas à subir de sévices... Une mère abusant de médicaments qui voit partir celle qui va à la pharmacie chercher les pilules désirées, il y a là, de quoi paniquer... Je le savais et je voulais éviter des drames possibles par prudence.

Tout ceci était clair, lorsqu'un jeudi matin, téléphonant par hasard chez Mme H. (téléphone portant sur une sortie, au Parc Belmont, des élèves de l'école), je trouve Mme H. angoissée, elle attend la visite du travailleur social et se demande pourquoi... qu'est-ce qui se passe et semble terriblement inquiète, insécure. Déçue, je communique avec M. Z et lui dit que ce n'était pas ainsi que l'on c'était entendu et de recommencer quatre fois les mêmes explications du paragraphe précédent à en être au bord des larmes devant tant d'indécisions, d'avance et de recul. Finalement, je prends un ton directif et je dis à M. Z: "Vous annulez votre rendez-vous de cet après-midi avec Mme H., vous venez me chercher à l'école et vous me faites visiter le foyer.

Un foyer merveilleux, capable de donner à X ce qui lui avait terriblement fait défaut: amour, calme, stabilité et sécurité. J'était heureuse. Le lendemain, elle et moi allions visiter Mme L. La rencontre fut positive et elle entrevoit une lueur d'espoir. Communication avec M. Z lui disant qu'il peut commencer les démarches auprès de sa mère. Deuxième visite au foyer où nous dînons cette fois-ci. Communication avec M. Z où j'apprends qu'il a rencontré Mme H. en parlant d'un très éventuel placement pour elle. Un peu plus tard, je suis convoquée par Mme H. pour une réunion ou conseil de famille. Etonnée, j'appelle M. Z qui confirme la nouvelle. Je lui dis que je vais m'y rendre à la condition qu'il vienne me chercher chez-moi.

Tous les deux, nous nous entendons pour qu'elle n'assiste pas à cette réunion qui peut être pénible. M. Z me tint pas son engagement d'éloigner le sujet et lorsque la discussion prit une mauvaise tangente, je pris sur moi, de couper la parole à tout le monde en disant: "Que nous avions probablement à discuter de choses pénibles et que je préférais qu'elle parte se promener à bicyclette. Puis M. Z partit du fond du salon pour venir se placer directement derrière moi... Je passe sous silence toute la conversation, cette histoire est déjà très longue. Ce fut pénible et j'avais la forte impression de porter toute la responsabilité sur mes seules épaules, de prendre en mains la situation alors que ce n'était pas mon travail, ni à moi à me mettre "au blanc". Je ne m'étendrai pas non plus sur la carrure menaçante du gendre de Mme H., ni sur l'angoisse que j'ai vécue les jours suivants.

Finalement, la réunion se termina dans une relative entente. Le lendemain, ce que je craignais arriva. Elle reçut un téléphone de menaces: menace d'aller chercher son père pour la battre, menace de l'enfermer, menace de prison. Elle se défendit avec courage et manifesta encore clairement son refus de demeurer avec sa mère. Durant cette longue discussion, j'eus un geste instinctif: celui d'aller chercher une personne témoin, ce fut le psychologue de l'école qui entendit une partie des menaces qu'on lui adressait et aussi cette partie de la conversation où elle manifeste sans équivoque son désir de partir.

Dix minutes plus tard, j'eus droit moi aussi à un téléphone de menaces... cour, avocat...etc. Devant cette situation d'urgence, je ne pouvais pas la laisser partir pour chez elle. Donc, téléphone à M. Z. Je le mets au courant des derniers développements et j'ajoute qu'elle ne peut pas, dans cette situation quitter l'école pour son domicile et que le transfert doit se faire immédiatement. Nouvelles hésitations...conversation épuisante, nouveaux reculs. En désespoir de cause, je lui passe le psychologue qui lui raconte ce qu'il a entendu. Puis M. Z me demande d'aller la reconduire à son nouveau foyer. Sans réfléchir, j'accepte. Mais voilà, je ne suis pas le travailleur social... Je communique avec mon principal qui me dit: "Surtout ne bouge pas de là, attends-moi, je descends". En arrivant à l'école, mon principal téléphona à la Place Sauvé pour savoir légalement, en pareilles circonstances, ce que l'on doit faire. Re-téléphone à M. Z: "Mon principal ne veut pas que j'aille la reconduire c'est à vous de le faire".

Avant ou après le transfert de ce sujet M. Z nous dit ceci: "En ce qui concerne les vêtements de cette stagiaire, je ne vais pas les chercher tout de suite mais, je ne sais pas ce que je dois faire, faut-il que je fasse une visite à Mme H., dois-je apporter du support, je ne sais vraiment pas quoi faire". Je lui ai répondu: "M. Z, ce n'est pas mon travail, je suis épuisée, faites ce que vous voulez".

Cette lettre est déjà bien longue et d'autres choses me reviennent en mémoire, mais j'arrête ici. Ce qui fut le plus pénible, ce fut l'impression de traîner quelqu'un en remorque alors que j'espérais une aide, ce fut d'avoir à convaincre, à motiver, à galvaniser alors que j'attendais du support, de la compréhension et de l'efficacité, ce fut de porter les risques seule alors que j'aurais voulu les partager.

Enfin, je voudrais ajouter que cette lettre n'a pas pour but de charger ou accuser un homme qui est un brave homme dans le fond. Mais, il semble si peu à l'aise dans son travail, si dépassé lorsqu'une décision rapide s'impose. Nous nous sommes quittés, sans agressivité, en bons termes. Elle est très heureuse maintenant et c'était le but à atteindre.

Par contre, je ne veux plus qu'une telle situation se répète. Cette lettre a pour seul et unique but: une amélioration des services. Elle m'a donné une leçon de courage et, à cause d'elle, cette lettre va jusqu'à vous.

Mais, si toute cette histoire devait se répéter de la même façon, je recommencerais, c'est certain mais le coeur n'y serait pas aussi fort et le résultat...c'est-à-dire le droit à une vie décente en serait-il compromis?

Monique Lauzé

DEMARCHE 2.

Deux-Montagnes, le 29 septembre 1980

C.S.S.L.L. de Ste-Thérèse
a/s de Monsieur Bertrand Breton
312 boul. Labelle
C.P. 340
Ste-Thérèse, P.Q., J7E 4J2

Monsieur,

Vous trouverez ci-joint, copie de la lettre du Centre de Jour Inc. sur la démission de X.

Il est fort regrettable que cette élève, ayant accompli des progrès énormes, (présentation, autonomie, responsabilité) franchitles différentes étapes conduisant vers une intégration sociale se soit arrêtée à deux pas de la ligne d'arrivée. Que s'est-il passé pour qu'au bout du cheminement, nous en soyons rendus à une évaluation plutôt négative du stage?...

Bien à vous,

Monique Létourneau
Professeur responsable des stages
Pavillon des Erables

Le 28 août 1980

Mme Monique Létourneau
Pavillon des Erables
1401, rue Guy
Deux-Montagnes, P.Q.

RE: Démission de X.

Madame,

X a quitté son emploi au Centre de Jour St-Eustache, le 15 août dernier. Le motif invoqué était la mésentente avec une autre employée, celle-là même qui l'avait initiée à son travail et qui lui assurait une certaine supervision.

X occupait un poste à temps partiel, de 10:30 heures à 13:00 heures, à un taux horaire de 4,00$. Sa tâche consistait à aider à la préparation du repas, à le servir aux enfants et à voir à l'entretien de la salle à manger. X avait pris l'habitude d'arriver vers 9:00 heures et de partir vers 14:30 heures; elle avait alors le temps de s'occuper des enfants, de les amuser, de les consoler, de leur parler. Elle avait un bon contact avec les enfants, et aussi avec les adultes, un aspect de sa personnalité qui s'était grandement amélioré. Nous étions satisfaits de son travail et pensions même lui offrir une augmentation de salaire en septembre.

Nous avons été fort surpris de la décision de X et de son attitude agressive à son départ mais la situation avait

commencé à être plus tendue depuis le début de l'été, à partir du moment où son salaire lui a été versé par chèque. Il semble aussi que la vente de la maison où elle habite l'inquiétait beaucoup, et enfin, on aurait dit que son travail n'était pas valorisé, dans son milieu.

C'est donc un incident regrettable et l'équipe de la garderie, pour l'instant, remet en question l'intégration d'une personne handicapée dans notre milieu. La porte n'est toutefois pas fermée définitivement.

Sylvie Girard
Coordonnatrice

j) L'organisation du service: démarche de la commission scolaire.

Depuis 1965, la C.S.R.B.D.-M. a considéré le développement des services à l'intention de ses clientèles d'élèves en difficulté comme une de ses priorités. Ainsi se sont concrétisés plusieurs projets pédagogiques pour l'une ou l'autre de ces clientèles.

Le projet-pilote "Intégration progressive de certains élèves déficients mentaux" est né d'un besoin constaté par des intervenants auprès des déficients moyens. Ceux-ci constatèrent une carence importante dans les services offerts aux personnes déficientes adultes (18 ans et plus) qui pourraient s'intégrer tant socialement qu'au niveau du marché du travail.

Démarrant graduellement grâce aux ressources et au dynamisme de l'enseignant responsable des jeunes filles de 18 ans, ce projet fut réexaminé et par la suite supporté par les Services de l'Enseignement de la C.S.R.B.D.-M. qui le proposa comme projet-pilote. Par la suite, ce projet-pilote s'inscrivit à l'intérieur des dossiers suivis par les Services de l'Enseignement et par la Commission scolaire. Ce service s'inscrit donc à l'intérieur des orientations quant à la formation industrielle à offrir aux jeunes adultes en difficulté d'adaptation et d'apprentissage.

4.2 Planification globale de la recherche.

a) Intégrer graduellement le jeune adulte handicapé mental en milieu de stage industriel pratique et/ou au marché du travail.

1. Intervention auprès des employeurs afin de recruter des endroits de stage.
2. Evaluation du nouveau stagiaire, avec l'A.F.I.
3. Choix d'un endroit de stage en tenant compte du type d'emploi désiré par le stagiaire, des capacités et des habiletés de celui-ci.
4. Supervision du stage.
   a) Rencontre hebdomadaire avec l'employeur où l'on évalue le travail et le comportement à partir d'une grille-maison (c.f. Annexe III a) ou de commentaires émis par l'employeur, sous forme de lettre d'appréciation. (c.f. Annexe III b)

   b) Rencontre individuelle hebdomadaire où la responsable de stage et le stagiaire évaluent ensemble le stage.
5. Contacts établis avec le Centre de la Main d'Oeuvre du Canada (C.M.C.) et du Québec (C.M.Q.) par l'intermédiaire d'un conseiller en formation en industrie au niveau de l'Education des Adultes, en ce qui a trait au P.F.I.M.C..

6. Contact avec l' O.P.H.Q., ce qui a trait au plan de service. (c.f. Annexe IV)
7. Evaluation du stage avec l' A.E.I. II (Formation au travail).
8. Planification d'une intervention concertée entre les différents intervenants (éducatrice-employeur-superviseur-parent) pour les stagiaires concernés.
9. Application de cette intervention.
10. Poursuite de ce qui est mentionné aux points 4,5, 6, 8, 9.
11. Post-évaluation avec l'A.F.I. I, II, III.
12. Evaluation de cette seconde année d'expérimentation.
13. Rédaction du rapport final.

b) Explorer la démarche et l'implication des parents en regard de l'accroissement de l'autonomie de leur jeune adulte.

1. Rencontre individuelle des parents avant le début des stages.
2. Rencontre individuelle hebdomadaire ou au besoin, et/ou appel téléphonique.
3. Choix d'un questionnaire pour sonder les besoins des parents.
4. Rencontre de parents à l'école.
5. Analyse du questionnaire.
6. Poursuite de ce qui est mentionné aux point 1, 2,4.

c) Favoriser la démarche et l'implication sociale des employeurs en oeuvrant au changement d'attitude chez ces derniers.

1. Rencontre d'employeurs afin de recruter des endroits de stage.
2. Contacts établis entre C.M.C. et C.M.Q. et l'employeur, en ce qui concerne les P.F.I.M.C..
3. Contacts établis avec l' O.P.H.Q., en ce qui concerne les plans de service. (C.F. Annexe V)
4. Organisation d'un colloque qui s'est tenu au Château de Mirabel, le 29 avril 1981. Ce colloque visait essentiellement à sensibiliser les employeurs de la région à la Loi 9 et à l'embauche des personnes handicapées.
5. Rapport sur les activités du colloque (c.f. Annexe V)

4.3 Hypothèses de la recherche.

a) Les jeunes adultes handicapés mentaux qui auront reçu la formation nécessaire possèderont plus d'habiletés pour s'intégrer au marché du travail.

b) L'insertion au marché du travail du jeune adulte handicapé mental provoquera un changement d'attitude des parents face au gain d'autonomie de leur jeune.

c) L'insertion au marché du travail de jeunes adultes handicapés mentaux provoquera un changement d'attitude chez les employeurs, face à ces jeunes adultes.

4.4 Elaboration du modèle d'intervention.

a) La problématique.

Les attitudes et croyances au sujet de la débilité mentale influencent grandement les actions qui peuvent être menées en ce qui concerne les caractéristiques des services à cette clientèle. Cependant depuis quelques années plusieurs personnes qui touchent de près le domaine de la débilité mentale, véhiculent le concept d'insertion sociale: celle-ci est une valeur dominante dans la mise en place des sercices à offrir aux élèves débiles, spécialement ceux qui se situent à la limite supérieure de la débilité moyenne ou à la limite inférieure de la débilité légère.

Lorsque l'on parle d'insertion sociale, on y greffe toujours le concept de normalité. Gaudreau (1980) soulève l'ambiguité de la notion de normalité et mentionne l'équivoque qui réside au niveau de l'adaptation et de la normalité. Afin d'éliminer cet état de fait , il faut préciser de quelle définition de la normalité on se réclame. Il propose quelques variantes de la normalité qu'il définit ensuite: la normalité statistique - la normalité idéale - la normalité par absence de symptôme - la normalité fonctionnelle - la normalité et l'école.

1. la normalité statistique.

Selon le schéma de la normalité statistique... "est normal tout ce qui est le fait du plus grand nombre". Gaudreau qualifie cette conception de démocratique, car le normal et l'anormal trouvent ses assises "sur la comparaison d'une mesure plus ou moins quantitative qui se révèle alors conforme ou non à ses normes, barèmes ou tables de probabilité".(1)

Cette conception présente à la fois un avantage et un désavantage: le désavantage réside dans le fait d'accepter les termes tels quels sans nuance et de se voir admettre que les gauchers sont anormaux parce que 7% de la population l'est et qu'il est normal de frauder le fisc parce que tant de gens le font. L'avantage, c'est le caractère relatif de ce qui est normal et anormal. Ce relativisme s'étend au lieu et à l'époque. Bref, "on est toujours anormal par rapport à quelqu'un ou quelque chose".(2) Chaque individu présente un caractère ou "mode" propre de fonctionnement et d'adaptation.

---

(1) Gaudreau, De l'échec scolaire à l'échec de l'école: les sacrifiés, France-Amérique, Htl 1980, p. 39

(2) Ibid, p. 40

2. La normalité idéale.

Selon cette conception, la normalité est synonyme de perfection. Dans l'éducation quotidienne (exigences parentales de propreté quand l'enfant fait l'apprentissage de la toilette, ou du contrôle des heures de sortie des adolescents etc...),on fait inconsciemment référence à ce concept de la normalité idéale. Koupernik et Dailly (1976) (3) soulèvent ce caractère de perfection:

> Dans ce sens d'"idéal", "normal" équivaut à "impératif". Beaucoup de mères s'y réfèrent en ne considérant comme normaux que leurs enfants précoces en poids, en taille, en possibilités motrices et intellectuelles.(3)

On constate le même phénomène au niveau de l'école: le pédagogue, et/ou le parent confronté à un élève qui présente des difficultés d'apprentissage devient anxieux par le fait qu'il se réfère à une conception du normal du type perfection, le modèle auquel est l'élève brillant. Ce manque de réalisme va à l'encontre de l'élaboration d'objectifs éducatifs. Cette conception idéale et perfectionniste de l'éducation a été renforcée par de nombreuses études psychologiques: la psychologie génétique, les étapes de développement

(3) Ibid, p. 42

de Geisel, les étapes de développement intellectuel de Piaget, les fonctions du Moi de Redl, etc... Les conclusions de ces études ont suscité des attentes et des exigences utopistes. "Oubliant que ces points de repère du développement constituaient des moyennes sensibles aux influences culturelles, on les a considérés comme des impératifs auxquels devaient se conformer les élèves."(4)

Dans le cas d'élèves lents et même déficients mentaux, nous nous trouvons loin de la normalité statistique et de la normalité idéale. Et pourtant, ils doivent se révéler normaux sous certains aspects comme le souligne Gaudreau en relatant l'exemple de la fabrication d'un puzzle où ils apprennent par observation.

Il semblerait que les débiles présentent un trait distinctif de fonctionnement. Dans la réalité, il y a souvent confusion ou assimilation de normalité statistique et de normalité individuelle, "comme si ces deux notions recouvraient de facto des aspects identiques du réel". Nous retrouvons cet état de fait chez Heuyer (1950)(4) qui

(4) Ibid, p. 43

définit l'inadaptation scolaire comme une "impossibilité pour l'enfant de suivre la classe normale de son âge, soit à cause d'une insuffisance intellectuelle, soit à cause de troubles de comportement". Heuyer affirme que "l'instruction est graduée d'âge en âge", et "qu'il est simple d'établir le rapport entre le degré d'instruction et la scolarité". De ce fait, les normes scolaires existent et représentent ce que l'enfant doit atteindre. Si l'enfant ne l'atteint pas, "c'est un inadapté".

En somme, pour Heuyer, le succès scolaire est synonyme d'intelligence et l'insuccès est synonyme de débilité. Sa conception de l'inadaptation n'est aucunement liée à la composante socioculturelle. Aucun des écrits d'Heuyer, comme le souligne Gaudreau révèle que "l'inadaptation scolaire puisse être un produit: le produit de ce qu'est l'enfant et de ce qu'est l'école".

3. La normalité par absence de symptôme.

Cette conception fait référence au domaine médical où l'on définissait la santé par l'absence d'anomalie , d'inefficience ou de signe clinique. Alors, du point de vue de l'éducation

l'écolier normal, "au sens pathologique du terme" est celui qui ne présente aucun signe distinctif.

4. La normalité fonctionnelle.

Gaudreau préconise cette conception de la normalité. Il entend par individu normal celui dont "le fonctionnement harmonieux représente une sorte de résultante entre des capacités internes données et des attentes réalistes du milieu".(5) La normalité fonctionnelle...

> considère comme tel l'état approprié d'un individu en raison de ses caractéristiques et des buts qu'il se propose. Elle correspond aux notions de bonne santé, de personnalité épanouie, etc, qui sont compatibles avec certaines anomalies morphologiques et certains écarts dans la "rectitude" du comportement et de la posture".(6) (Koupernik et Dailly, 1976, p. 53-54)

Cette conception de la normalité est corroborée et complétée par le concept de normalisation définit par Wolfensberger (1972).(7)

---

(5) ibid, p. 46

(6) ibid

(7) Wolfensberger W., The principle of normalization in human services, p. 28.

> ...utilization of means wich are as culturally normative as possible, in order to establish and/or maintain personnal behaviors and characteristics which are culturally normative as possible.(7)

Ainsi, le concept de normalisation englobe celui d'insertion sociale et signifie que tous les individus handicapés mentaux auraient accès aux conditions de vie qui sont les plus près possibles de la vie régulière et des situations courantes. Cependant, l'application du principe de normalisation dans la planification des services n'implique pas qu'on doit ignorer la nature et la sévérité du handicap. Ainsi, en ce qui concerne la préparation au marché du travail, certains jeunes adultes débiles mentaux moyens seront orientés vers l'atelier protégé tandis que d'autres peuvent avoir accès au marché du travail régulier, à condition que ces derniers aient reçu la formation nécessaire.

Par formation nécessaire, nous entendons une formation qui développe des habiletés professionnelles, sociales et personnelles. Cette formation

---

(7) Wolfensberger, W., The Principe of Normalization in Human Services, Toronto National Insitute on Mental Retardation, 1972 - p. 28

en vue d'une insertion sociale constitue l'élément essentiel de notre expérimentation. Etant donné notre type de clientèle et le groupe d'âge dans lequel elle se situe, soit 16-21 ans, et aussi en vertu de la loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées (loi adoptée en juin 1978), nous nous devions de réorganiser nos services. Nous ne pouvions plus nous en tenir à des programmes axés principalement sur le développement des habiletés cognitives auxquelles nos sujets étaient confrontés depuis des années, sans succès. Nous devions déboucher sur une solution dépassant cet état de stagnation et d'isolement. Comme on sait, la réussite scolaire est un facteur déterminant dans la vie d'un individu: un enfant ou un adolescent qui réussit à l'école aura aussi de bonnes chances de réussir dans la vie et par conséquent, il s'insèrera mieux dans sa famille et dans la société.

Devant ces faits, nous nous devions de trouver une médium d'insertion sociale qui soit une valeur-clé dans notre société; c'est pourquoi, nous avons opté pour le travail.

> Dans notre société, le travail est une valeur-clé qui s'enchaîne de bien des façons à une autre valeur le succès. L'état "normal" du comportement se définit en grande partie par la mesure dans laquelle les valeurs et l'activité de l'individu relativement au travail s'accordent à celles de sa communauté. Alors, dans la mesure où l'individu répond aux exigences d'une occupation appropriée à son âge, à son éducation, à sa formation et à ses talents, sa communauté et lui-même, estiment qu'il est normal.(8)

Selon Madame Dienesch, le travail ne se limite aux fonctions économiques et sociales. Le travail a aussi une fonction thérapeutique. La valeur thérapeutique du travail impose trois exigences principales:

1. la stabilité d'emploi étant un facteur de sécurité et d'équilibre psychologique;
2. le travail adapté aux capacités et au rythme du débile mental;
3. la rémunération en fonction des besoins et non en fonction du rendement et des capacités:

---

(8) Bien-être social canadien, le conseil canadien du Bien-être, janvier-février 1966 - p. 55 "Travail et Maladie mentale, leurs implications pour la réadaptation", Paul Geisel.

> La rémunération ne peut pas obéir à une règle stricte de proportionnalité au rendement: d'une manière ou d'une autre, elle doit tenir compte de la valeur de l'effort et réaliser une forme de justice sociale qui est d'assurer à tous une vie décente: à chacun selon ses besoins et non pas seulement selon ses capacités.(9)

Montès (1967) abonde dans le même sens que les auteurs précédemment cités en évoquant l'importance du travail en atelier protégé comme élément d'insertion sociale et en promulgant les principes suivants:

Considérant,

> que tous les êtres humains sont égaux en dignité, et qu'en conséquence aucun ne doit être écarté ou "laissé pour compte;
>
> que le droit au travail existe pour tous et ne saurait concerner seulement les bien-portants;
>
> que l'activité humaine est une condition essentielle de l'épanouissement de tous les êtres humains;
>
> que la capacité de production des handicapés, même diminuée, ne doit pas être tenue pour négligeable;

---

(9) Réadaptation, no 135, décembre 1968, Numéro spécial. "L'emploi et l'insertion sociale des déficients mentaux" Marie-Madeleine Dienesch, secrétaire d'Etat aux Affaires sociales.

> Nous estimons que (...) le travail protégé est de nature à apporter une solution convenable à ces grands handicapés physiques, débiles (...), pour les réinsérer dans la vie active. (10)

Outre la reconnaissance et la mise en application de ces principes, d'autres facteurs influencent le degré d'insertion sociale en atelier protégé soit: 1- la variété des travaux offerts, 2- l'ambiance de l'atelier, 3- l'attention de l'encadrement, 4- le climat psycho-social global. Il nous semble que ces facteurs ne se limitent pas uniquement à l'atelier mais qu'ils s'appliquent aussi à toute autre entreprise du marché du travail.

De fait, l'intégration des personnes handicapées mentales au marché du travail signifie insertion dans la communauté et assurance d'un mode et des conditions de vie qui ressemblent autant qu'il est possible de ceux de l'ensemble de la société. L'insertion dans la communauté présente plusieurs points positifs comme le mentionne le rapport sur le développement de services dans la communauté pour la clientèle-adulte de l'Hôpital

---

(10) Réadaptation - no 141 - 1967, "Le travail protégé", Fr. Montès

Rivière des Prairies (mai 1980)

(...) Il y a plus d'occasions pour la personne handicapée d'exercer sa liberté, de faire des choix et de développer son autonomie, de rencontrer une grande variété de gens d'établir des relations mutuellement satisfaisantes.

Le transfert de l'image de la personne valorisée à la personne valorisée est un phénomène important pour une personne handicapée dans la communauté.

Il se développe un sentiment réel de contribution à la communauté pour toute personne qui y vit. (11)

Outre ces considérations philosophiques et principes philanthropiques, certaines réalités du milieu ont conduit à l'élaboration de ce projet-pilote: 1o le type de clientèle (déficience mentale, 16-21 ans) à qui la Commission scolaire n'est plus tenue d'offrir des services après 21 ans, même si celle-ci n'a pas acquis les préalables nécessaires pour intégrer l'atelier protégé ou le marché du travail; 2o le nombre restreint d'ateliers protégés dans la région et le contingentement des admissions; 3o le potentiel de certains jeunes adultes; 4o le désir manifesté par les jeunes adultes à travailler hors des murs des institutions scolaires

---

(11) En collaboration, Développement de services dans la communauté pour la clientèle adulte de H.R.Q.P., mai 1980, p. 5

ou protégées.

Après avoir circonscrit l'ensemble de la problématique, notre recherche et expérimentation visent à intégrer les jeunes adultes handicapés mentaux au marché du travail. Nous émettons alors l'hypothèse suivante: les jeunes adultes qui auront bénéficié d'une formation adéquate possèderont les habiletés pour s'insérer au marché du travail.

b) Les objectifs.

Les objectifs visés pour les sujets concernés sont de:

1. développer les habiletés de vie sociale;
2. développer les habiletés d'autonomie sociale;
3. développer les habiletés d'autonomie personnelle;
4. développer les habiletés de routine de travail;
5. développer les habiletés de travail.

Ils ont été élaborés suite à l'évaluation aux tests de l'A.F.I..

c) Description du type d'intervention.

1. L'intervention visant à développer les habiletés de vie sociale consiste:

   - à l'intérieur d'un atelier de français élaboré par l'éducatrice, les stagiaires concernés doi-

vent lire au tableau ou repérer dans une liste de mots, les mots de vocabulaire de base d'utilité et d'urgence tel que police, dame, urgence, stop, etc...; ils doivent aussi remplir une formule d'emploi. Lors des sorties du vendredi après-midi, l'éducatrice vérifie l'acquisition de ces mots en demandant de les repérer et de les identifier sur les panneaux de signalisation. La durée de cette activité est de 80 minutes/semaine pour deux stagiaires et 20 minutes/semaine pour deux stagiaires et 20 minutes/semaine pour deux stagiaires.

- À l'intérieur d'un atelier de mathématique élaboré par l'éducatrice, et qui consiste à manipuler de la monnaie, les stagiaires concernés doivent faire des équivalences, donner le montant exact et/ou arrondir le montant des aliments présentés à l'intérieur des circulaires des super-marchés, lors des sorties du vendredi après-midi, les stagiaires ont l'occasion de manipuler l'argent de façon réelle en allant s'acheter une boisson gazeuse ou un gâteau. La durée de cette activité est de 85 minutes/semaine pour deux stagiaires et de 40 minutes/semaine pour trois stagiaires.

2. L'intervention visant à développer les habiletés d'autonomie sociale et personnelle consiste:

- à amener les jeunes adultes concernés, chaque semaine à l'épicerie où ils achètent les ingrédients nécessaires à la préparation de la recette choisie pour le repas du midi. Ils calculent le coût du marché à l'aide d'une calculatrice. Au retour, ils doivent lire le montant indiqué sur l'étiquette et le repérer sur la facture. Cette activité est supervisée par l'éducatrice et dure environ une heure trente.

- à organiser une activité cuisine, une fois/semaine, où les jeunes adultes préparent des repas chauds simples, tout en utilisant des recettes conçues pour eux et/ou en suivant le mode d'emploi des préparations. A cette activité, se greffent l'apprentissage des concepts de quantité et des différents aliments, ustensiles et les tâches ménagères: laver, sécher, ranger la vaisselle. L'éducatrice supervise cette activité.

- à amener les jeunes adultes à faire un marché réel, et ce une fois/semaine. Ils calculent le montant du marché à l'aide d'une calculatrice et paient eux-mêmes le montant à la caissière. L'éducatrice supervise cette activité.

- à faire commander un repas du restaurant par téléphone. Cette activité se présente une fois par mois environ, et est supervisée par l'éducatrice.

- à amener les jeunes adultes concernés, à tous les vendredis après-midi, dans un centre commercial, restaurant ou un bureau de poste, chez le coiffeur, le nettoyeur, ou le cordonnier etc. Cette activité supervisée par l'éducatrice permet à ces jeunes adultes d'utiliser les services communautaires, et d'acheter certains articles dont ils ont besoin. (ex.: déodorant, crème à barbe, dentifrice)

Les activités socialisantes avaient pour but d'informer, de sensibiliser les stagiaires aux différents services communautaires de leur région.

Certaines sorties ont été placées à l'horaire par l'éducatrice, d'autres ont été choisies et parfois même organisées par les stagiaires. Voir la liste des sorties:

- Marché St-Louis (marché d'alimentation)
- Bowling St-Eustache
- Parc d'Oka (randonnée de ski de fond)
- Centres d'achat St-Eustache, Deux-Montagnes et Ste-Thérèse
- Bureau de poste
- Cordonnerie

- Pharmacie
- Poissonnerie
- Centre culturel (piscine)
- Visite au domicile des stagiaires, suite à une invitation
- Fleuriste
- Restaurant St-Hubert Bar B-Q
- Restaurant Mc Donald
- Restaurant Miss Burger
- Restaurant du coin (café)
- Restaurant chinois
- Papetrie: article de bureau
- Garage: entretien d'une auto, changement d'huile
- Cabane à sucre
- Centre de la Main d'Oeuvre (formule pour carte d'assurance sociale)
- Cueillette des pommes
- Vélodrome (cirque)
- Danse social (cha-cha, valse, polka, etc. avec le groupe de Maryse)
- Terminus d'autobus et utilisation de ce moyen de transport en commun
- Utilisation du téléphone public
- Rencontre avec des étudiants de l'école Honoré-Mercier

3. L'intervention visant à développer les habiletés de travail et de routine de travail consiste:

- à intégrer les jeunes adultes en stage en milieu industriel à raison de:
  5 jours/semaine pour 6 stagiaires
  4 jours/semaine pour 3 stagiaires
  3 jours/semaine pour 2 stagiaires
  à l'intérieur des stages, l'employeur établit avec le stagiaire une relation de "maître/apprenti"; le stagiaire est sous sa responsabilité, à chaque semaine il évalue le stage et le comportement en remplissant avec la responsable de stage une grille d'observation ou en envoyant une lettre d'appréciation. (c.f. Annexe II)

- à superviser les stagiaires dans le milieu une fois/semaine; la responsable rencontre individuellement les stagiaires une fois/semaine, ceux de 5 jours/semaine sont rencontrés à l'intérieur du milieu, dans un restaurant où la responsable et le stagiaire évaluent le stage et le comportement; ceux à 4 jours et 3 jours/semaine sont rencontrés à l'école, au moment où ils y sont présents.

- il est à noter que le stage en milieu industriel constitue le principal mode d'intervention et

qu'il ne vise pas seulement à développer les habiletés de travail et de routine de travail, et qu'à celle-ci s'intègrent les habiletés de vie, et d'autonomie sociale et personnelle: (ex.: utilisation du transport en commun pour se rendre au travail).

4.5 Evaluation du modèle d'intervention et d'organisation.

a) Moyens d'évaluation

Après avoir consulté des personnes-ressources dans le domaine de la déficience mentale et avoir effectué des recherches au niveau de la documentation relative aux jeunes adultes déficients mentaux en milieu de travail, le choix s'est arrêté à l'A.F.I. (acquisition des facilités d'intégration). Cet instrument présente l'avantage d'avoir été élaboré, validé et standardisé avec une population canadienne.

A.F.I. est conçu pour être utilisé avec des adolescents, des jeunes adultes et des adultes présentant un niveau de fonctionnement intellectuel en dessous de la normale, pouvant aussi avoir un dossier d'institutionnalisation et étant des défavorisés sociaux, situations qui entravent l'autonomie sociale. De plus, cet instrument peut-être appliqué par le personnel de services directs soit les enseignants, les supervi-

seurs, les infirmier(e)s.

A l'annexe VI a) du présent rapport,le lecteur trouvera de l'information générale sur le rationnel de l'acquisition des facilités d'intégration de même que des copies du test VI.

La passation de l'A.F.I. I, Education sociale, a été effectuée en pré et en post-test par le chercher. En ce qui a trait à l'A.F.I. II, Formation au travail, l'évaluation a été faite conjointement par le professeur responsable des stages et l'employeur ou le responsable d'unité, et ce au pré et au post-test. En ce qui concerne l' A.F.I. III, Résidence, l'évaluation a été faite par le professeur responsable des stages, les parents et le stagiaire dans certains cas, et ce au pré et au post-test.

En ce qui a trait au second objectif du projet (explorer la démarche et l'implication des parents en regard de l'accroissement de l'autonomie de leur jeune adulte), nous avons utilisé un questionnaire élaboré originalement par une équipe d'intervenants de la Commission scolaire des Mille-Iles auquel certaines modifications ont été apportées, afin de mieux répondre aux caractéristiques du milieu. Ce questionnaire comporte quatre volets: connaissance du jeune adulte, connaissance du milieu scolaire, connaissance du milieu de

travail adapté, connaissance des ressources et des besoins socio-affectifs. Une copie de ce questionnaire se trouve en annexe VI c).

En ce qui concerne le troisième objectif (favoriser la démarche et l'implication sociale des employeurs en oeuvrant au changement d'attitudes de ces derniers), aucun instrument de mesure n'a été élaboré et utilisé. L'unique moyen de vérifier le changement d'attitude chez les employeurs sera de comptabiliser le nombre de stagiaires qui seront embauchés et/ou qui bénéficieront d'un P.F.I.M.C. ou d'un plan de service.

b) Méthode d'analyse

Afin d'analyser les résultats obtenus aux trois tests de l'A.F.I. en pré-test, nous avons calculé la moyenne et l'écart-type de chaque item pour chacun des tests que nous avons ensuite reportés sur un histogramme.

Aucune méthode statistique n'est utilisée pour analyser les réponses des parents. Le questionnaire sera analysé de façon descriptive.

c) Présentation des résultats

Les résultats obtenus aux trois tests de l'A.F.I.,

au pré et au post-test, sont présentés sous les formes suivantes: tableaux quantitatifs, tableaux comparatifs et histogrammes. En annexe VII, vous trouverez des graphiques illustrant les progressions et/ou les régressions de chacun des sujets, au cours des deux années d'expérimentation.

En ce qui a trait au questionnaire destiné aux parents, chacune des questions sera suivie des différentes réponses apportées par ces derniers.

TABLEAU QUANTITAFIF I

RESULTATS AFI-I EDUCATION SOCIALE Pré-test

SUJET	LECTURE	ECRITURE	COMMUNICATION	NOTIONS ACQUISES
1	3	3	18	16
2	12	18	19	17
3	13	15	19	18
4	4	5	14	13
5	3,5	3	15	12
6	10	11	20	19
7	2,5	2	18	12
8	4	4	16	15
9	2	3	11	9
10	0	3	16	14
M=	5,4	6,7	16,6	14,5
σ=	4,53	3,52	2,76	3,10

SUJET	NOMBRES	TEMPS/HEURES	ARGENT	CONSCIENCE COMMUNAUTAIRE	MOTRICITE
1	10	9	7	7	14
2	17,5	12	16	5	13
3	16	19	13	7	9
4	7	12	10	5	18
5	8,5	11	7	3,5	15
6	16	10	13	8	18
7	3	7	7	3	16
8	11	6	13	3	17
9	5	8	10	5	16
10	7,5	11	14	4	14
M=	10,5	10,5	11	5,5	15
σ=	4,95	3,63	3,27	1,77	2,71

TABLEAU QUANTITATIF II

RESULTATS AFLI EDUCATION SOCIALE Post-test

SUJET	LECTURE	ECRITURE	COMMUNICATION	NOTIONS ACQUISES
1	3	3	19	15
2	12,5	17,5	18	17
3	12	17	19	14
4	5,5	4,5	17	13
5	7	3	15	14
6	12,5	12	20	17
7	4,5	1	18	14
8	3	3	17	13
9	4	6	16	10
10	2	3	19	17
M=	6,6	7	17,8	14,4
σ=	4,20	6,17	1,65	2,22

SUJET	NOMBRES	TEMPS/HEURES	ARGENT	CONSCIENCE COMMUNAUTAIRE	MOTRICITE
1	10	8	9	7	16
2	18	14	14	5	15
3	18	18	13	5	11
4	9,5	12	9	6	17
5	5	13	8	4	10
6	15	9	12	11	15
7	4	8	7	2	17
8	11	4	13	1	18
9	5	11	7	7	13
10	11	11	13	4	15
M=	10,6	10,8	10,5	5,2	14,7
σ =	5,13	3,85	2,75	2,82	2,63

HISTOGRAMME: AFI I: EDUCATION SOCIALE

Pré-test

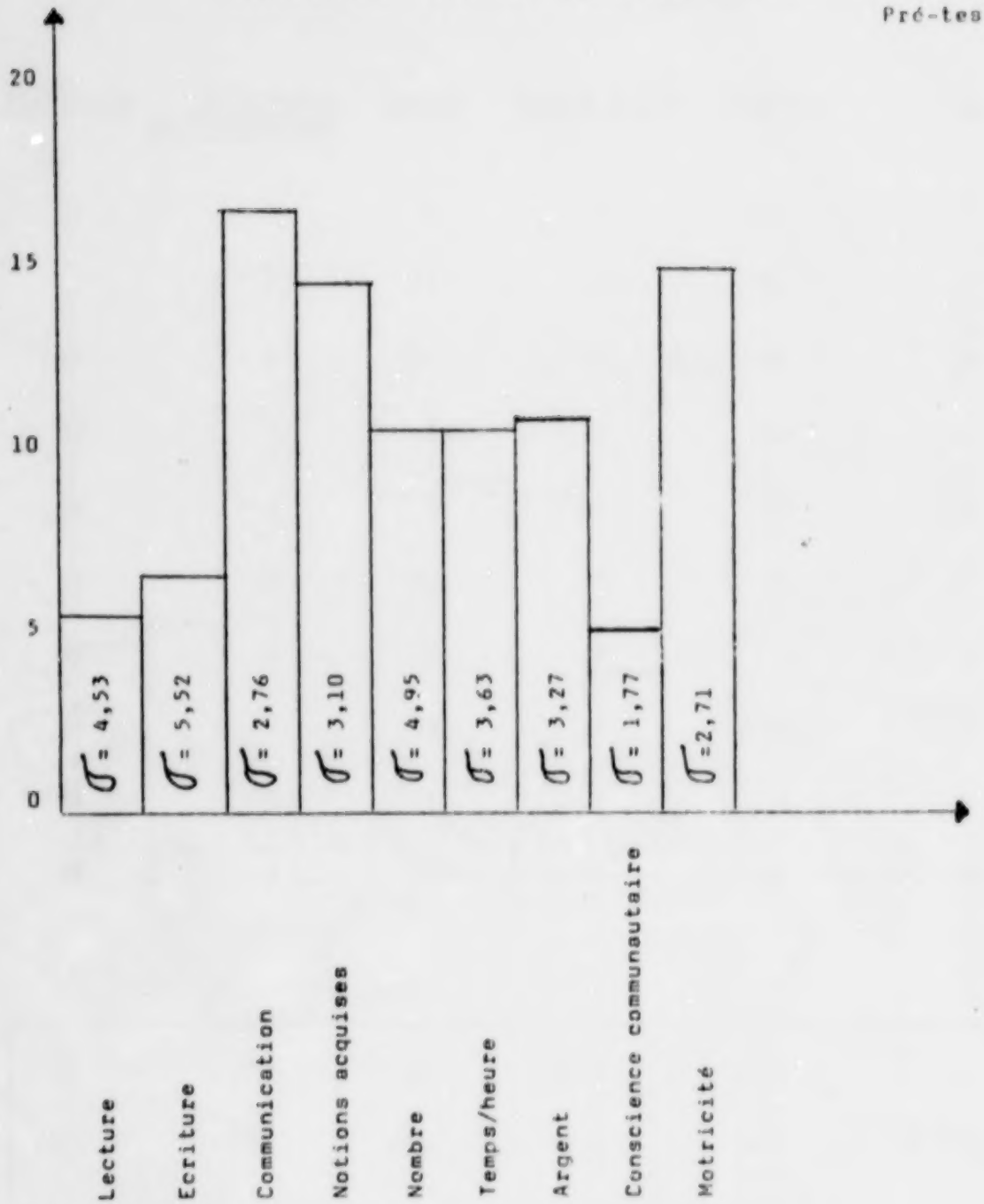

HISTOGRAMME: AFI I: EDUCATION SOCIALE

Post-test

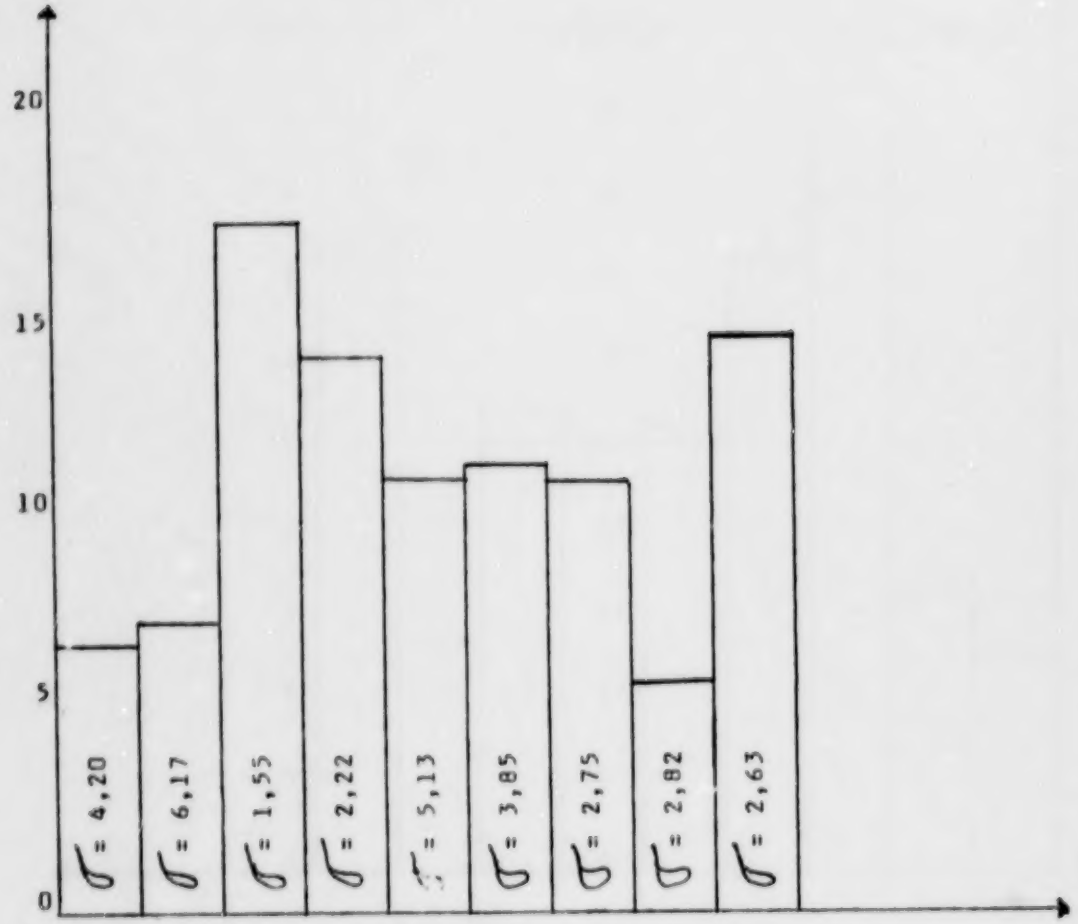

HISTOGRAMME: AFI I: EDUCATION SOCIALE

COMPARAISON PRE-TEST ET POST-TEST

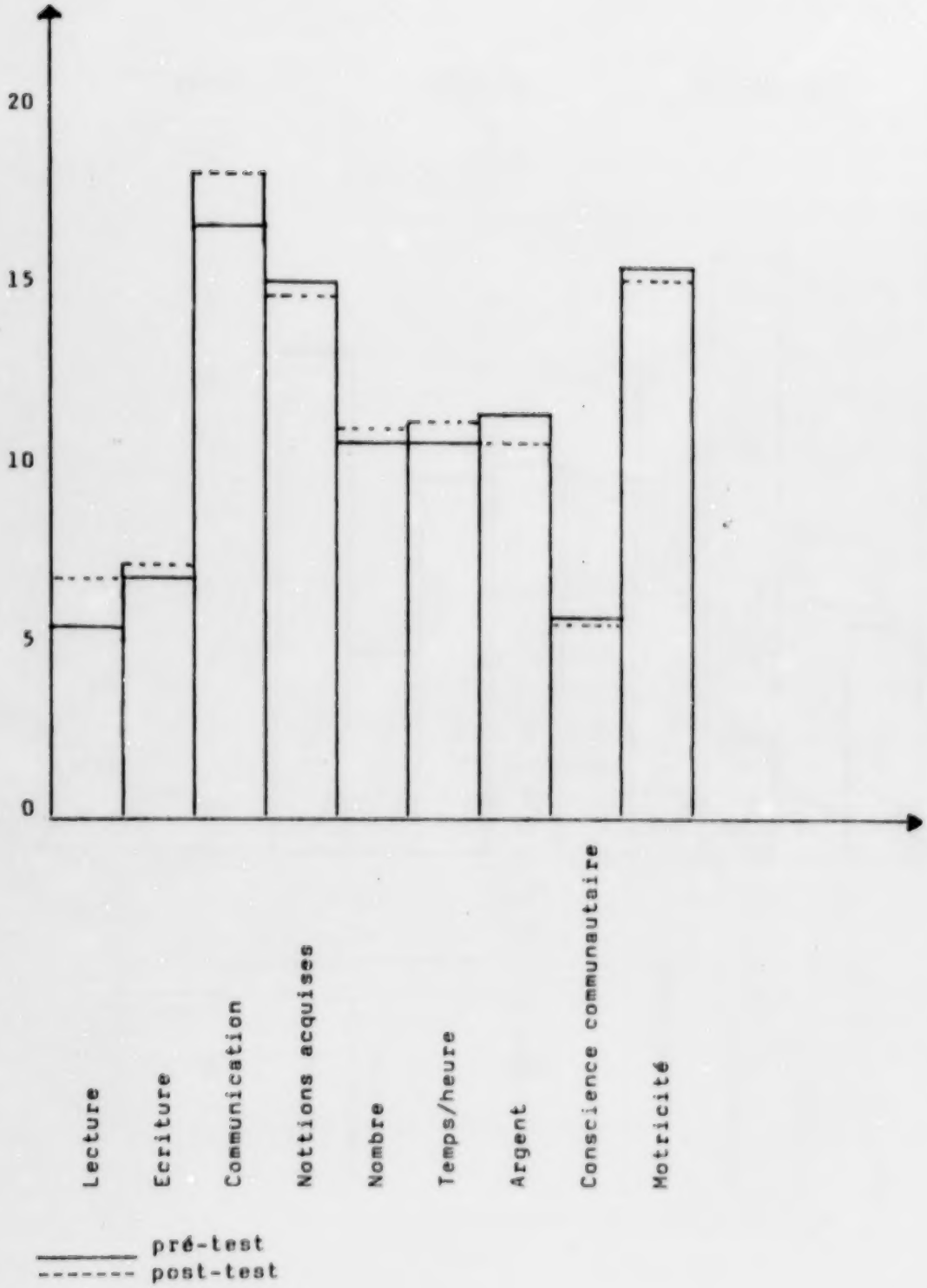

TABLEAU QUANTITATIF III

RESULTATS AFI II: FORMATION PROFESSIONNELLE -

Pré-test

SUJET	CREDITS	DIFFICULTES
1	84	1
2	91	0
3	88	1
4	97	0
5	102	0
6	85	7
7	88	2
8	97	0
9	86	3
10	68	7
M=	88,6	2,1
σ=	9,38	2,77

TABLEAU QUANTITATIF IV

RESULTATS AFI II. FORMATION PROFESSIONNELLE

Post-test

SUJET	CREDITS	DIFFICULTES
1	100	4
2	97	1
3	104	2
4	97	0
5	97	0
6	104	0
7	96	1
8	100	2
9	95	3
10	62	10
M=	95,2	2,3
σ =	12,08	3,02

HISTOGRAMME: AFI II. FORMATION PROFESSIONNELLE

Pré-test

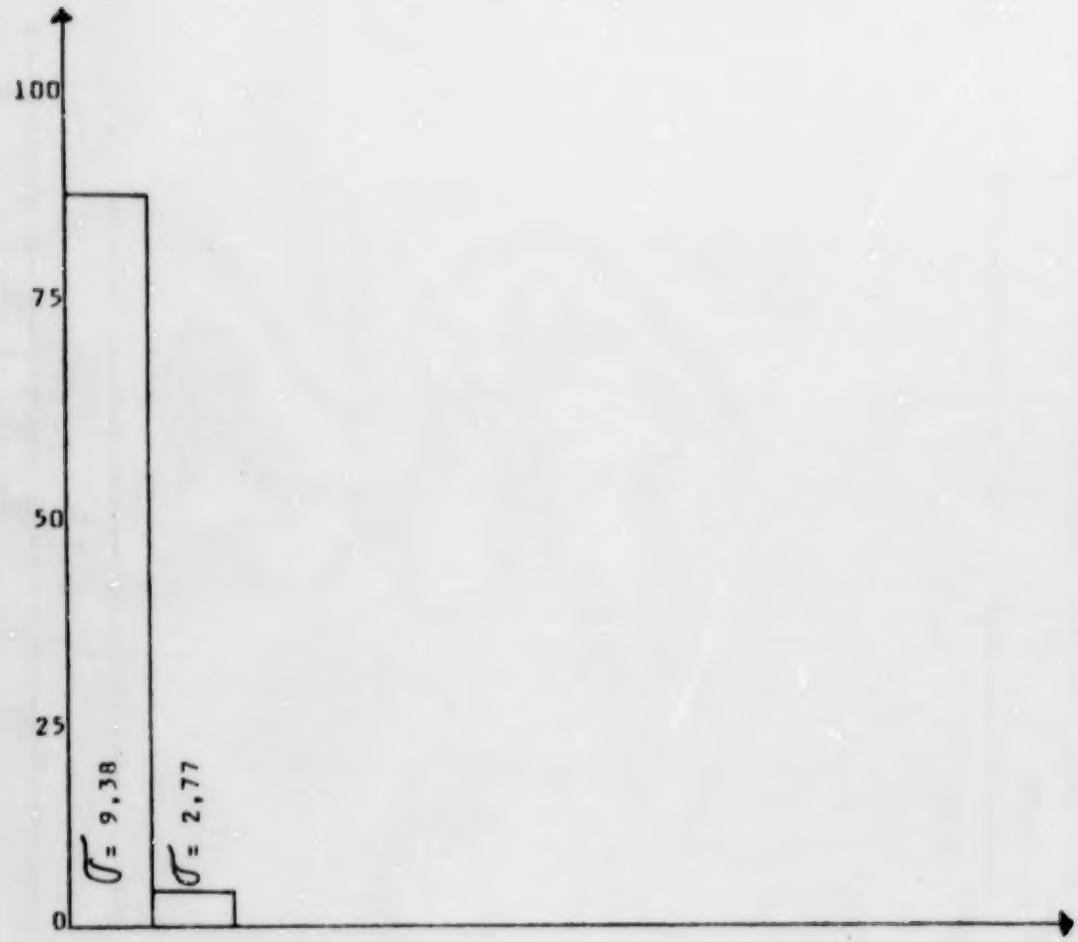

HISTOGRAMME: AFI II. FORMATION PROFESSIONNELLE

Post-test

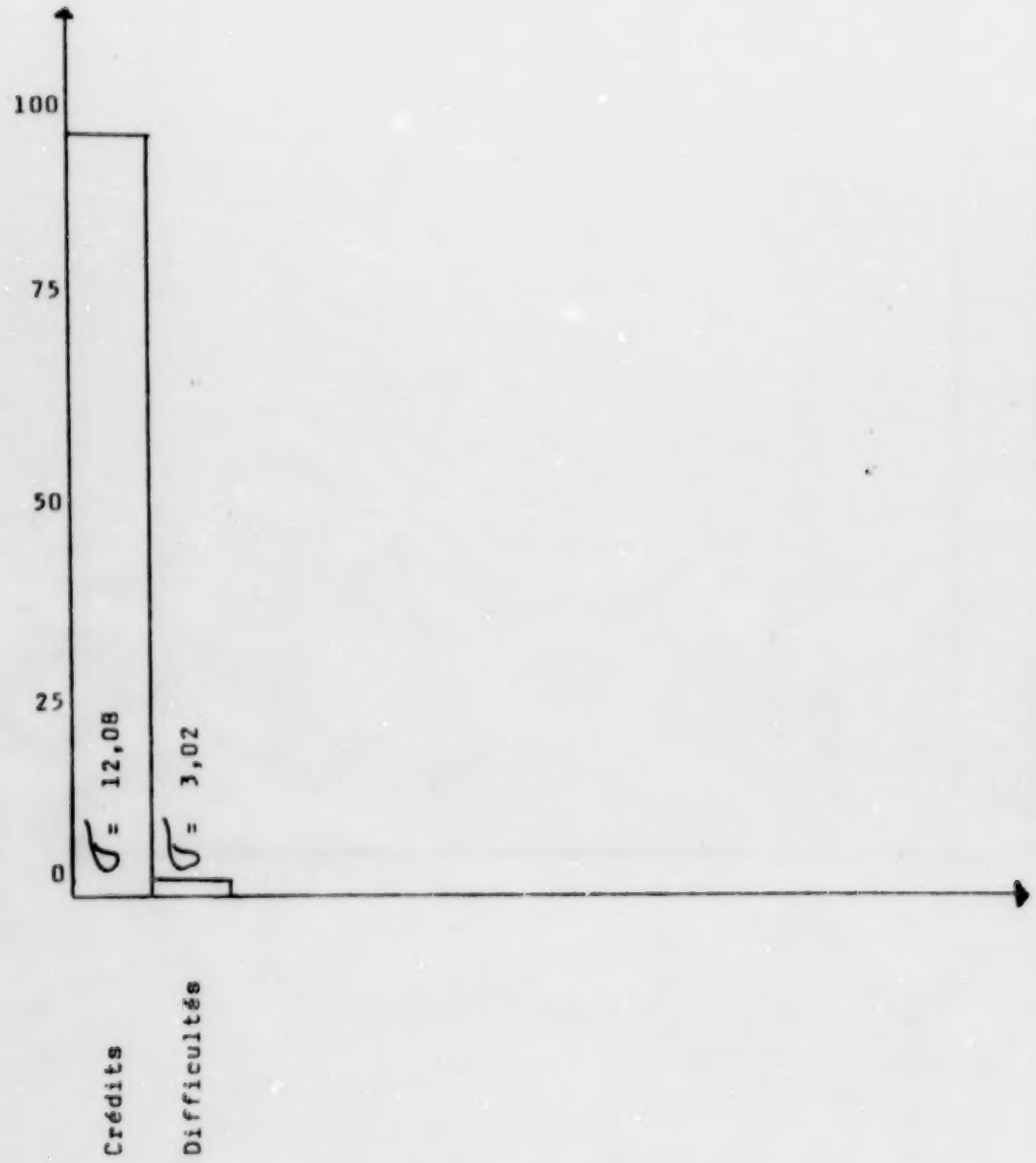

HISTOGRAMME: AFI II - FORMATION PROFESSIONNELLE

COMPARAISON PRE-TEST ET POST-TEST

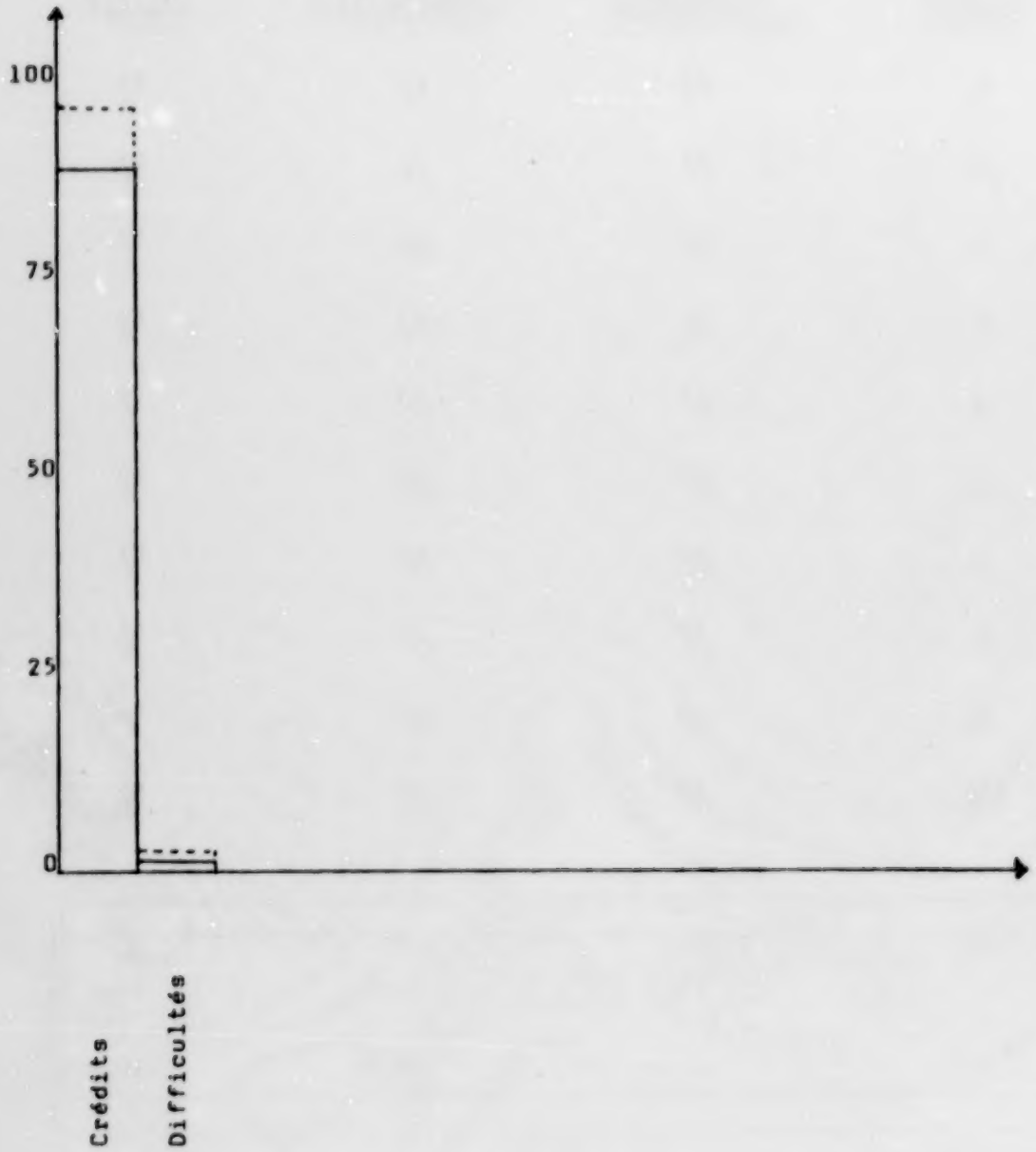

TABLEAU QUANTITATIF V

RESULTATS AFI III. RESIDENCE

Pré-test

SUJET	SOINS PERSONNELS	CONSCIENCE COMMUNAUTAIRE	MATURITE SOCIALE
1	88	64	95
2	91	76	91
3	90	62	97
4	91	63	68
5	68	33	72
6	93	68	88
7	89	60	81
8	97	72	94
9	80	63	94
10	89	72	91
M =	87,6	63,5	87,1
σ =	8,11	10,72	10,09

TABLEAU QUANTITATIF VI

RESULTATS AFI III. RESIDENCE

SUJET	SOINS PERSONNELS	CONSCIENCE COMMUNAUTAIRE	Post-test MATURITE SOCIALE
1	91	82	87
2	96	72	81
3	93	79	95
4	96	69	78
5	92	73	93
6	99	80	95
7	98	72	81
8	99	84	96
9	98	82	95
10	90	73	95
M=	95,2	76,6	89,6
σ =	3,43	5,34	7,14

HISTOGRAMME: AFI III. RESIDENCE

Pré-test

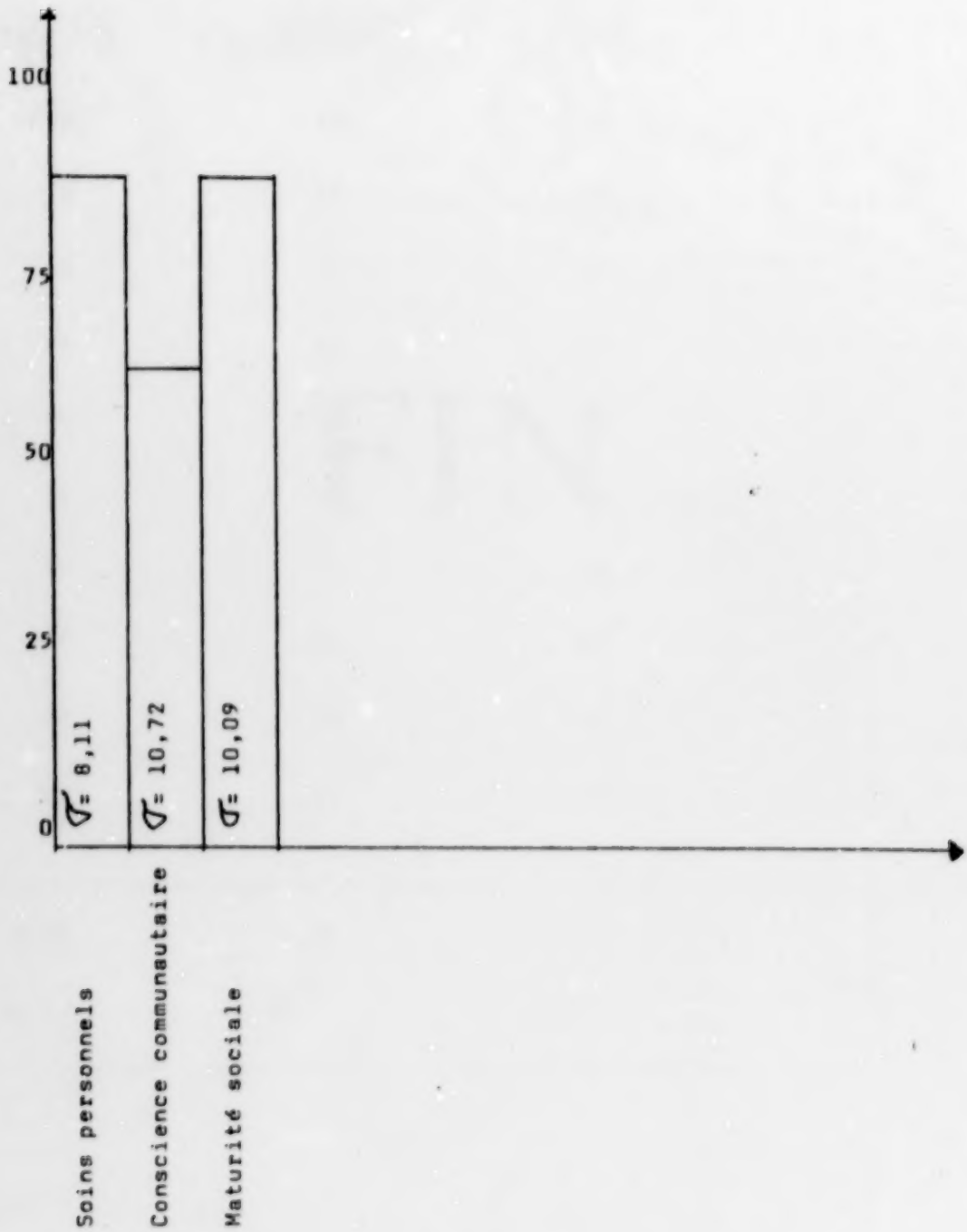

HISTOGRAMME: AFI III. RESIDENCE

Post-test

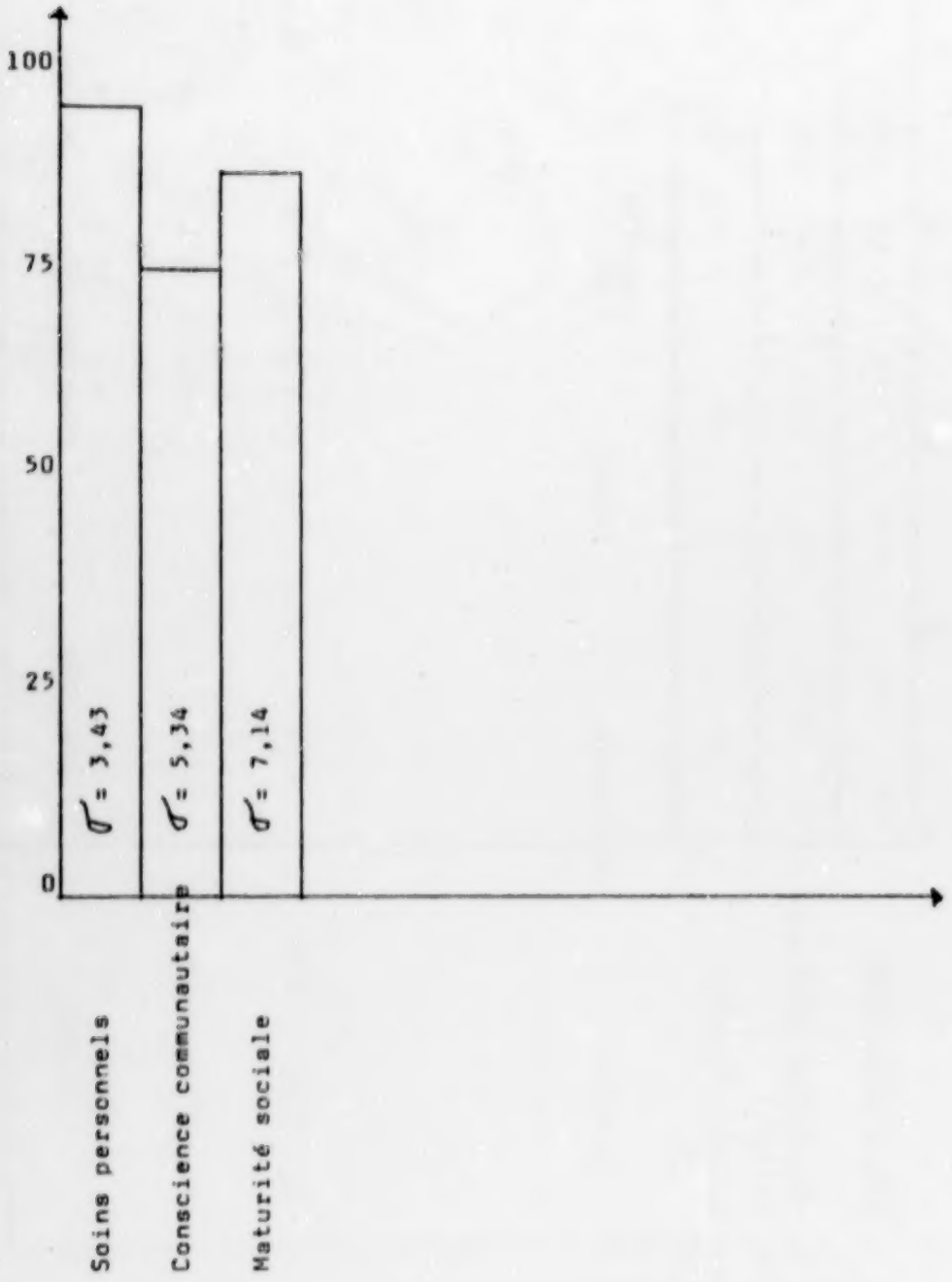

HISTOGRAMME: AFI III. RESIDENCE

COMPARAISON PRE-TEST ET POST-TEST

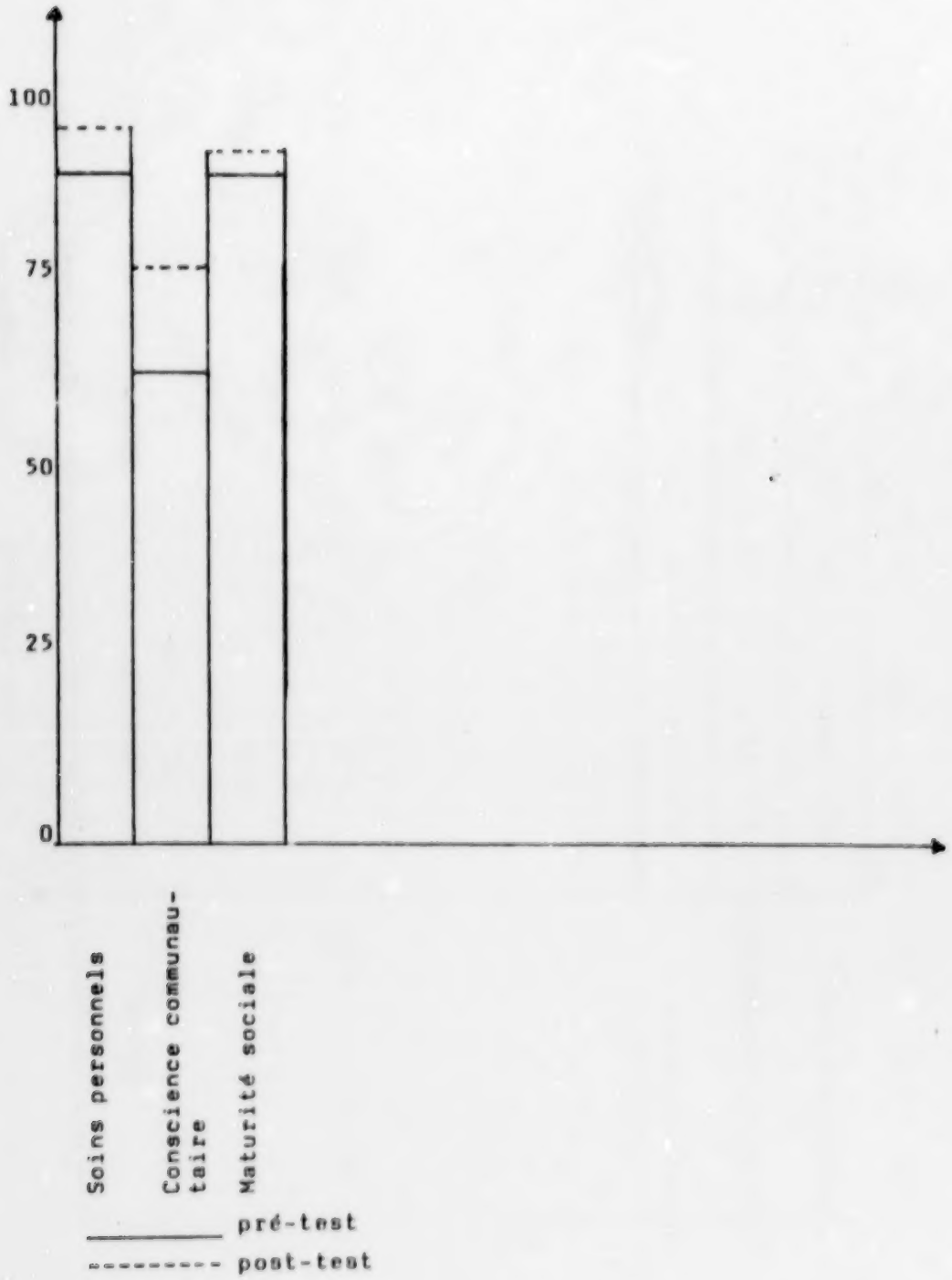

TABLEAU COMPARATIF I: AFI I - EDUCATION SOCIALE

P= pré-test PO= post-test

	LECTURE		ECRITURE		COMMUNICATION		NOTIONS ACQUISES	
	P	PO	P	PO	P	PO	P	PO
M=	5,4	6,6	6,7	7	16,6	17,8	14,5	14,4
σ=	4,53	4,20	5,52	6,17	2,76	1,55	3,10	2,22

	NOMBRES		TEMPS/HEURE		ARGENT		CONSCIENCE COMMUNAUTAIRE		MOTRICITE	
	P	PO	P	PO	P	PO	P	PO	P	PO
M=	10,5	10,6	10,5	10,8	11	10,5	5,5	5,2	15	14,7
σ=	4,95	5,13	3,63	3,85	3,27	2,75	1,77	2,82	2,71	2,63

TABLEAU COMPARATIF II : AFI II - FORMATION PROFESSIONNELLE

	CREDITS		DIFFICULTES	
	P	PO	P	PO
M=	88,6	95,2	2,1	2,3
σ=	9,38	12,08	2,77	3,02

TABLEAU COMPARATIF III : AFI III - RESIDENCE

	SOINS PERSONNELS		CONSCIENCE COMMUNAUTAIRE		MATURITE SOCIALE	
	P	PO	P	PO	P	PO
M=	87,6	95,2	63,5	76,6	87,1	89,6
σ=	8,11	3,43	10,72	5,34	10,09	7,14

QUESTIONNAIRE AUX PARENTS

Les parents ont répondu en majorité (10/11) au questionnaire. Voici les réponses proposées par l'ensemble des parents à chacune des questions pour chacun des quatre thèmes.

PARTIE I:

Connaissance du jeune adulte.

1. Votre fils/fille manifeste-t-il/elle d'aller sur le marché du travail?
   - 7 oui
   - 0 non
   - 2 sans réponse

2. Croyez-vous qu'il/elle peut actuellement aller sur le marché du travail?
   - 7 oui
   - 0 non
   - 0 sans réponse
   - 1 présentement en stage
   - 1 selon la nature du travail
   - 1 si le travail convient à sa mesure

3. Selon vous, quel genre de travail pourrait-il/elle faire actuellement?
   -couture, artisanat, ouvrage général selon sa capacité
   -travail domestique
   -ménage, boulangerie
   -boulangerie
   -stage St-Hubert BAR B.Q.
   -menuiserie, électricité
   -cuisine, garderie d'enfant

-cuisine

-aide-cuisine

-un travail qui ne demande pas trop d'efforts physiques

4. Quel genre de travail aimeriez-vous que votre fils/fille puisse faire plus tard?

-qu'elle se débrouille

-ce qu'il peut et qu'il aime, il aime beaucoup la cuisine

-secrétaire

-domaine électricité

-ce qu'il aime présentement, nous sommes heureux

-usine, ouvrage général

-il aime beaucoup travailler le bois

-n'importe quoi, en autant qu'elle s'y plaise

-toute sorte d'ouvrage, surtout l'artisanat

-aide-commis de bureau

5. Selon vous, dans quel genre d'activité votre fils/fille est-il/elle habile?

-en cuisine

-ski de fond, golf

-à cheval

-électricité

-bicyclette, quilles

-baseball, hockey

-aucune réponse

-aucune idée

-bicycle et toute sorte d'ouvrage

-écrire, tricot, casse-tête, tricycle

6. Croyez-vous que votre fils/fille est suffisamment indépendant(e) (autonome) pour aller travailler?

-oui, dans "toute l'ouvrage" surtout l'artisanat

-aucune réponse

-oui

-oui

-peut-être encore quelques mois en stage pour le rassurer

-oui

-oui elle est prête à travailler

-oui mais j'avoue que c'est moi qui le retient trop

-oui et non parce qu'elle ne sait pas compter

-oui

7. Peut-il/elle se déplacer seul(e) avec les transports en commun?

-n'importe où à la ville, village dans la région

-oui dans la région

-ne l'a pas fait seul sauf en taxi

-oui dans la région

-oui dans le village et la région

-oui dans le village et la région, non à la ville

-oui dans le village, non à la ville et dans la région

-oui dans la région

-non

-aucune réponse

-non mais au village en taxi

PARTIE II:

Connaissance du milieu scolaire

1. Quel genre de groupe fréquente votre fils/fille actuellement?
   -ses amis de l'école
   -groupe stagiaire
   -aucun à la maison
   -stage et école
   -groupe des stagiaires
   -groupe stagiaire
   -une seule cousine
   -la famille - son stage et à l'école
   -stagiaire
   -groupe-stagiaire

2. Dans ce que vous savez du programme actuel que sait votre fils/fille, pensez-vous qu'il/elle devrait faire du français et des mathématiques? Expliquez:
   -aucune réponse
   -oui et savoir ses lettres assez pour se débrouiller plus tard seul
   -elle a besoin des deux
   -non
   -un peu de français, mathématiques, connaître la valeur de l'argent
   -mathématique
   -je ne crois pas

-non

-français, mathématique, elle se débrouille assez bien

-non

3. Croyez-vous que les activités actuelles de votre fils/fille à l'école, pourront le/la préparer pour le marché du travail? Expliquez?

-oui beaucoup

-aucune réponse

-oui

-oui parce qu'il aime ce qu'il fait présentement

-oui lecture globale - connaître la monnaie

-aucune réponse

-elle est seulement en stage

-je ne le sais pas

-oui

-oui

4. Pensez-vous que l'école devra, dans son programme, inclure le placement de votre enfant sur le marché du travail?

-oui

-sais pas

-oui ça pourrait lui aider

-oui

-oui

-oui ce sera une bonne solution

-cela pourrait aider

-aucune réponse

-oui pour l'aider au travail

-oui, sans la placer, du moins lui donner l'opportunité d'entrer en contact avec le marché du travail et tenter sa chance

PARTIE III:

Connaissance du milieu de travail adapté

1. Est-ce que votre fils/fille a déjà eu des expériences de travail rémunéré (si oui lesquelles)?
   -dans la couture
   -non
   -non aucune
   -non
   -quelques dollars comme récompense
   -oui industrie et temps partiel dans un aréna
   -garderie - centre d'accueil - location d'uniformes
   -stagiaire et atelier Val-Tra
   -aucune réponse
   -non

2. Quel genre de travail aimeriez-vous que votre fils/fille puisse faire plus tard?
   -le travail qu'elle désire et peut faire
   -ce qu'il aime le mieux
   -aucune réponse
   -dans l'électricité
   -présentement en stage au restaurant nous aimerions qu'il continue
   -un travail où il se sentirait bien
   -quelque chose où il serait bien
   -le travail dans lequel elle sentira heureuse

-le travail dans lequel elle se sentira heureuse

-cuisine, couture

-celui qu'elle fait, i.e. voir des gens, faire des choses qui la valorisent

3. Avez-vous déjà entendu parler d'atelier protégé?

Si oui, expliquez ce que cela vous dit:

-non

-oui

-non

-non

-oui genre de travail comme couture, teinture de laine, tissage sur petit métier

-oui il ne s'intéresse pas du tout à ça

-non

-j'en ai entendu parler mais ne sais rien de ça

-oui

-oui, cela ne convient pas du tout au genre de travail qu'elle aime faire

4. Avez-vous déjà visité un atelier protégé?

-non

-non

-non

-oui

-oui

-non

-aucune réponse

-non

-non

-non

5. Aimeriez-vous visiter un atelier protégé?

-oui

-oui

-oui

-oui

-aucune réponse

-aucune réponse

-oui

-oui

-oui

-non

PARTIE IV:

Connaissance des ressources et des besoins socio-affectifs.

1. Est-ce que votre fils/fille a des loisirs différents des vôtres? lesquels?

-non les mêmes loisirs
-non
-non aucun
-sport et musique
-les mêmes que ses frères plus âgés
-non
-non
-oui la musique
-oui
-non

2. Fait-il/elle partie d'organismes de loisirs socio-culturels et sportifs?

-non
-non
-non
-non
-non
-non
-non
-non
-non

3. Seriez-vous d'accord pour q''il/elle en fasse partie? Si oui, savez-vous où il/elle devrait s'adresser?

-oui -je ne sais pas

-aucune réponse

-non je ne sais pas où il devrait s'adresser

-oui - où s'adresser non

-ce n'est un sportif

-non

-oui - où s'adresser non

-oui d'accord - où s'adresser non

-oui d'accord - où s'adresser non

-oui d'accord - où s'adresser non

4. Votre fils/fille reçoit-il/elle actuellement, une pension quelconque? Si oui, laquelle et combien?

-oui Bien-être social

-oui Bien-être social - (301,00)

-non

-non

-Aide sociale (216,00)

-Bien-être social

-oui Bien-être social

-Aide sociale (216,00)

-Aide sociale (221,00)

-non

5. Etes-vous au courant des mécanismes d'aide sociale dont pourrait bénéficier votre fils/fille?
Si oui, donnez-en une brève description!

-aucune réponse
-aucune réponse
-oui
-oui
-il reçoit 216$ parce qu'il reste avec ses parents, ailleurs il recevrait 85$ de plus.
-pas au courant
-aucune réponse
-oui
-oui - médicaments gratuits, prothèses dentaires - verre optique
-non

6. Votre fils/fille fait-il/elle des sorties avec des amis(es)?

-oui
-non
-une cousine seulement
-non
-avec ses frères - téléphone avec amis - amies
-non
-aucune sauf avec quelquefois ses frères
-avec la famille
-oui assez souvent
-voisinage, très près, téléphone de temps à autre à ses amies

7. Etes-vous d'accord avec ces sorties?

-oui quand je sais avec qui elle est

-oui

-il en fait aucune seul

-je serais d'accord s'il y a lieu

-oui

-certaines sorties qu'il fait seul soit au restaurant pour ses cigarettes et manger ses hamburgers

-oui elle ne va pas loin

-oui

-oui

-oui

8. Pensez-vous que votre fils/fille est en mesure de fréquenter l'autre sexe?

-oui

-je ne le sais pas

-très peu, un flirt seulement

-je ne crois pas

-nous ne n'y opposons pas, mais il n'en exprime pas le désir

-non

-je ne crois pas

-non

-je ne sais pas, elle n'en parle pas

-non

9. Votre fils/fille connaît-il/elle des moyens contraceptifs?
   Si oui, lesquels?

   -non
   -non
   -non
   -non
   -je ne sais pas
   -oui, je ne crois pas qu'il comprend à fond
   -pilule
   -non
   -oui
   -non

10. Votre fille utilise-t-elle des moyens contraceptifs?
    Si oui, lequel?
11. Sait-elle le pourquoi de l'utilisation?

10.	11.
-la pilule (fille)	-oui
-garçon	-garçon
-non (fille)	-oui
-garçon	-garçon
-garçon	-garçon
-garçon	-garçon
-garçon	-garçon
-aucune réponse (fille)	-aucune réponse
-non	-non
-non	-non

12. Pensez-vous que votre fils/fille soit en mesure de vivre une vie de couple plus tard?

-oui

-oui

-plus tard

-c'est assez difficile de me prononcer sans avoir fait l'expérience mais j'aimerais qu'il essaie.

-je ne le sais pas

-possiblement plus tard

-non

-aucune idée

-pas pour le moment -non

13. Pensez-vous que votre fils/fille soit en mesure d'assumer la responsabilité de l'éducation d'un enfant?

-je ne sais pas

-non

-non

-peut-être dans l'avenir pas présentement

-je ne le sais pas

-je ne crois pas

-pas pour l'instant mais je suis sûre dans une couple d'année vers 20-21 ans.

-je ne crois pas

-oui

-non

14. Pensez-vous que l'école doit dans son programme inclure l'éducation sexuelle?

-apprendre à aimer son corps

-oui

-je crois que oui, ça ne nuira pas

-oui

-oui parce qu'elle a les mots pour expliquer mieux que nous

-oui

-oui cela est nécessaire

-aucune réponse

-oui pour les aider

-aucune réponse

d) Interprétation et discussion des résultats.

1. Tests AFI

En se référant au tableau comparatif I, Education sociale, on remarque qu'entre le pré-test et le post-test les moyennes accusent soit une légère augmentation ou une légère baisse. Les augmentations obtenues aux items lecture, écriture, communication, nombres, temps/heure varient entre 0, 1, et 1,2. Quant aux diminutions accusées aux items notions acquises, argent, conscience communautaire et motricité, elles oscillent entre 0, 1 et 0,5. Tous les écarts-types sont inférieurs à 10, ce qui indique l'homogénéité du groupe pour l'ensemble de l' AFI. On note aussi qu'au post-test, l'écart-type le plus élevé est celui de l'item écriture. (σ= 6,17). L'écart-type le moins élevé est celui de l'item communication (σ= 1,55) auquel correspond la moyenne la plus élevée (M = 17,8). Ces derniers résultats indiquent la force et l'homogénéité du groupe au niveau de la communication. Les faiblesses du groupe semblent se situer au niveau de la lecture, l'écriture et la conscience communautaire, telque l'indique les moyennes correspondantes. Ces résultats peuvent s'expliquer du fait qu'au cours de cette seconde année d'expérimentation, l'accent n'est mis sur la consolidation des préalables et des acquisitions cognitives, d'une part; et d'autre part qu'au plan cognitif les jeunes adultes handicapés mentaux

pourraient avoir atteint un certain plafonnement ou point de saturation. Deux facteurs peuvent expliquer la faiblesse au niveau de la conscience communautaire: 1° la situation géographique du domicile: milieu rural ou semi-urbain n'étant pas desservi par les transports en commun; 2° les réactions surprotectrices des parents à l'égard de l'autonomie du jeune adulte. Ce résultat obtenu à l'item conscience communautaire corroboré d'une part l'objectif d'autonomie sociale chez le jeune adulte, d'autre part la sensibilisation des parents à l'autonomie sociale chez le jeune adulte, et d'autre part la sensibilisation des parents à l'autonomie sociale et personnelle du jeune adulte.

Au tableau comparatif II, concernant le test de formation au travail, on constate qu'entre le pré-test et le post-test la moyenne de l'item crédit a augmenté de 6,8. Ce résultat demeure significatif même si l'écart-type est supérieur à 10 (σ = 12,08) et plus élevé qu'au pré-test traduisant ainsi l'hétérogénéité du groupe si on s'attarde uniquement aux résultats du tableau comparatif. La signification de ce résultat aux crédits repose sur le haut score de chaque sujet. En effet,les scores reportés au tableau quantitatif IV démontrent que seul le sujet 10 obtient un score inférieur à 95 à l'item crédit et son niveau de difficultés est fort élevé. Par conséquent, les scores de ce sujet influent sur la moyenne du groupe et sur l'é-

cart-type. Dans la réalité, les difficultés de ce sujet se sont traduites par un retrait du milieu de stage; ce qui laisse croire que l'atelier protégé s'avérerait un milieu plus adéquat pour ce sujet. Faisant abstraction du sujet 10 dans l'interprétation des résultats, nous pouvons affirmer que les scores obtenus par les neuf autres sujets au niveau des crédits et des difficultés démontrent que les jeunes adultes ont développé les habiletés nécessaires pour s'intégrer au marché du travail. Les faits corroborent ces résultats puisque cinq jeunes adultes sont en stage 5 jours/semaine, quatre jeunes adultes à 4 jours/semaine et 1 jeune adulte à 1 jour/semaine. De plus, au cours des derniers mois, des démarches ont été entreprises pour que certains jeunes adultes puissent bénéficier d'un P.F.I.M.C. ou d'un plan de service. Ces démarches se sont concrétisées par l'embauche de quatre stagiaires. Une tentative d'implantation d'un P.F.I.M.C. pour un cinquième stagiaire a échoué d'un fait qu'un P.F.I.M.C. implique une éventuelle embauche du bénéficiaire par l'employeur. Ces résultats et faits témoignent de l'atteinte des objectifs de développer les habiletés de routine de travail et les habiletés de travail; par conséquent, ils confirment l'hypothèse 1 de la recherche soit que les jeunes adultes handicapés mentaux qui auront reçu la formation nécessaire posséderont plus d'habiletés pour s'intégrer au marché du travail.

En se référant au tableau comparatif III, Résidence, on remarque qu'entre le pré-test et le post-test, les moyennes des trois items concernés accusent une augmentation oscillant entre 8,5 et 13,1. Les écarts-types correspondant aux items soins personnels et conscience communautaire (σ = 3,43 et 5,34) indiquent l'homogénéité du groupe à ces niveaux. L'écart-type correspondant à l'item maturité est supérieur aux précédents (σ = 7,14), ce qui traduit une moins grande homogénéité du groupe sur ce plan. les résultats obtenus à l'item conscience communautaire du test AFI III, Résidence sont nettement supérieurs à ceux obtenus à l'item conscience communautaire de l'AFI I: Education sociale. Il semble donc y avoir paradoxe. La situation peut-être élucidée par les facteurs suivants:

1. le répondant à l'AFI I est le stagiaire lui-même confronté à un évaluateur neutre, tandis qu'à l'AFI III, les répondants sont les parents et/ou le stagiaire confrontés au responsable de stages. Devant le professeur responsable de stages, les parents veulent souvent donner l'image la plus positive. Cette variable de "désirabilité sociale" s'avère fort difficile à contrôler.

2. A l'item conscience communautaire de l'AFI I: Education sociale, certaines questions relatives au syndicat, aux déductions sur le chèque de paie sont ignorées par les stagiaires puisqu'ils n'ont jamais eu un emploi et par conséquent ils n'ont jamais perçu un chèque de paie.

Dans l'ensemble les résultats obtenus démontrent que les objectifs de développer les habiletés d'autonomie personnelle et sociale ont été atteints.

2. Question aux parents.

En ce qui concerne le premier volet, connaissance du jeune adulte, les parents semblent plus ou moins connaître le jeune adulte, puisqu'ils répondent qu'il est prêt à aller sur le marché du travail et à occuper le poste qu'il a présentement en stage, sans être capable de mentionner dans quel domaine le jeune adulte manifeste le plus d'habiletés. De plus, aller sur le marché du travail signifie être assez autonome pour utiliser le transport en commun, questions auxquelles peu de parents ont pu répondre par l'affirmative. Il semble que les parents soient ambivalents entre leurs désirs et le potentiel réel du jeune adulte au niveau du travail à accomplir.

Au second volet, connaissance du milieu scolaire, les parents semblent bien connaître le genre de groupe auquel appartient le jeune adulte. Les avis sont cependant partagés en ce qui a trait au programme de français et de mathématique: certains croient que ces matières sont utiles, d'autres pas. Dans l'ensemble, les parents sont assurés que les activités actuelles de l'école pourront préparer le jeune adulte au marché du travail. Il ressort que l'activité visée soit le stage. L'unanimité transparaît concernant le placement par l'école du jeune adulte sur le marché du travail. Ceci signifie que l'on mise considérablement sur le rôle de la responsable de stage et de l'école et même qu'on s'y méprend. Peut-être cherche-t-on à refiler à d'autres une responsabilité que l'on ne

peut assumer?

Au troisième volet, connaissance du milieu de travail adapté, les parents connaissent très peu l'atelier protégé: certains en ont entendu parler mais ne peuvent expliquer ce que c'est réellement, d'autres ajoutent que ce milieu ne convient pas au jeune adulte. Mais ils manifestent dans l'ensemble, le désir de visiter un atelier protégé.

Au quatrième volet, connaissance des ressources et des besoins socio-affectifs, les réponses des parents révèlent que les jeunes adultes ont une vie sociale limitée, ils ont peu ou pas de loisirs hors de la cellule familiale. Ils ne savent à quel organisme de loisirs s'adresser ce qui confirme la faiblesse de la conscience communautaire soulignée présédemment. Quant à la possibilité d'une relation et d'une éventuelle vie commune avec l'autre sexe, les parents ne savent pas ou disent que le jeune adulte n'y manifeste pas d'intérêt. Il semble que les parents se sentent mal à l'aise à ce sujet et qu'ils l'esquivent d'une certaine façon. Les réponses obtenues au niveau de la contraception et de l'éducation sexuelle semblent le confirmer: un seul sujet prend un contraceptif et en connaît le pourquoi de son utilisation et que neuf parents sur dix désirent que l'éducation sexuelle soit inclue dans le programme de l'école.

Au cours du second semestre, faute de temps et de personnes ressources nous n'avons pu réunir à nouveau tout le groupe de parents. Cependant, la sensibilisation des parents à l'égard de l'autonomie personnelle et sociale du jeune adulte, s'est faite de façon individuelle au fur et à mesure que la situation problématique se présentait (c. f. présentation des cas problématiques au chapitre Ententes de service avec le M.A.S.). Présentement, il est fort difficile de prétendre qu'il y a un changement des attitudes des parents à l'égard du jeune adulte, car dans les faits nous remarquons que les parents sont ambivalents et parfois même surprotecteurs: on admet qu'ils aient droit à faire les choses par eux-mêmes à prendre certaines décisions en regard des loisirs, du travail ou des achats personnels, mais au plan pratique on évite les situations où ils pourraient manifester leur autonomie. Un changement au niveau des attitudes requiert un travail à long terme. Il est utopique de croire qu'une transformation significative se produira à l'intérieur d'une année, alors que les parents sont encore à la phase de prise de conscience.

3. Attitudes des employeurs

Au terme de ces deux années d'expérimentation, quatre jeunes adultes bénificient d'un plan de service ou d'un P.F.I.M.C.. En ce qui a trait au Colloque de sensibilisation des employeurs sur la Loi 9, 20 employeurs de la ré-

gion y ont participé. Parmi ces participants on comptait la présence de deux employeurs accueillant deux stagiaires du projet-pilote. L'un des deux employeurs a embauché un stagiaire bénificiaire d'un P.F.I.M.C.. L'ensemble des activités et contenu relatifs au Colloque a été colligé dans un rapport-synthèse. (c.f. Annexe V)

5. Impact social.

5.1 Mesures prises pour informer les parents:

- rencontres à domicile
- appels téléphoniques
- visite de l'endroit de stage
- soirée-rencontre de tous les parents

5.2 Attitudes:

a) Attitudes des parents.

Au terme de cette seconde année de projet-pilote, nous constatons que les parents se subdivisent en deux groupes: d'une part, ceux qui manifestent des attitudes positives face au gain d'autonomie du jeune adulte et à l'éventualité d'une embauche; d'autre part, ceux qui se sentent dépassés par les événements, qui croient que le responsable de stage et l'école règleront tous les problèmes sans qu'ils aient à s'impliquer. D'autres se sentent menacés par l'autonomie du jeune adulte: négation de l'handicap, culpabilité, hostilité face à l'école qui s'est traduite par un retrait du stagiaire de l'école et du milieu de stage.

L'ambivalence apparaît comme trait caractéristique de nombreux parents: au niveau du rationnel on admet que le jeune adulte puisse s'affirmer, être

autonome; mais au niveau de l'action, on hésite, on trouve plus d'un prétexte pour empêcher le jeune adulte d'accéder au transport autonome ou de prendre quelques jours de vacances hors du joug familial. Lorsque ces situation se présentent on aimerait bien que quelqu'un d'autre puisse prendre la décision.

b) Attitudes des stagiaires.

Les stagiaires valorisés par leur travail acquièrent de plus en plus d'autonomie. Ils revendiquent leur autonomie en demandant que le stage soit de cinq jours au lieu de quatre, quatre jours au lieu de trois, et trois jours au lieu de deux, et qu'on les traite en adulte quand ils sont à l'école: ils veulent sortir de l'école le midi, ils ne veulent plus participer aux fêtes de l'école et au camp-neige. Leur autonomie se traduit aussi par une demande de changement de stage et une entente avec des compagnons de travail afin de se véhiculer du domicile au travail. Désormais, ils se sentent un membre à part entière de la communauté.

c) Attitudes des professeurs.

En septembre, un conflit s'est érigé entre la responsable de stage et les professeurs en charge de l'atelier académique en ce qui concerne les jeunes adultes qui ne

peuvent assumer un stage de 5 jours/: maine. L'année dernière, ces jeunes adultes étaient intégrés 1 à 2 jours/ semaine dans les ateliers académiques. Mais pour la prochaine année scolaire, il ne pouvait en être ainsi selon les professeurs, car la présence des stagiaires perturbait le groupe et que ces derniers ne se sentaient pas pleinement impliqués par les projets élaborés par les deux groupes académiques. Devant cet état de faits, il y avait deux solutions possibles: le renvoi des stagiaires à la maison ou l'embauche d'un professeur, deux jours/ semaine. La seconde solution a mis fin au conflit. On en engagea donc une éducatrice spécialisée, terminant son bac spécialisé en enseignement en enfance inadaptée.

6. Bilan et recommandations.

1. Au terme de ces deux années d'expérimentation, il appert que le service de stages pour les 18-21 ans, au Pavillon des Erables, justifierait les sommes d'énergies et d'argent investies durant 10 ans, et permettrait aussi leur intégration sociale au sein de la communauté. Par conséquent, il importe que ce type de projet-pilote devienne un service "régulier" dispensé par la Commission scolaire. Pour ce faire, il est recommandé au M.E.Q. de prévoir les budgets d'accompagnement nécessaires à la création et au maintien de ce service.

2. A l'intérieur de ce service, il est primordial de pas multiplier le nombre des intervenants mais de maintenir un ratio plus petit, soit 1/6 plutôt que 1/12 ou 1/10, et ce à cause du degré d'implication du responsable de stages au niveau du stagiaire, de la famille et du milieu de travail. La qualité, l'intensité et la fréquence de l'implication du responsable de stages sont essentiels pour maintenir une continuité au niveau des actions des différents intervenants dans le but d'intégrer le jeune adulte. Cependant, dans les situations de crise, le professeur responsable devrait pouvoir trouver les ressources humaines et matérielles nécessaires.

3. l'engagement d'un éducateur spécialisé demeure nécessaire pour faire acquérir aux jeunes adultes les préalables nécessaires à leur autonomie personnelle et sociale.

4. Suite à l'analyse du questionnaire destiné aux parents, il est apparu prioritaire d'instaurer un programme d'Education sexuelle pour les jeunes adultes et leurs parents, et ce dès septembre 1981. La grossesse vécue par l'une des stagiaires au cours de cette année et l'ensemble de la problématique reliée à cet état confirme l'urgence d'offrir un tel programme.

5. Il est recommandé qu'il y ait "concertation et cohérence rence" entre les différents ministères soit le M.E.Q., le M.A.S. et le M.T.Q..

6. Compte tenu de la fin de l'expérimentation des projets-pilotes, il est recommandé au M.E.Q.: a) de produire un échantillonage des différentes formules de stages offerts dans la province, dans les différents secteurs, adaptation scolaire, professionnel et décrocheurs.
b) de rendre cet échantillonnage disponible à tous les membres de l'Association québécoise des enseignants responsables de stages en y spécifiant le nom de la personne pouvant fournir l'information pertinente à chacune des formules, l'adresse et le coût, s'il

y a lieu, pour recevoir la documentation.

7 . Bibliographie.

1. Bien-être social canadien, le conseil du Bien-être, janvier-février 1966.- "Travail et Maladie mentale, leurs implications pour la réadaptation", Paul Geisel

2. Commission canadienne des droits de la personne, "Aptitudes à l'emploi, un guide de ressources", Ottawa 1980.

3. En collaboration, "Développement de services dans la communauté pour la clientèle-adulte de l'Hôpital Rivière des Prairies", Mai 1980.

4. Gaudreau, J., De l'échec scolaire à l'échec de l'école: les sacrifiés, France-Amérique, Montréal 1980.

5. Réadaptation, "L'emploi et l'insertion sociale des déficients mentaux", Marie-Madeleine Dieneseh, secrétaire d'Etat aux Affaires sociales, décembre 1968.

6. Réadaptation, "Le travail protégé", Fr. Montes, 1967.

7. Wolfensberger, W., The Principle of Normalization in Human Services, Toronto, National Institute on Mental Retardation, 1972.

8. Sommaire du projet.

Le projet-pilote d'intégration des jeunes adultes handicapés mentaux, âgés entre 18 et 21 ans, s'est déroulé sur une période de deux ans. Il visait essentiellement à intégrer ces jeunes adultes soit à l'atelier protégé ou au marché du travail. L'intégration de ces jeunes adultes ne pouvait se faire sans un travail parallèle au niveau des parents et des employeurs de la région. Au début de l'expérimentation, les jeunes adultes allèrent en stages 1,2 ou 3 jours/semaine en fonction de leurs habiletés; ils comblaient l'horaire de 5 jours/semaine à l'école pour consolider les préalables nécessaires. Au cours de la seconde année, le nombre de jours de stages a augmenté: 5 jours/semaine pour 5 stagiaires, 4 jours/semaine pour 4 stagiaires et 1 jour/semaine pour 1 stagiaire. Ces deux années d'expérimentation se sont soldées par l'embauche de quatre jeunes adultes bénéficiaires soit d'un P.F.I.M.C. soit d'un plan de service.

9. Budget.

9.1 Coûts autorisés par le M.E.Q.

. le 24 avril 1980:	13,620$	
. le 9 juillet 1980:	26,486$	
Total autorisé:		40,106$

9.2 Dépenses réelles encourues:

Salaire Monique Létourneau	30,925$	
Salaire Marie Farah	7,863$	
Frais voyage	1,916$	
Fourniture et matériel	60$	
Total:		40,764$

10 Identification.

Nom du responsable du projet: Jean-Pierre Jodoin

Nom du chercheur engagé par la Commission scolaire et rédacteur de ce rapport: Marie Lefebvre

Signature du directeur général: Jean Arès

Date: 81-10-01

Résolution du conseil des commissaires de la Commission scolaire.

Atelier Val-Tra inc.

Atelier d'usinage, dessin, soudure, fraisage, tournage
réparation, fabrication, tous métaux

ANNEXE - I

St-Eustache 26 août '80.

Sujet: no 5

A qui de droit,

Atelier Val-Tra inc est un centre de travail adapté en vue d'aider les personnes handicapées. C'est un centre servant de palier entre le centre de réhabilitation adapté ou une personnes n'ayant jamais travaillé et le marché du travail. Après avoir étudié le cas de X le comité d'embauche décida qu'il serait apte à travailler en centre de travail adapté.

Cependant après étude de son rendement au travail nous avons dû [illegible] une façon de rémunération qui est la suivante soit un montant à la pièce. Cette personne étant lente elle retardait le travail des autres et empêchait une certaine rentabilité. Nous avions établi que X deviendrait un bon travailleur pouvant faire un travail rémunérateur au même titre que toute autre personne.

Nous avions constaté que X était très satisfait de son travail et très motivé. Nous ne comprenons pas pourquoi sa famille décida de l'empêcher de continuer à travailler. Son frère s'est présenté à l'atelier d'une façon peu commune demandant la paye de Daniel et nous informant que X ne travaillerait plus pour nous.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

directeur général.

[illegible]

boul. Industriel St Eustache, Qué. J7R 5C2 — Tél.: 472-5203

ANNEXE II

CLASSEMENT CHEZ LES DEFICIENTS MOYENS

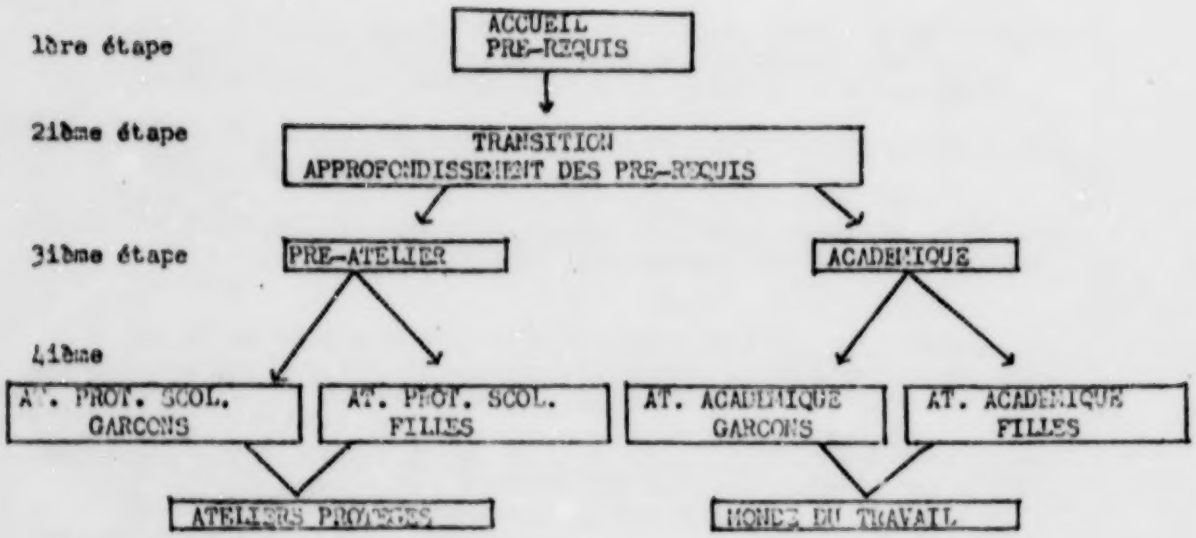

REGLES DE CLASSEMENT:

a) Chaque décision de classement repose sur des critères favorables à l'enfant classé.

b) Chaque décision de classement est une tentative de rendre un groupe homogène.

c) Le nombre, dans un groupe, peut devenir une règle de classement.

d) Le degré d'homogénéité d'une classe peut déterminer directement le nombre d'enfants dans le groupe.

e) Le titulaire qui reçoit un enfant et le titulaire qui laisse le même enfant, s'entendent: dans les cas de conflit, le cas est pris par un comité: spécialistes, représentant de module, professeurs concernés. Les recommandations sont acheminées à l'assemblée générale.

f) Généralement, un jeune enfant qui entre à l'école, commence à la première étape; il peut cependant y avoir des exceptions.

g) Généralement, un enfant, progressivement doit franchir les 4 étapes avant de s'orienter vers l'atelier protégé ou le monde du travail; il peut y avoir des exceptions.

h) Le nombre de groupes par étape est déterminé par les besoins de la clientèle en général.

i) Quand un enfant passe d'un ratio à un autre ratio, la fonction administrative et la fonction des services à l'enfant se concertent après référence et consultation de la fonction d'enseignement.

j) Quand un enfant change de groupe ou de ratio, le dossier pédagogique suit immédiatement l'enfant.

k) Le classement se fait généralement en juin et septembre. Certaines circonstances peuvent obliger un classement en d'autres temps de l'année.

l) Est placé en classe d'accueil, l'enfant de 5 ans ou de 6 ans ou l'enfant plus âgé qui n'a pas de pré-requis, ou l'enfant qui doit attendre son entrée en 2ième étape à cause du nombre.

m) Est classé dans un groupe de transition, l'enfant qui doit approfondir les pré-requis, l'enfant qui est trop jeune ou qui n'a pas la maturité pour entrer dans la 3ième étape.

n) Est classé dans un groupe de pré-atelier, l'enfant dont la déficience est sévère et qui a franchi les deux premières étapes.

o) Est classé dans un groupe académique, l'enfant dont la déficience n'est pas jugée sévère et qui a franchi les deux premières étapes.

p) Est classé dans un atelier protégé scolaire, l'enfant dont la débilité est sévère et qui a franchi les trois premières étapes.

q) Est classé dans un groupe atelier académique, (garçons ou filles), l'enfant dont la déficience n'est pas sévère et qui a franchi les trois premières étapes.

r) Le passage d'une étape à l'autre doit répondre à des critères de maturité et dans certains cas, répondre à des critères organisationnels.

ANNEXE III a)

CRITERES POUR LA SUPERVISION

DES STAGIAIRES

(Pour utilisation continue) CONFIDENTIEL

Date _____ 19__

Nom de la firme _____

Personne responsable _____

Nom du stagiaire _____ Tél.: _____

Superviseur de stage _____

.....

	EXC.	BIEN	PASSABLE	CAS A ETUDIER
Présentation				
Tenue vestimentaire				
Facilité à communiquer				
Politesse				
Adaptation au travail				
Adaptation aux personnes				
Adaptation aux circonstances				
Ordre				
Propreté				
Ponctualité				
Assiduité				
Entraide				
Initiative				
Sens des responsabilités				
Aptitude pour apprendre				
Application				
Débrouillardise				
Motivation				
Maîtrise de soi				
Jugement				

REMARQUES: _____

PAVILLON DES ERABLES

SUPERVISION DES STAGES

Compte rendu des visites auprès des stagiaires:

Date de la visite:_____

OBSERVATIONS

REMARQUES

ASPECT POSITIF

POINTS A AMELIORER

PAVILLON DES ERABLES

SUPERVISION DES STAGES

Compte rendu des visites auprès des stagiaires:

Date de la visite:_____

OBSERVATIONS

REMARQUES

ASPECT POSITIF

POINTS A AMELIORER

M ST-EUSTACHE
Manoir

ANNEXE III b)

Le 25 septembre 1980

Madame Monique Létourneau
Pavillon Des Erables

SUJET: aide-concierge

Ricky s'est comporté de façon exemplaire au tout début de son stage, soit Mardi le 23, Mercredi le 24, et Jeudi le 25 septembre 1980.

TENUE: .. très satisfaisante
très bien vêtu
très propre

TACHE: très bien accomplie

MAINTIEN DANS L'ETABLISSEMENT: Excellent, il est toujours resté à son poste, sans se promener dans l'établissement pour rien.

Donc, pour la première semaine de son stage, je n'ai qu'à le féliciter en espérant qu'il continue tout au long de son stage dans cette même veine.

Bertrand Joly
Chef de service

55 rue Chénier / St-Eustache J7R 2K9 / 472-0013

ANNEXE IV

la commission scolaire régionale blainville-deux-montagnes
école pavillon des érables

Le jeudi 30 octobre 1980

Office des Personnes handicapées
du Québec
A/s de Monsieur Jean Charest
2940 boul. Lemire
Drummondville-Sud
Québec
J2B 7J6

Monsieur,

Vous trouverez ci-joint, une demande de plan de service ainsi qu'une photocopie de l'attestation du handicap de Johanne.

Présentement, Johanne effectue un stage comme aide-commis de bureau au Centre Hospitalier de St-Eustache. Nous désirons très fort que ce stage puisse déboucher sur un emploi. J'ai rencontré le directeur des ressources humaines du Centre Hospitalier, le président du syndicat puis enfin, lors d'une dernière rencontre où M. Yvon Papin de l'O.P.H.Q. était présent, nous nous sommes mis d'accord pour que le poste de Johanne soit "gelé".

A cause de certaines difficultés que nous pourrions rencontrer devant, 1o. la création d'un nouveau type d'emploi, 2o. le non-affichage du poste, M. Papin m'a conseillée de ne pas utiliser le P.F.I.M.C. (programme de formation en industrie main-d'oeuvre Canada) et de m'adresser directement à l'Office pour une demande de plan de service.

.2

Je sais très bien que vous êtes présentement débordé de travail mais j'ose espérer quand même que vous porterez une attention particulière à la demande de Johanne et ceci à l'intérieur d'un délai respectable.

Monique Létourneau

ML/ldl

Monique Létourneau
Professeur-responsable des stages
Pavillon des Erables

pièces jointes

la commission scolaire régionale blainville-deux-montagnes
école pavillon des érables

Le lundi 2 juin 1980

Office des personnes handicapées du Québec
A/s de Mme Laurette Champigny Robillard
2940 boul. Lemire
Drummondville Sud
J2B 7J6

Madame,

De retour du congrès des professeurs responsables des stages, je m'empresse de vous écrire. Je croyais fermement rencontrer des représentants de l'O.P.H.Q. à cette session d'étude et j'avais plusieurs questions à éclaircir et une demande pressante à vous adresser.

Professeur responsable des stages au Pavillon des Erables (Deux-Montagnes) et participant à un projet pilote s'intitulant "Intégration des déficients mentaux moyens en milieu de travail", je suis rendue, après une année d'expérimentation à un carrefour où vous, de l'O.P.H.Q. devez m'aider et rapidement.

Le ministère de l'éducation n'autorise pas le financement des élèves de 21 ans et plus inscrits de jour dans une école. Or, certains des stagiaires ont maintenant 21 ans. Ils et elles peuvent être intégrés sur le marché du travail. Il n'est pas question pour ces élèves de les placer en atelier protégé ou en C.T.A. Ils sont capables de plus, ils sont heureux, épanouis, utiles dans leur milieu de travail respectif.

.2

250 boul. arthur sauvé (place sauvé) st-eustache, p.q., J7R 4L1. tél.: (514) 472-2670

Voilà le problème A- A 21 ans, puis-je les refouler de l'école, le M.A.S. s'impliquera-t-il, prendra-t-il la relève, continuera-t-il les stages, comment et surtout quand? En attendant, ces jeunes se berceront-ils tranquillement chez eux, devant la télé?

B- Certains employeurs désirent engager ces jeunes et me demandent s'il existe un plan d'embauche. Au dernière nouvelle, l'O.P.H.Q. me faisait savoir que le plan d'embauche ne sera prêt quen avril 1981. Ces stagiaires âgés de 21 ans ne peuvent plus attendre jusque-là! Le directeur des ressources humaines du Centre Hospitalier de St-Eustache, Monsieur André Giroux me disait: "Nous désirons et sommes prêts à devenir un établissement public pilote pour le plan d'embauche. Quand des employeurs s'impliquent jusque-là, il faut "sauter dessus"... Vous devez m'aider le temps presse.

Je souhaite, que le représentant régional vienne visiter les stagiaires au travail et rencontre personnellement les dirigeants d'entreprises désireux d'engager ces jeunes. En septembre, il faut absolument que tout soit clair et effectif.

Bien à vous,

ML/ldl

Monique Létourneau
Responsable des stages

c.c. Monsieur Guy Perreault
Service de l'adaptation scolaire
Direction générale du développement pédagogique
1035 de la Chevrotière
Edifice G, 11e. étage,
Québec.

ANNEXE V

rapport du colloque

S'INFORMER, ÇA RAPPORTE

TABLE DES MATIÈRES

Page

Conférence d'ouverture..... 1

Exposé sur la loi 9..... 6

Période d'atelier..... 15

Plénière-Panel..... 18

Liste des participants..... 21

Organisation du colloque..... 22

Membres du comité organisateur..... 23

SYNTHÈSE DE LA CONFÉRENCE D'OUVERTURE
Par M. Pierre Duguay

Les quelques lignes qui suivent se veulent un résumé de la position du Conseil du Patronat du Québec sur la Loi 9. C'est en fait la position des 124 associations patronales qui fonctionnent à travers le Québec.

M. Pierre Duguay du Conseil du Patronat du Québec, le conférencier invité, a voulu attirer l'attention de son auditoire principalement sur les articles 63, 69, 70 et 71 de la Loi. Ces articles traitent de l'intégration de l'handicapé et de l'accessibilité. Le CPQ et l'OPHQ se sont entendu sur ce qu'est l'accessibilité et notre position se retrouve dans le document intitulé "La marche vers l'accessibilité".

L'article 63 de la Loi, quand il sera en vigueur, prévoit que toute entreprise employant 50 personnes et plus, devra embaucher des handicapés. Deux raisons font que cet article ne soit pas encore en vigueur.

1- Le nombre d'entreprises de 50 employés et plus au Québec (8,000)
Ça veut dire, du jour au lendemain, la possibilité de recevoir 8,000 plans d'embauche et des réponses à ces demandes. C'est physiquement beaucoup trop en un an.

2- Pour répondre à ces plans d'embauche, il faudrait trouver 8,000 handicapés capables de remplir ces fonctions immédiatement.

L'Office a préféré procéder autrement et montrer aux gens ce que c'est, embaucher une personne handicapée et y aller de façon incitative.

Un point à mentionner: il y a, dans la population active en général, un taux de chômage de 7 à 9% alors qu'il est de 90 à 92% chez les personnes handicapées. Chacun en est conscient mais il reste à trouver comment résoudre ce problème de taille.

Au cours de la mini-opération de l'été 80, l'OPHQ s'est assuré d'avoir de la documentation qui colle au langage des employeurs. Il a été établi qu'une personne handicapée cherchant un emploi, ne demande pas la charité mais veut simplement s'affirmer comme un individu capable d'accomplir des tâches dans l'entreprise, à l'intérieur de ses limites. On veut tout simplement faire tomber les multiples préjugés. C'est le processus d'intégration au travail. L'OPHQ a donc préparé, avec des entreprises, une documentation expliquant aux entreprises ce qu'est une personne handicapée. Une difficulté importante de cette étape se situait au niveau du langage alors que les entreprises réclamaient qu'on leur parle en terme de rentabilité, de productivité, d'accident de travail, d'assiduité au travail, etc. Le document "mythes réalité" est explicite sur le sujet. Il y a beaucoup de documentation disponible sur ces différentes questions à l'OPHQ.

L'OPHQ a aussi fait la démonstration par des exemples pratiques et théoriques que la personne handicapée peut travailler dans l'entreprise et s'adapter. Le film "Handicapés sans Handicap" a d'ailleurs été produit et pensé par des associations d'handicapés et des représentants d'entreprises. Le film démontre la capacité d'intégration de l'handicapé et la persistance de nos préjugés.

Ça été la première étape et elle a été réalisée au cours de l'été dernier. Les gens qui s'occupaient des handicapés dans les bureaux de placement avaient une documentation qui répondait aux questions des employeurs.

Une autre étape a consisté dans la présentation de cette série de documents à une centaine d'entreprises pour en vérifier l'accueil et l'efficacité.

Il serait fortement souhaitable, du point de vue du patronat, qu'une seule personne réponde de l'embauche des handicapés auprès des employeurs d'une région plutôt qu'une pour chaque groupe d'handicapés selon le handicap. L'entreprise manque de temps pour recevoir 5 ou 6 personnes et dans un tel cas, les contacts sont mal faits.

La mini-opération de l'été 80 a aussi permis de sonder une centaine d'entreprises sur les cinq points suivants:

1- C'est quoi l'action de l'entreprise pour favoriser l'égalité des chances à l'emploi?

2- Est-ce que l'entreprise est capable de donner de la formation, (cours, stages) aux personnes handicapées?

3- C'est quoi la politique de l'entreprise face au recyclage de ses employés qui deviennent handicapés?

4- Est-ce que l'entreprise croit possible et intéressant de donner des sous-contrats à des entreprises qui emploient des handicapés?

5- Les autres formes de participation et d'aide; ça peut être:
   . prêter son comptable
   . siéger au conseil d'administration d'une association de personnes handicapées, etc...

Cette consultation a permis à l'OPHQ de constater que c'était vraiment la façon de favoriser l'embauche de personnes handicapées. Le feedback reçu au CPQ de la part des employeurs a été excellent. La flexibilité manifestée par l'OPHQ face à l'employeur ouvre des portes, l'employeur n'appréciant pas se faire dire "Tu vas embaucher des handicapés". Ce type d'échange a eu un impact positif car, même en période de vacances, il s'est produit des embauches de personnes handicapées, ce qui ne s'était pas vu auparavant dans les entreprises.

Contraint par l'itinéraire très serré de la journée, M. Duguay donne, en résumé, la position des entreprises pour favoriser l'embauche et l'intégration des personnes handicapées.

Pour l'atteinte de ces objectifs, quatre points lui apparaissent importants:

1- L'OPHQ doit convaincre l'entreprise qu'embaucher un handicapé c'est rentable pour elle.

2- Que les entreprises d'une région aient un seul interlocuteur quand il s'agit d'embauche de personnes handicapées, quel que soit le type d'handicap.

3- Que l'entreprise puisse compter sur un conseiller pour obtenir le support nécessaire à l'évaluation et l'intégration de la personne handicapée.

4- Il faut proposer à l'entreprise des formes d'implication dans ce dossier qui peuvent être autre chose que l'embauche directe. Faire preuve de souplesse.

C'est sur ces recommandations que M. Pierre Duguay du Conseil du Patronat du Québec a conclu en remerciant l'assemblée d'avoir eu l'opportunité d'apporter la contribution du Conseil du Patronat du Québec au colloque.

Note: Dû à ses multiples occupations, M. Pierre Duguay a été dans l'impossibilité de nous faire parvenir le texte de sa causerie. C'est suite à sa demande que les organisateurs du colloque ont tenté de rédiger ce résumé à partir d'un enregistrement. Si certaines parties manquent de clarté, nous nous en excusons à l'avance et si des omissions importantes se sont glissées, elles sont bien involontaires.

Louis Laplante,
Coordonnateur du colloque

LA LOI 9: LOI ASSURANT L'EXERCICE DES DROITS DES PERSONNES HANDICAPÉES

Exposé de M. Yvon Pappin

Mesdames, mesdemoiselles et messieurs,

Il me fait plaisir de vous adresser la parole à titre d'agent de développement de l'Office des Personnes Handicapées du Québec dans le cadre de ce colloque.

Le prochain exposé traitera de la loi 9, "Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées", ses origines, son but, ses objectifs, de la création de l'Office que je représente et enfin des implications de la loi au niveau de l'intégration au travail des personnes handicapées.

Les origines de la loi remontent à 1975. A cette époque, un premier projet de loi, soit la loi 55 est issu d'un désir du gouvernement de mieux organiser les services aux personnes handicapées, comme il s'est fait alors dans différents autres pays, en particulier la France, et la Belgique. Il s'agissait d'une loi de "Protection des droits des personnes handicapées", comme son nom l'indiquait. La tendance était à des mesures exclusives pour les personnes handicapées; c'est ainsi que ce premier projet de loi contenait une charte des droits de l'homme spécifiquement pour les personnes handicapées. Ce projet est contesté en commission parlementaire et meurt au feuilleton de l'assemblée nationale à cause des élections de l'automne 1976.

La première version de la loi 9 déposée en 1977 s'inspire de la loi 55. Un livre blanc accompagne la loi et présente un portrait global de la situation des personnes handicapées et présente diverses solutions. La tendance du projet de loi est d'établir des droits spécifiques pour

Le conseil d'administration de l'Office est composé presqu'exclusivement des personnes issues des organismes de promotions, les sous-ministres n'ayant plus le droit de vote. Le 3% d'obligation pour les employeurs est changé en une mesure plus incitative, etc...

Le but de la Loi 9 est de garantir aux personnes handicapées la reconnaissance et l'exercice, en pleine égalité, des droits et libertés reconnus à tous les citoyens afin qu'elles puissent satisfaire ses besoins et aspirations comme tout autre québécois.

Les objectifs de la Loi 9 sont:

1. D'assurer l'exercice des droits des personnes handicapées,

2. De rectifier la situation des personnes handicapées du Québec,

3. De veiller à l'intégration sociale, scolaire et professionnelle des personnes handicapées.

De ces objectifs découlent des mesures concrètes:

- Le transport en commun des personnes handicapées dans le territoire desservi par les organismes publics de transport.
  Art. 67-96-101-102-103-104

- Accès à l'ensemble des services téléphoniques (ne s'applique pas aux organismes du fédéral comme Bell Canada)
  Art. 68

Le conseil d'administration de l'Office est composé presqu'exclusivement des personnes issues des organismes de promotions, les sous-ministres n'ayant plus le droit de vote. Le 3% d'obligation pour les employeurs est changé en une mesure plus incitative, etc...

Le but de la Loi 9 est de garantir aux personnes handicapées la reconnaissance et l'exercice, en pleine égalité, des droits et libertés reconnus à tous les citoyens afin qu'elles puissent satisfaire ses besoins et aspirations comme tout autre québécois.

Les objectifs de la Loi 9 sont:

1. D'assurer l'exercice des droits des personnes handicapées,

2. De rectifier la situation des personnes handicapées du Québec,

3. De veiller à l'intégration sociale, scolaire et professionnelle des personnes handicapées.

De ces objectifs découlent des mesures concrètes:

- Le transport en commun des personnes handicapées dans le territoire desservi par les organismes publics de transport.
  Art. 67-96-101-102-103-104

- Accès à l'ensemble des services téléphoniques (ne s'applique pas aux organismes du fédéral comme Bell Canada)
  Art. 68

- L'accès aux immeubles publics construits avant 1976

Art. 69

- (Les édifices construits après 1976 devraient être accessibles selon le code du bâtiment)

- L'obligation du locateur d'identifier le local du locataire s'il est restreint sérieusement dans ses déplacements et s'il en fait la demande.

Art. 78

- Le pouvoir des corporations municipales d'adopter des règlements pour le stationnement des véhicules utilisés par les personnes handicapées se servant de fauteuils roulants.

Art. 80-82-85

- L'obligation des corporations municipales, lors de la construction, reconstruction ou relocalisation de leurs trottoirs, à les rendre accessibles aux personnes handicapées.

Art. 81-83-84-90-91

- Le pouvoir d'exercer leur droit de vote pour les personnes restreintes dans leur liberté de mouvement pour cause de maladie mentale ou privées de la gestion de leurs biens. Seuls les interdits et les personnes en cure fermée sont privées de ce droit.

Art. 86

- L'application d'un décret adopté en vertu de la Loi des décrets de convention collective au travail exécuté par un salarié dont les aptitudes physiques ou mentales sont restreintes, y compris un salarié aveugle.

Art. 87-88

- L'application complète des conditions de travail spécifiées par la commission du salaire minimum (mentionnant la loi des normes minimales de travail) à un salarié dont les aptitudes physiques ou mentales sont restreintes.

  Art. 89

  (N.B.: Dans le domaine de la construction, le décret prévoit encore des mesures spéciales pour les personnes handicapées, ce décret n'étant pas touché par les articles 87-88-89).

- L'obligation des commissions scolaires à prendre des mesures spéciales pour fournir aux personnes handicapées de 16 à 21 ans qui en ont besoin, un complément de formation générale et professionnelle afin de faciliter leur intégration scolaire, professionnelle et sociale.

  Art. 95

- L'obligation pour les municipalités à prévoir l'aménagement de logements accessibles aux personnes handicapées, lors de la préparation d'un programme d'habitation présenté à la société d'habitation du Québec.

  Art. 97-98-99

- Une modification à la charte des droits et libertés de la personne pour ajouter à l'Article 10 "Toute personne a droit à la reconnaissance et à l'exercice, en pleine égalité, des droits et libertés de la personne, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur... le fait qu'elle est une personne handicapée ou qu'elle utilise quelque moyen pour pallier son handicap".

  Art. 112

- Et enfin, la création de l'Office des personnes handicapées du Québec.

L'Office des personnes handicapées du Québec, institué en vertu de la Loi 9 est une corporation dont le conseil d'administration est composé de 11 membres: huit (8) proviennent des associations de personnes handicapées des plus représentatives de diverses régions du Québec, un (1) représente des associations de salariés, un autre représente des employeurs et la présidence en est assumée par Laurette Champigny-Robillard. Neuf (9) sous-ministres sont aussi membres de l'Office mais sans droit de vote.

Pourquoi un Office des Personnes Handicapées au Québec?

- Pour coordonner les services aux personnes handicapées et en influencer le développement.

- Pour élaborer et voir à la mise en oeuvre des moyens assurant l'intégration sociale, scolaire et professionnelle des personnes handicapées.

- Pour promouvoir et défendre les droits et intérêts des personnes handicapées.

- Pour contribuer à l'avancement, au développement et à l'application des connaissances relatives aux personnes handicapées et les rendre accessibles à tous.

Comment y arriver?

L'Office propose une vision globale de la problématique des personnes handicapées et deux types d'intervention: une approche individuelle et une approche collective.

L'approche individuelle permet de répondre à des besoins urgents qui bloquent l'intégration de la personne handicapée, que ce soit au niveau de l'accès à des traitements médicaux, à des services de réadaptation, à des logements, à du transport, à des cours ou même à des emplois.

Toute personne handicapée qui nous fait une demande de plan de services entre en relation avec notre service à la clientèle qui l'informe, l'oriente et facilite l'élaboration d'un plan de services qui tient compte d'une vision globale des besoins de la personne handicapée et de son choix.

Lorsque l'on découvre dans une région donnée ou à la grandeur de la province plusieurs personnes handicapées exprimant un même besoin qui bloque leur intégration, l'Office intervient par une approche collective ou communautaire.

Cette forme d'intervention s'effectue en favorisant la coordination des ressources et des services afin de répondre aux besoins réels des personnes handicapées le plus près possible de leur milieu naturel.

Lorsqu'on parle d'intégration globale on ne saurait passer sous silence l'intégration au travail des personnes handicapées. La Loi 9 en tient compte expressément tant au niveau des "emplois protégés" que l'on retrouve dans les centres de travail adaptés et accrédités par l'Office tant au niveau de l'emploi sur le marché régulier du travail.

Les centres de travail adaptés dont celui de St-Jérôme, les ateliers du Godendard, offrent plus de 1,100 "emplois protégés" aux personnes handicapées et leur versent une rémunération égale au salaire minimum ou à l'un ou à l'autre des décrets en vigueur. Les "CTA" sont de petites ou moyennes entreprises à but non lucratif.

Quant à l'intégration du marché régulier du travail, la Loi 9 prévoit que l'Office peut conclure avec un employeur un contrat d'intégration professionnelle, programme permettant de défrayer jusqu'à 85% du salaire d'une personne handicapée pour une durée d'au plus six (6) mois renouvelable; la Loi 9 prévoit aussi que l'Office peut accorder des subventions à un employeur pour lui permettre d'adapter des postes de travail et enfin l'article 63, qui n'est pas en vigueur présentement, oblige tout employeur ayant 50 employés ou plus de soumettre à l'Office un plan visant à assurer l'embauche des personnes handicapées.

Le conseil d'administration de l'Office a décidé de retarder l'entrée en vigueur de l'article 63 et de proposer plutôt des mesures incitatives pour le moment. Dans cette optique, deux projets sont en cours: l'opération intégration au travail et le projet de politique d'ensemble.

L'opération intégration au travail, entreprise depuis quelques mois, permettra d'identifier les personnes handicapées qui désirent travailler, permettra d'identifier toutes les ressources spécialisées dans le placement de personnes handicapées et permettra de favoriser la coordination de toutes les ressources impliquées.

Par ailleurs, le projet de politique d'ensemble, déjà en marche au niveau provincial, s'effectuera aussi dans toutes les régions du Québec.

Cela nous permettra d'avoir une vue globale des besoins des personnes handicapées, des ressources en place pour y répondre et proposer une politique d'ensemble de prévention et d'intégration globale des personnes handicapées au printemps 1982.

En terminant, permettez-moi d'être un peu naïf et de me poser la question suivante: "Comment de fait-il qu'on ait besoin d'une loi pour faciliter l'embauche de personnes handicapées?"

A mon humble avis, un grand nombre de personnes handicapées peuvent exercer l'un ou l'autre des emplois du marché régulier du travail. Il s'agit tout simplement d'effectuer une bonne évaluation des capacités et du potentiel de la personne handicapée et de comparer cette évaluation aux exigences du poste de travail.

Vous serez sans doute surpris de constater que de légères modifications, s'il y a lieu, au niveau des barrières architecturales ou au niveau de l'adaptation du poste de travail permettront à la personne handicapée d'exercer l'emploi.

PÉRIODE D'ATELIER
durée: 60 minutes

a) FILM

Précédant cette période, les participants à l'atelier avaient visionné le film "Handicapés sans Handicap".

Réactions au film:

- *Le film fut apprécié de tous parce qu'il était stimulant, réaliste et provoquant.*

Il fait réfléchir sur nos préjugés, nous fait prendre conscience que la non compréhension des handicapés fait peur, il nous incite à nous arrêter, à y penser et à sensibiliser nos proches.

b) TEMOIGNAGES

Cinq (5) employeurs ont apporté un témoignage sur l'embauche des personnes handicapées.

Ces témoins ont confirmé qu'embaucher un handicapé peut être rentable tout en demandant un peu plus de temps et de suivi sans pour autant les privilégier.

Il a été de plus rapporté que la difficulté consiste moins dans l'embauche que dans l'intégration.

Il est important pour l'employeur de concilier travail et rendement et pour y arriver, il doit consacrer beaucoup de temps à la communication. Un autre employeur-témoin a également souligné que les handicapés veulent être des employés à part entière: ils ne veulent pas être surprotégés et désirent être autonomes.

c) DISCUSSION

- Les participants ont posé la question suivante: "Y a-t-il un risque à embaucher un handicapé?"

- On a échangé également sur différents préjugés courants face à la personne handicapée:

  . son efficacité
  . son assiduité
  . sa compétence
  . sa rentabilité, etc...

- Autres questions:

  1- "Comment faire de la place à un handicapé et en même temps respecter le principe d'ancienneté?"

  2- "Comment le contremaître peut-il concilier productivité et plus grande disponibilité de temps à l'handicapé?"

La discussion s'est terminée sur la préoccupation suivante:

"Il doit se faire une plus grande sensibilisation de l'entreprise sur la question de l'embauche de l'handicapé, et ce, à partir du premier palier de supervision jusqu'à celui qui prend la décision finale."

Cette question a suscité un très vif intérêt de la part des participants quant à la réaction des syndicats dans l'entreprise vis-à-vis l'intégration au travail d'une personne handicapée.

L'expérience vécue par un des employeurs-témoins a permis de constater qu'il est possible de contrer les difficultés rencontrées (principe d'ancienneté, clauses de promotion, etc.) dans l'entreprise. Cependant, une telle démarche exige de l'employeur une connaissance parfaite du dossier, un choix judicieux de la fonction de travail, une préparation du milieu de travail et des négociations continues avec le syndicat.

PLÉNIÈRE - PANEL :
"LES ORGANISMES ET PROGRAMMES DE SUPPORT AUX EMPLOYEURS"

Le panel, composé de M. Claude Ricard du Centre d'Emploi et d'Immigration du Canada (CEIC), de M. Jules Bourgeois de l'Office des Personnes Handicapées du Québec (OPHQ) et de M. Robert Martel de la Commission de la Santé et Sécurité au Travail (CSST) avait pour but de faire connaître aux entreprises les différents supports financiers offerts par ces organismes lors d'une démarche d'intégration au travail d'une personne handicapée.

M. Claude Ricard (CEIC)

M. Ricard nous présente le "Programme de formation industrielle de la main-d'oeuvre canadienne", mieux connu sous l'abréviation PFIMC. Un des volets de ce programme favorise l'intégration au travail d'une personne défavorisée; la participation financière du fédéral varie entre 40 et 85% du salaire selon les critères d'admissibilité d'un tel programme.

Depuis mai 1981, un nouveau programme appelé "Programme à l'intention des personnes défavorisées sur le plan de l'emploi" est offert par le CEIC et vise à favoriser l'emploi continu, dans le secteur privé, des personnes qui éprouvent de sérieuses difficultés à obtenir un tel emploi.

Le premier volet de ce programme s'adresse plus particulièrement à la clientèle des travailleurs handicapés et les subventions accordées sont réparties en trois phases de remboursement soit 85%, 50% et 25% du salaire pour un maximum de 65 semaines. Le deuxième volet s'adresse, dans un cadre plus général, aux personnes défavorisées (d'ordre social, culturel, etc.) et les subventions accordées sont de 50% et 25% du salaire pour un maximum de 39 semaines.

M. Ricard nous souligne que le CEIC offre un éventail de programmes s'adressant à différentes clientèles. Les informations à ce sujet sont disponibles dans chacun des CEIC locaux.

M. Jules Bourgeois (OPHQ)

M. Bourgeois nous présente le "Contrat d'intégration professionnelle" dont la caractéristique essentielle est de favoriser l'intégration au travail d'une personne handicapée. Ce programme se rapproche de celui offert par le CEIC dont il est fait mention précédemment et s'inscrit habituellement à la suite d'un programme PFIMC ou pour pallier à ce dernier.

Le contrat d'intégration professionnelle possède l'avantage de s'adresser autant au secteur public qu'au secteur privé et permet un remboursement salarial jusqu'à 85% pour une durée maximum de 6 mois; toutefois, ce contrat est renouvelable.

M. Robert Martel (CSST)

M. Martel nous précise que dans le cadre de l'intégration au travail d'un accidenté de travail, la CSST offre des programmes similaires à ceux offerts par le CEIC.

Un premier programme est orienté vers l'adaptation au travail et offre une subvention représentant les deux tiers du salaire pour une durée de six mois. Un deuxième programme vise la réadaptation au travail d'un accidenté de travail. Le programme de formation en industrie est le troisième programme offert par la CSST et permet un remboursement salarial de l'ordre de 85% jusqu'à un maximum de 52 semaines.

M. Martel nous souligne que tous les programmes de la CSST sont faits pour aider un conseiller dans sa démarche d'intégrer, de réadapter et de ré-orienter un handicapé à un moment précis.

La CSST se veut plus agressive, plus compétente et possède l'avantage d'être le seul intervenant auprès des employeurs.

LISTE DES PARTICIPANTS

Nom	Entreprise
BASTIEN, Philippe	Le Carrefour du Bricoleur
BELANGER, France	Manoir St-Eustache
BLANCHARD, Monique	Ville de Saint-Eustache
BOIVIN, Pierre	Association Pétrolière du Québec
BOURDAGES, Louis	Rôtisserie St-Hubert
BOURGET, Céline	Etudiante
BRAULT, Jacques	Rôtisserie St-Hubert
DESNOYERS, Claude	C.S.R. Blainville-Deux-Montagnes
GINGRAS, Guy	Les Centres de Réadaptation du Contrefort
GUZZI, Alain	La Maisonnée Laurendière
JOLICOEUR, Jean	Produits Progressifs Ltée
LABELLE, Richard	Les Centres de Réadaptation du Contrefort
LALIBERTE, Michel	C.S.R. Blainville-Deux-Montagnes
LAMONDE, Jacinthe	Ebénisterie Alain Ouellette
LANOVILLE, Diane	Capar
LAUZON, Denis	C.S.R. Blainville-Deux-Montagnes
LEROUX, Guy	Centre de Services Sociaux Laurentides-Lanaudière
MARIER, Claude	Provigo
PELLAND, Gilles	Kenworth du Canada
RENAUD, Denis	Manoir St-Eustache
RINGUETTE, Marcel	Municipalité de Pointe-Calumet

ORGANISMES QUI ONT PARTICIPÉ A L'ORGANISATION ET À LA RÉALISATION DU COLLOQUE

. Aide aux Enfants Handicapés (AEH)

. Office des Personnes Handicapées du Québec (OPHQ)

. Conseil du Patronat du Québec (CPQ)

. Centre d'Emploi et d'Immigration du Canada (CEIC)

. Commission de la Santé et Sécurité au Travail (CSST)

. Commission Scolaire Régionale Blainville-Deux-Montagnes (CSRBDM)

ANIMATEURS D'ATELIERS

. Alain Ouellette

. Marie Farah

EXPOSANTS

. Atelier Protégé La Ruche Inc.,
M. Yvon Granger,
586, boul. Sauvé,
St-Eustache
Tél.: 472-3180

. Centre Occupationnel La Libellule,
Mme Jacqueline Dugas,
10, rue De l'Eglise,
Ste-Thérèse
Tél.: 430-4896

MEMBRES DU COMITÉ ORGANISATEUR

Coordination	:	Louis Laplante C.S.R. Blainville-Deux-Montagnes
Organisation technique et média	:	Solange Gervais C.S.R. Blainville-Deux-Montagnes
Communications	:	Ghislaine De Guire C.S.R. Blainville-Deux-Montagnes
Finances	:	Raymond Caron, représentant de l'AEH C.S.R. Blainville-Deux-Montagnes
Secrétariat	:	Lise Leclair C.S.R. Blainville-Deux-Montagnes
Contenu	:	Jean-Pierre Jodoin C.S.R. Blainville-Deux-Montagnes
		Ghislaine De Guire C.S.R. Blainville-Deux-Montagnes
		Monique L'Etourneau (membre de l'AEH) C.S.R. Blainville-Deux-Montagnes

S'INFORMER, ÇA RAPPORTE

SAVIEZ-VOUS QUE

- 91 % des personnes handicapées ont un rendement et une présence au travail normal ou supérieur à la moyenne ?
- 88 % des personnes handicapées ont un niveau de production équivalent ou supérieur à la moyenne ?
- 95 % des personnes handicapées ont une qualité de travail identique ou supérieure à la moyenne ?

MANUEL 1
ADMINISTRATION

1ère PARTIE: INFORMATION GENERALE ET BUT DU SYSTEME D'ACQUISITION DES FACILITES D'INTEGRATION

Acquisition des facilités d'intégration (A.F.I.) est une méthode de formation qui utilise l'évaluation comme point de départ en rééducation et comme un moyen pour déterminer le niveau du changement et le renforcer. On a pris soin d'en assurer la pertinence, le caractère pratique et l'efficacité afin d'encourager le personnel de formation (infirmières, enseignants, surveillants, travailleurs sociaux et parents) à s'en servir.

A.F.I. est conçu pour utilisation dans les cas d'adolescents et d'adultes qui présentent un niveau de fonctionnement intellectuel en dessous de la normale, qui ont un dossier d'institutionnalisation ou qui sont des défavorisés sociaux, situations qui empêchent l'autonomie sociale.

HISTORIQUE

C'est en 1964 au cours d'un projet pilote de travail au Lakeshore Psychiatric Hospital (Ontario) qu'a pris naissance le concept établissant que le stimulant donné soit fondé sur le comportement observé.

De 1968 à 1971 le Vocational and Rehabilitation Research Institute de Calgary (Alberta) a pris en charge le développement et la standardisation du concept afin qu'il comprenne une composante de formation majeure. Ce centre de recherche et de démonstration pour personnes handicapées dans le développement de leur personnalité, affilié à l'université, a offert une occasion unique d'évaluer l'efficacité de la formation donnée tant par ses programmes internes que par sa collaboration avec d'autres organismes.

Les formules actuelles (1973) ont été améliorées par suite des nombreux projets de standardisation à travers le Canada, des travaux approfondis au V.R.R.I. et une série de cours de formation dans les principaux centres canadiens financés par la Main-d'Oeuvre fédérale, l'Association pour les déficients mentaux de l'Ontario et l'Institut national pour la déficience mentale.

---

1 Formation au travail, résidence, éducation sociale et récréation.

Les listes de pointage ont été reformulées de façon à ce qu'elles soient plus pertinentes aux stagiaires et la gamme d'habiletés a été élargie de façon à y inclure un plus grand nombre d'habiletés qu'il est nécessaire d'acquérir avant de passer aux stades de formation au travail et de vie autonome (en résidence, en appartement, etc.).

On pense que le feedback provenant d'usagers donnera lieu à des révisions supplémentaires. En fait, on se prépare à développer une formule pour enfants, une version française, un supplément pour aveugles et un pour les personnes qui ont un défaut de perception motrice.

LES TROIS BLOCS DE FORMATION

A.F.I. est composé de trois blocs distincts qui vont de pair: éducation sociale, formation au travail et résidence.

Le test socio-éducatif est une épreuve objective qui sert à noter des réponses correctes et incorrectes; les deux autres sont des listes de pointage du comportement utilisant une évaluation en trois points pour chaque comportement.

1. Test d'éducation sociale (A.F.I.#1): une introduction aux candidats à la formation et une évaluation périodique des changements.

Il peut être administré par toute personne ayant des notions en techniques d'évaluation objective. Il comprend:

A. Lecture
B. Ecriture
C. Communication
D. Notions acquises
E. Nombres
F. Temps/heures
G. Argent
H. Conscience communautaire
I. Motricité

2. Liste de Pointage: Formation au travail (A.F.I.#2): 10 séquences égales de formation - chacune avec cinq objectifs et trois difficultés. Une feuille d'analyse des tâches donne des informations détaillées sur la compétence du stagiaire dans toutes les tâches qu'il remplit.

Elle peut être utilisée pour évaluation, formation ou follow-up.

1. Routines fondamentales de travail
   A. Autonomie au travail
   B. Prendre des décisions
   C. Emploi et soin de l'équipement
   D. Accepter les consignes.

II. Habiletés de travail
   A. Vitesse au travail
   B. Aptitude à suivre les instructions
   C. Compétence — Feuille d'analyse des tâches
   D. Niveau d'habileté

III. Habileté à se faire accepter
   A. Apparence
   B. Ponctualité
   C. Expression personnelle
   D. Relations avec ses compagnons de travail

3. Liste de pointage: Résidence (A.F.I. #3)

Ce bloc est composé d'une liste de pointage comprenant 150 habiletés précises considérées comme étant nécessaires au fonctionnement autonome au sein de la communauté. Il peut servir de base à l'éducation sociale au foyer, en institution, en résidence communautaire ou comme programme de formation ainsi que d'information pour follow-up.

I. Soins personnels
   A. Propreté
   B. Apparence et habitudes à table
   C. Entretien de sa chambre
   D. Utilisation du temps
   E. Santé

II. Conscience Communautaire
   A. Transport
   B. Magasinage
   C. Loisirs
   D. Préparation du budget
   E. Cuisine et ménage

III. Maturité sociale
   A. Communication
   B. Politesse
   C. Comment se faire des amis
   D. Garder ses amis
   E. Comment résoudre ses problèmes

Les blocs d'évaluation donnés ci-dessus et les systèmes de formation et de stimulation qui s'y rattachent peuvent être utilisés séparément, par paires, ou mieux encore en tant que série complète (voir Roue en couverture de cette brochure)

L'AVANTAGE DU PROGRAMME A.F.I.

Les différents blocs du programme ont été conçus de façon à présenter des habiletés qui sont nécessaires à la vie au sein de la communauté d'une manière qui fournisse également:

1. Une évaluation uniformisée, pratique et efficace du comportement. Des directives au sujet de l'administration, de l'octroi des points et du pointage sont incluses dans des livrets réutilisables. Il n'y a pas de formules de pointage, de tables de conversion, ou d'interprétations abstraites.

2. Un langage adapté qui permettra au personnel chargé de la rééducation de mieux adresser leurs observations et au stagiaire de se faire une idée réaliste de sa propre personne.

3. Une série progressive d'objectifs qui permettront au stagiaire d'améliorer son niveau actuel de fonctionnement en l'amenant éventuellement au maximum de ses capacités en lui fixant des étapes assez petites pour être franchies mais assez grandes pour présenter un défi.

4. Des moyens de stimuler le stagiaire en l'encourageant, en lui fixant des objectifs, à faire des progrès.

5. Un système uniforme d'établir un rapport au moment de l'admission, pendant toute la période de formation, durant la période de placement et le follow-up. Le rapport peut être communiqué directement au stagiaire, à d'autres membres du personnel, aux parents et (ou) aux organismes intéressés, éliminant de ce fait des sources de malentendus.

6. Une évaluation de l'efficacité des programmes: une évaluation périodique des progrès du stagiaire permet d'identifier les parties du programme qui s'avèrent efficaces et les parties qui nécessitent plus d'efforts. Par exemple, dans un modèle parental mis sur pied à la résidence du V.R.R.I., les stagiaires développaient d'excellentes habiletés au niveau des soins personnels et de l'intégration dans la communauté, mais n'établissaient pas de relations entre eux et ne démontraient aucune habileté à pouvoir prendre leurs propres décisions. La situation fut rectifiée en y introduisant différents modèles de supervision et de contrôle des progrès.

7. Un outil de recherche utile. Les 3 blocs A.F.I. ont démontré qu'ils étaient une variante sensible tant dans le dépistage que dans la recherche en programmation. Les blocs indiquent également les secteurs qui doivent être étudiés plus à fond - habiletés qui ne sont pas efficacement formées.

QUI PEUT UTILISER A.F.I.

La méthode A.F.I. a été conçue pour utilisation par le personnel de services directs (enseignants, superviseurs, infirmières). Bien qu'il soit préférable d'avoir un appui professionnel pour consultation et contrôle, les blocs peuvent être utilisés par des membres du personnel s'ils suivent fidèlement les instructions du manuel. On peut obtenir certains conseils chez l'éditeur.

ANNEXE VI -B

ACQUISITION DES FACILITES D'INTEGRATION - 1

TEST D'EDUCATION SOCIALE

PAR: NANCY J. MARLETT

Nom: _____ Date de naissance: _____ Age: _____

Education: _____ Affiliation actuelle: _____

Date du test: _____ Test administré par: _____

Le test socio-éducatif est une épreuve précise et objective servant à mesurer quelques-unes des aptitudes fondamentales nécessaires à la vie autonome au sein de la collectivité.

HABILETE	PAGE	PROFIL	TOTAL	COMMENTAIRES
A Lecture	3-5	a Vocabulaire social de base; b Lecture à haute voix; c Mémorisation; d Compréhension 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20		
B Ecriture	6	a & b Nom et lettres; c Dictée; d Formule de demande d'emploi; e Expression 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20		
C Communication	7-8	a Conversation; b Langage; c Compréhension; d Développement du langage 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20		
D Notions acquises	9-12	a Discrimination; b Concept de l'orientation; c Concept des quantités; d Conservation 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20		
E Nombres	13	a Nombres; b Mesures; c Calcul/Arithmétique 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20		
F Temps/ Heures	14-15	a Concept du Temps; b Indication des heures; c Equivalences; d Calendrier; e Calcul du temps 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20		
G Argent	16-17	a Nom et valeur des pièces; b Equivalences; c Calcul de la valeur de l'argent; d Faire la monnaie; e Budget A chèque 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20		
H Conscience communautaire	18-19	a Information générale; b Coûts; c Informations relatives au travail 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20		
I Motricité	20-22	a Maintien; b Coordination; c Equilibre; d Dextérité manuelle globale; e Dextérité fine; f Manipulation 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20		

Publié par: ASSOCIATION CANADIENNE POUR LES DEFICIENTS MENTAUX
Distribué par: INSTITUT NATIONAL CANADIEN-FRANCAIS POUR LA DEFICIENCE MENTALE

Traduction et adaptation de E. Palombo avec la collaboration de Robert Guay de l'Institut National Canadien-Français pour la Déficience Mentale et Judith Couture, de SERA INC.

Copyright 1977

ADMINISTRATION

Choisissez si possible, un endroit agréable, familier et tranquille, pour administrer le test; ex.: solarium à l'heure du déjeuner. Asseyez-vous devant une table nue, en face du sujet, et posez votre équipement sur une chaise à côté de vous de façon à ce qu'il soit à portée de votre main tout en n'étant pas trop visible.

Veillez à ce que le sujet porte des lunettes ou un appareil de correction auditive si ceux-ci sont nécessaires.

Les instructions sont écrites en LETTRES MAJUSCULES. Lisez les instructions avant d'utiliser les énoncés/questions entre guillemets. Les réponses correctes sont inscrites dans la colonne à côté de la question. Si possible, administrez toutes les catégories si le test est utilisé comme première étape dans un processus de réadaptation. Si le stagiaire devient visiblement frustré, faites une pause ou passez à une sous-section plus active (i.e. Motricité, Notions Acquises) avant d'y revenir. Dans les sections (E) Concept des nombres, (F) Temps/Heure, (G) Argent et (H) Conscience communautaire, si le candidat connaît 2 échecs consécutifs dans une sous-section, passez à la sous-section suivante.

Certaines sections du test sont marquées par des astériques (*... **...***) pour indiquer qu'il s'agit de performance d'accomplissement plutôt que d'exactitude. Remplissez tous les espaces, y compris l'espace qui indique la performance du candidat, par exemple, si la sous-section est cumulative de 9 à 15 et que le candidat se mérite 13, il faut remplir sur le PROFIL les espaces 9, 10, 11, 12 et 13. NOTE: NE COMPTEZ PAS LES ESPACES VIDES COMME DES ECHECS CONSECUTIFS.

PROFIL

Des espaces sont prévus dans chaque partie du test pour y inscrire les réponses. Ne manquez pas de lire les instructions dans le Manuel d'administration avant d'administrer le test. Détachez le premier feuillet du livret et placez le PROFIL (pictogramme) (page 1) à côté des questions. Au fur et à mesure que vous posez les questions marquez le point mérité dans la colonne de droite. Aussi, barrez d'une ligne diagonale l'espace correspondant sur le PROFIL (pictogramme) ou bloquez-le avec un stylo feutre.

EX.:

F. TEMPS/ HEURE	9	a. Concept du temps		b. Indication des heures								c. Equivalences		d. Calendrier		e. Calcul du temps			7
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20

OBSERVATIONS GENERALES RELATIVES AU COMPORTEMENT DU SUJET ET RECOMMANDATIONS DE MESURES A PRENDRE POUR Y REMEDIER: _____

Veuillez noter que l'ordre du test a été changé de façon à présenter des groupements cohérents dans les Habiletés de langage - Lecture, Ecriture, Communication et les habiletés Concept des nombres - Notions acquises, Temps/Heure, Argent. Sur la roue A.F.I., la catégorie Conscience communautaire chevauche la liste de pointage Résidence et la catégorie Motricité chevauche la liste de pointage Formation au travail parce que ces 2 catégories présentent des mesures standardisées qui touchent aux 2 listes. Comme auparavant, l'ordre de présentation n'affecte nullement les résultats du test. L'ordre peut par conséquent être adapté au candidat à qui on administre le test.

NOM _____

DATE _____

ACQUISITION DES FACILITES D'INTEGRATION

1 TEST D'EDUCATION SOCIALE - QUESTIONS

A LECTURE

REMETTEZ AU SUJET LA FEUILLE DE LECTURE VERTE ET POINTEZ LA PARTIE APPLICABLE.

	REPONSES	DIRECTIVES POUR POINTAGE ET/OU REPONSES	POINTAGE
a) DENOMINATION ET IDENTIFICATION DES LETTRES (1-3):			
INDIQUEZ TOUR A TOUR CHAQUE LETTRE INSCRITE SUR LA FEUILLE.			
"Quelle est cette lettre?"		4, 5 ou 6 correct entièrement	1* 2*
"Montrez-moi le mot qui veut dire ça..."		correct	3
(MONTREZ LE FIL)			
VOCABULAIRE SOCIAL DE BASE (4-7):			
PRESENTEZ LES CARTES DANS L'ORDRE SUIVANT LEUR NUMERO.			
(1) poison. (i. poipt. pour. danger) (1)	_____	1-3 correct	4*
(2) sortie.....(2)	_____	4-6 correct	5*
(3) dames.....(3)	_____	7-9 correct	6*
(4) tirez.....(4)	_____	10 correct	7*
(5) feu.....(5)	_____		
(6) fermé.....(6)	_____		
(7) danger.....(7)	_____		
(8) entrée.....(8)	_____		
(9) police.....(9)	_____		
(10) urgence.....(10)	_____		
SI LE STAGIAIRE NE PEUT LIRE, PASSER A (d) COMPREHENSION.			
LOCALISATION DE MOTS (8):			
MONTREZ LA COLONNE D'ANNONCES PUBLICITAIRES SUR LA FEUILLE DE LECTURE.			
"Où est l'annonce du lit double?"			8

NOM _____

DATE _____

ACQUISITION DES FACILITES D'INTEGRATION

1 TEST D'EDUCATION SOCIALE - QUESTIONS

A LECTURE

REMETTEZ AU SUJET LA FEUILLE DE LECTURE VERTE ET POINTEZ LA PARTIE APPLICABLE.

	REPONSES	DIRECTIVES POUR POINTAGE ET/OU REPONSES	POINTAGE
a) DENOMINATION ET IDENTIFICATION DES LETTRES (1-3):			
INDIQUEZ TOUR A TOUR CHAQUE LETTRE INSCRITE SUR LA FEUILLE.			
"Quelle est cette lettre?"		4, 5 ou 6 correct	1*
		entièrement	2*
"Montrez-moi le mot qui veut dire ça..."		correct	3
(MONTREZ LE FIL)			
VOCABULAIRE SOCIAL DE BASE (4-7):			
PRESENTEZ LES CARTES DANS L'ORDRE SUIVANT LEUR NUMERO.			
(1) poison (1 point pour danger) (1)	_____	1-3 correct	4*
(2) sortie.....(2)	_____	4-6 correct	5*
(3) dames.....(3)	_____	7-9 correct	6*
(4) tirez.....(4)	_____	10 correct	7*
(5) feu.....(5)	_____		
(6) fermé.....(6)	_____		
(7) danger.....(7)	_____		
(8) entrée.....(8)	_____		
(9) police.....(9)	_____		
(10) urgence.....(10)	_____		
SI LE STAGIAIRE NE PEUT LIRE, PASSER A (d) COMPREHENSION.			
LOCALISATION DE MOTS (b):			
MONTREZ LA COLONNE D'ANNONCES PUBLICITAIRES SUR LA FEUILLE DE LECTURE.			
"Où est l'annonce du lit double?"			8

A LECTURE (suite)

b) LECTURE A HAUTE VOIX (9-12):

INDIQUEZ L'HISTOIRE SUR LA FEUILLE DE LECTURE ET DITES:

"Lis cette histoire à haute voix et ensuite je vais te demander ce qui s'est passé".

SOULIGNEZ LES MOTS LUS INCORRECTEMENT

La petite ville de Upton, Pérou, est menacée par l'inondation. Cent soldats se hâtent d'entasser des sacs de sable pour affronter le danger d'inondation qui atteindra son maximum à 3 h. A.M.

c) MEMORISATION (13-15):

ENLEVEZ LA FEUILLE AU SUJET ET DITES:

"Maintenant dis-moi ce qui s'est passé".

NOTEZ LES IDEES TELLES QUE RETENUES PAR LE SUJET. IL N'EST PAS INDISPENSABLE QUE DES TERMES IDENTIQUES SOIENT UTILISES.

(1) Il y a une inondation
(2) Des soldats (½ point pour hommes)
(3) 100
(4) Entasser, construire (½ point pour utiliser apporter, placer)
(5) Urgence, (hâter, menace d'inondation)
(6) Sacs (sable)
(7) Empêcher les eaux de déborder la digue
(8) Petite ville
(9) Upton, Pérou (½ point pour n'importe lequel des deux)
(10) Danger maximum sera à 3 h.
(11) 3 h. A.M. ou du matin

TOTAL

enregistrez tout supplément _____

REPONSES	DIRECTIVES POUR POINTAGE ET/OU REPONSES	POINTAGE
	tentative mais plus de 6 erreurs	9*
	3 à 5 erreurs	10*
	1 à 2 erreurs	11*
	correct	12*
_____	1-3 idées	13*
_____	4-7 idées	14*
_____	8-11 idées	15*
_____		
_____		
_____		
_____		
_____		
_____		
_____		
_____		
_____		

8 ECRITURE

	REPONSES	DIRECTIVES POUR POINTAGE ET/OU REPONSES	POINTAGE
REMETTEZ AU SUJET LA FORMULE DE DEMANDE D'EMPLOI SE TROUVANT AU DOS DU LIVRET.			
a) LETTRES (1):			
"Ecris s.v.p. en lettres moulées les lettres S B D" (DESIGNEZ LA SECTION)		1 point si le tout est correct	1
b) NOM (2-4):			
"Ecris ton nom ici s.v.p." (INDIQUEZ LA LIGNE APPROPRIEE)		prénom	2*
		nom entier mal écrit	3*
		nom entier bien écrit	4*
c) DICTEE (5-7):			
INDIQUEZ L'ENDROIT APPROPRIE.			
"S.V.P. écris ce que je vais te dire sur cette ligne."		1-4 mots corrects	5*
LISEZ LENTEMENT.		5-7 mots corrects	6*
Je/vais/faire/mon/possible/pour/remplir/la/formule.		8-9 mots corrects	7*
(REPETEZ PENDANT QUE LE SUJET ECRIT) SOULIGNEZ LES ERREURS.			
d) FORMULE DE DEMANDE (8-15):			
"Remplis s.v.p. le reste de la formule de demande d'emploi et le chèque. Je lirai les questions pour toi si tu le désires."		1 point pour chaque deux lignes numérotées jusqu'à un maximum de 8 points	8* 9* 10* 11* 12* 13* 14* 15*
SI LE SUJET A DU MAL A ECRIRE QU'IL ESSAYE D'ECRIRE AUTANT DE MOTS QU'IL PEUT. POUR CEUX QU'IL EST INCAPABLE D'ECRIRE, LISEZ LA QUESTION ET ENREGISTREZ LES REPONSES MAIS NE DONNEZ PAS DE POINT POUR VOS REPONSES ECRITES.			
e) EXPRESSION (16-20):			
SE REFERER A LA FORMULE, A L'ITEM LOISIRS		1 mot	16*
		2-4 mots	17*
"Ecris une phrase complète, s.v.p."		5-10 mots mais pas une phrase	18*
		Une phrase complète avec erreurs	19*
		Une phrase complète sans erreurs	20*

C COMMUNICATION

Cette section est une liste de pointage basée sur la facilité de communication du sujet pendant la période de test.

Il y a 2 colonnes:

à gauche: Pointage de difficultés
à droite: Pointage de comportement

POINTAGE

a) CONVERSATION (1-6):

LISTE DES DIFFICULTES:

Pas de réponse verbale...._____
Nervosité marquée....._____
Parle à tort et à travers._____
Aucun contact visuel avec le testeur....._____
Parle sans arrêt....._____

(1) Répond convenablement aux directives, ex.: "entre, assis-toi; quel est ton nom?" 1*

(2) Répond verbalement aux questions posées si on l'encourage 2*

(3) Hésite, mais répond sans encouragement. 3*

(4) Répond aux questions sans hésitation, mais sans ajouter plus que ce qu'on lui demande. 4*

(5) Répond aux questions avec aisance 5*

(6) Peut amorcer une conversation pertinente une fois qu'il se sent à l'aise 6*

b) LANGAGE (ARTICULATION, CONTROLE ET RYTHME DE LA VOIX) (7-12):

LISTE DES DIFFICULTES:

Bégaiement....._____
Manque de souffle....._____
Handicap physique (Précisez)....._____

Voix: Basse _____ Haute _____
Ton: Nasillard _____ rauque ___
Parle trop rapidement...._____

(7) Langage presque incohérent. 7*

(8) Défaut de langage, mais compréhensible avec effort. 8*

(9) Langage compréhensible à l'exception de quelques mots 9*

(10) Pas de défaut de langage 10*

(11) Ton du langage agréable et varié. 11

(12) Rythme du langage agréable et varié. 12

c) COMPREHENSION (13-14):

LISTE DES DIFFICULTES:

Ne comprend pas de longues phrases....._____
Ne demande pas l'explication des mots qui ne lui sont pas familiers....._____
Autre....._____

(13) Eprouve des difficultés à comprendre certaines directives, mais il demande des explications. 13*

(14) N'a aucune difficulté à comprendre ce qu'on lui dit. 14*

C COMMUNICATION (Suite)

POINTAGE

d) DEVELOPPEMENT DU LANGAGE (15-20):

DEVELOPPEMENT DE LA PHRASEOLOGIE (15-17):

(15) Utilise des phrases d'un ou deux mots. 15*

(16) Utilise des phrases courtes, simples avec des références concrètes et familières. 16*

(17) Utilise des phrases variées, i.e. simples, composées (des phrases jointes par "et" ou "mais") et des phrases plus complexes (des phrases commençant par "lorsque", "qui", etc.) 17*

LISTE DES DIFFICULTES:

N'emploie pas plusieurs
noms _____ verbes _____

pronoms (je, il, elle, eux, vous)....._____
adjectifs (joli)....._____
adverbes (lentement)..._____
conjonctions (et, mais, etc.)....._____

DEVELOPPEMENT GRAMMATICAL (18-20):

(18) Forme grammaticale médiocrement développée. 18*

(19) Fait quelques erreurs grammaticales, mais le sens est clair. 19*

(20) Fait très peu d'erreurs grammaticales. 20*

LISTE DES DIFFICULTES:

Phrases incomplètes...._____

Confond souvent:

Pronoms....._____
Pluriels....._____
Temps de verbes....._____

D NOTIONS ACQUISES

POUR TOUTE CETTE SECTION, ON PEUT DONNER DES DEMI-POINTS SI UNE PARTIE D'UNE QUESTION A ITEM MULTIPLES EST ERRONEE.

UN "X" DANS LES SCHEMAS, INDIQUE LA POSITION DU SUJET PAR RAPPORT AU MATERIEL

LES BOUTEILLES DE SABLE DOIVENT ETRE NUMEROTEES COMME SUIT:

1- VIDE
2- ¼
3- ½
4- ¾
5- PLEINE
6- PLEINE

a) DISCRIMINATION (1-7):

(1) AVEC UN BLOC DE CHAQUE COULEUR:

"Quelle est la couleur de ce bloc?"

(2) AVEC LES FORMES:

"Montre-moi le carré-cercle-triangle?"

(3) AVEC UN BLOC, TROMBONE, REGLE:

"Avec quoi c'est fait?"

(4) AVEC LES 5 BOUTEILLES DE SABLE (2 à 6) (0) ET UNE BOUTEILLE DE VIS (•)
(0000 • 0)

"Montre-moi la chose différente"

"Montre-moi deux pareilles"

(5) CETTE SECTION A DEUX FORMES DE POINTAGE. UTILISEZ LE CHOIX a) SI LE SUJET ASSORTIT 9-12 TRIPLETS DES LA PREMIERE TENTATIVE, ET LE CHOIX b) S'IL ASSORTIT MOINS DE 9. (CHRONOMETREZ)

VERSEZ LE CONTENU DE LA BOUTEILLE DE VIS NO. 1 SUR LA TABLE.

"Mets ensemble les vis qui sont pareilles".

REPONSES	DIRECTIVES POUR POINTAGE ET/OU REPONSES	POINTAGE
rouge ____ bleu ____ jaune ____ vert ____	si tout est correct	1
carré ____ cercle ____ triangle ____	si tout est correct	2
bois ____ métal ____ plastic ____	si tout est correct	3
bouteille de vis ____ bouteilles pleines	si les deux sont corrects	4
Nombre de triplets assortis correctement ____ Temps ____	Choix a): si le sujet assortit 9-12 triplets correctements, créditez 5, 6 et 7 et poursuivez avec le no. 8	5 6 7

OBSERVATIONS: (NOTEZ SES POINTS DE REPERE ET SA METHODE POUR ASSORTIR).

S'IL ASSEMBLE MOINS DE 9, POURSUIVEZ AVEC L'ETAPE DE FORMATION.

D NOTIONS ACQUISES (Suite)

ETAPE DE FORMATION: CHOIX b)

VERSEZ LES VIS DE LA BOUTEILLE NO. 2 SUR LA TABLE ET PROCEDEZ COMME CI-DESSUS. LORSQU'IL AURA FINI, METTEZ LES TRIPLETS CORRECTS DANS LA BOUTEILLE ET DITES: "Celles-ci sont correctes". (nombre de triplets: _____ temps _____). CHOISISSEZ 2 VIS QUI DIFFERENT PAR LA COULEUR, LA LONGUEUR, LA FORME DE LA TETE, L'EPAISSEUR OU AUTRE ET PLACEZ-LES DEVANT LE SUJET. "Sont-elles pareilles?" "Sont-elles différentes?" "Pourquoi sont-elles différentes?" SI LE SUJET A DES DIFFICULTES A PERCEVOIR LA DIFFERENCE, UTILISEZ DES MOTS QUE LE SUJET UTILISE OU DES ETIQUETTES QUI LUI SONT FAMILIERES POUR MARQUER LA DIFFERENCE, EX.: GRAND, PETIT, GROS, FIN, OR, ARGENT. "Trouve les autres pareilles à celle-ci". LORSQU'IL AURA TROUVE LES TROIS, DITES: "Bien, à présent celles-ci sont correctes parce que toutes sont de la même couleur, etc..." REPETEZ AVEC LES VIS QUI RESTENT EN ENCOURAGEANT LES CORRECTIONS SPONTANEES.

	REPONSES	DIRECTIVES POUR POINTAGE ET/OU REPONSES	POINTAGE
VIDEZ LE CONTENU DE LA BOUTEILLE NO. 1 DEVANT LE SUJET ET REFAITES LE TEST. OBSERVATIONS: _____	Nombre de triplets _____ temps ____ _____	Choix b): A la reprise du test si le sujet a augmenté sa performance de 3 triplets ou plus, notez 5. Si le sujet a assorti de 9 à 12 triplets notez 5 et 6.	5 6
b) CONCEPT DE L'ORIENTATION (8-11): "Quelle est ta main droite?"	main droite	Si les deux sont corrects	8
"Montre ton oreille gauche" EPARPILLEZ LES BLOCS SUR LA TABLE. SI LE SUJET NE CONNAIT PAS LES COULEURS INDIQUEZ LES BLOCS, DITES: "Ce bloc-ci", (DESIGNEZ) OU "Ce bloc-là" (DESIGNEZ). EPARPILLEZ LES BLOCS A CHAQUE FOIS.			
(9) "Mets un bloc rouge sur un bloc bleu". "Mets un bloc vert sous un bloc jaune".	_____ _____	Si les deux sont corrects	9
(10) "Mets un bloc jaune à côté d'un bloc bleu" "Mets un bloc vert entre un bloc jaune et un bloc bleu"	_____ _____	Si les deux sont corrects	10
(11) "Prends le bloc qui est le plus près de ma main droite" "Prends le bloc le plus loin de toi"	_____ _____	Si les deux sont corrects	11

D NOTIONS ACQUISES (Suite)

		REPONSES	DIRECTIVES POUR POINTAGE ET/OU REPONSES	POINTAGE
c)	CONCEPT DES QUANTITES (12-17):			
(12)	AVEC LES 6 BOUTEILLES FORMEZ UNE RANGEE LAISSANT ENVIRON UN POUCE DE DISTANCE ENTRE CHACUNE. ET PLACEZ TOUS LES BLOCS A DROITE DE LA RANGEE.	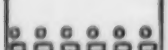	Si le sujet pose le même nombre de blocs	12
	"Fais une rangée de blocs pareille à ma rangée de bouteilles".			
	DESIGNEZ LA RANGEE DE BOUTEILLES.			
(13)	POSEZ 8 BLOCS: a) b)			
	"Y a-t-il plus de bois ici (a) ou là (b) ou y a-t-il la même quantité de bois?"		Même	13
(14)	SEPAREZ LES BLOCS EN TROIS GROUPES DISTINCTS UTILISANT 5, 3 ET 7 BLOCS. DESIGNEZ LE GROUPE "5" ET DITES:			
	"Quel paquet a plus de bois que celui-ci?"	_____	7	
	"Quel paquet a moins de bois que celui-ci?"	_____	3	
	ELOIGNEZ VOTRE MAIN			
	"Quel paquet a le plus de bois?"	_____	Si tout est correct	14
	"Quel paquet a moins de bois que celui-ci"			
	POSEZ LES BOUTEILLES 1 A 5 EN UNE RANGEE (ORDRE: 5, 2, 1, 3, 4).			
(15)	"Commençant ici: (DESIGNEZ LA PREMIERE BOUTEILLE A LA GAUCHE DU SUJET).			
	"Montre la bouteille qui vient après celle-ci"	_____	2 ou 4	
	"Montre la dernière bouteille de la rangée?"	_____	4	
	"Montre la troisième bouteille de la rangée?"	_____	1	
			Si tout est correct	15
(16)	"Montre la bouteille pleine"	pleine	5	
	"Montre la bouteille vide"	vide	1	
	"Montre la bouteille remplie à moitié"	remplie à moitié	3	
			Si tout est correct	16

D NOTIONS ACQUISES (Suite)

	REPONSES	DIRECTIVES POUR POINTAGE ET/OU REPONSES	POINTAGE
(17) "Mets les bouteilles en ordre d'après la quantité de sable qu'il y a dedans".	Ordre: — — — — —	1-2-3-4-5- Si tout est correct	17
d) CONSERVATION (18-20):			
(18) PLACEZ LES 6 BOUTEILLES EN RANG ET 6 BLOCS EN RANG CORRESPONDANT: 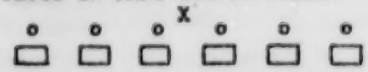			
"Ya a-t-il autant de blocs que de bouteilles?" "Ou y a-t-il plus de l'un que de l'autre?"		Autant ou pareil	
ETAPE DE FORMATION: S'il dit plus d'un genre, demandez-lui de poser un bloc sur chaque bouteille, remettez ensuite les blocs et répétez la question.		Autant	
(19) ESPACEZ LES BLOCS. 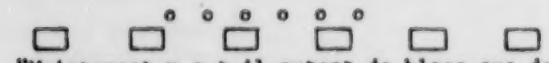			
"Maintenant y a-t-il autant de blocs que de bouteilles, ou y a-t-il plus de l'un que de l'autre?"		18 & 19 si tout est correct.	18
SI ERRONE, REPETEZ L'ETAPE DE FORMATION AVEC LE SUJET.		18 s'il réussit après formation.	19
(20) METTEZ ENSEMBLE LES DEUX BOUTEILLES MINCES ET PLEINES ET ENLEVEZ LE BOUCHON DE LA BOUTEILLE VIDE.			
"Il y a la même quantité de sable dans chaque bouteille". Regarde.			
TOUT EN VERSANT LE SABLE DE LA BOUTEILLE MINCE ET PLEINE DANS LA GROSSE BOUTEILLE VIDE, DITES:			
"Maintenant, y a-t-il plus ou moins ou la même quantité de sable?"		Si correct	20
REVERSEZ.			

E CONCEPTION DES NOMBRES

	REPONSES	DIRECTIVES POUR POINTAGE ET/OU REPONSES	POINTAGE
a) NOMBRES (1-5):			
(1) "Quel chiffre vient après? 1, 2, 3, 4, 5, _____"	_____	6	1
(2) "Quel chiffre vient après? 2, 4, 6, ____"	_____	8	2
(3) EPARPILLEZ LES 16 BLOCS SUR LA TABLE ET DITES: "Combien y a-t-il de blocs?" SI C'EST ERRONE "Compte les blocs comme il faut".	_____ _____	16 Créditez ½ point si correct après comptage	3
(4) DEPOSEZ LES BLOCS SUR LA TABLE EN DISANT: "Donne-moi 7 blocs".			4
(5) MONTREZ 3 PAQUETS DE 10 CURE-DENTS ET 4 CURE-DENTS SEPARES ET DITES: "Chacun de ces paquets contient 10 cure-dents, combien de cure-dents y a-t-il en tout?" SEPAREZ BIEN LES 4 CURE-DENTS ET LES 3 PAQUETS DEVANT LE SUJET.	_____	34	5
b) MESURES (6-9):			
(6) "Combien pèses-tu?" "Quelle est ta grandeur"	_____ _____	Créditez ½ point si un est correct	6
DONNEZ UNE REGLE AU SUJET ET DITES: (7) "Montre-moi 2½" sur la règle" (8cm)	_____	à ¼" près	7
MONTREZ LA BOITE ET DITES: (8) "Quelle est la longueur de la boîte?"	_____	à ½" près	8
(9) COUVREZ LE RESTE DE LA FEUILLE ET DESIGNEZ LA LIGNE AU-DESSUS DES PROBLEMES, SUR LA FEUILLE DE DEMONSTRATION. "Fais une barre pour séparer cette ligne à moitié"	_____	à ½" près	9
c) CALCUL MENTAL (10-20):			
MONTREZ LA FEUILLE DE DEMONSTRATION ET DITES: "Voilà des problèmes arithmétiques. Faites en autant que tu peux. Tu n'as pas besoin de te presser, prends ton temps".	_____	5	10
	_____	11	11
	_____	75	12
	_____	6	13
	_____	4	14
	_____	39	15
	_____	20	16
	_____	100	17
	_____	564	18
	_____	4	19
	_____	45	20

F TEMPS/HEURE

	REPONSES	DIRECTIVES POUR POINTAGE ET/OU REPONSES	POINTAGE
a) CONCEPT DU TEMPS (1-6):			
POSEZ LES QUESTIONS SUIVANTES:			
(1) "A quelle heure te lèves-tu le matin?"	_____		1
(2) "Quel jour vient après mardi?"	_____	mercredi	2
(3) "Quelle saison vient après le printemps?"	_____	été	3
(4) "Combien cela fait de temps que nous travaillons ensemble sur ce test?"	_____	à 10 minutes près	4
(5) "A quelle date Noël est-il chaque année?"	_____	25 décembre	5
(6) Conscience du temps révolu - REFEREZ-VOUS AUX SECTIONS "TEMPS" DE LA FORMULE DE DEMANDE D'EMPLOI (MARQUEES D'UN T) No. 7 et 17		Donnez crédit si réponse correcte est donnée à un des item "temps" de la formule de demande	6
b) INDICATION DES HEURES (7-13):			
PLACEZ LES AIGUILLES DE L'HORLOGE POUR INDIQUER LES HEURES CI-DESSOUS ET DEMANDEZ:			
"Quelle heure est-il?"			
(7) 3 heures	_____		7
(8) 2 heures 30 minutes	_____		8
(9) 4 heures 15 minutes	_____		9
(10) 9 heures 10 minutes	_____		10
REMETTEZ LE CADRAN AU SUJET			
"Place les aiguilles de l'horloge pour montrer:"			
(11) 1 heure (1:00)	_____		11
(12) 12 heures 45 ou 1 heure moins quart (12:45)	_____		12
(13) 10 heures moins 20 (9:40)	_____		13
c) EQUIVALENCES (14-16):			
(14) "Combien y a-t-il de minutes dans une heure?"	_____	60 minutes	14
(15) "Combien y a-t-il de mois dans un an?"	_____	12 mois	15
(16) "Combien y a-t-il de temps entre trois heures et demie (3h30) et quatre heures et demie (4h30)?"	_____	60 minutes ou 1 heure	16

D TEMPS/HEURES (Suite)

	REPONSES	DIRECTIVES POUR POINTAGE ET/OU REPONSES	POINTAGE
d) CALCUL DU TEMPS (17-20):			
UTILISATION DU CALENDRIER (17)			
REMETTEZ AU SUJET LE CALENDRIER (CARTE VERTE) ET LAISSEZ-LE SUR LA TABLE POUR LA QUESTION NO. 20			
(17) "Quelle est la date du deuxième samedi de juillet?"	_____	le 10	17
e) CALCUL DU TEMPS (18-20):			
(18) "Si tu pars à sept heures dix (7h10) pour aller travailler et qu'il faut 20 minutes pour te rendre, quelle heure sera-t-il quand tu arriveras?"	_____	sept heures trente	18
(19) "S'il est onze heures (11h) maintenant, quelle heure sera-t-il dans 2 heures et demie?"	_____	une heure trente	19
(20) "Combien y a-t-il de jours de travail en février?"	_____	vingt jours	20

G ARGENT

NOTE: AYEZ SUR LA TABLE POUR TOUTES LES QUESTIONS: 20 PIECES D'UN CENT, 10 PIECES DE 5 CENTS, 10 PIECES DE 10 CENTS, 4 PIECES DE 25 CENTS ET UN BILLET D'UN DOLLAR. (PIASTRE) (ARGENT CANADIEN)

	REPONSES	DIRECTIVES POUR POINTAGE ET/OU REPONSES	POINTAGE
a) NOM ET VALEUR DES PIECES DE MONNAIE (1-5):			
"Comment appelle-t-on cette pièce?" "Combien vaut-elle?"	NOM / VALEUR	1 point si tous les noms sont corrects; 1 point pour chaque valeur correcte	1 2 3 4 5
(1-5) Cent (pièce en cuivre)	_____ / _____		
10 cents	_____ / _____		
5 cents	_____ / _____		
25 cents	_____ / _____		
b) EQUIVALENCES (6-8):			
(6) "Combien de cents dans un 5 cents?"	_____	5 cents	6
(7) "Combien de fois 5 cents dans un .25?"	_____	5 pièces de .05	7
(8) "Combien de 10 cents dans un dollar?"(piastre)	_____	10 pièces	8
c) CALCUL DE LA VALEUR DE L'ARGENT (9-14):			
MONTREZ LES PIECES DE MONNAIE SUIVANTES ET DEMANDEZ:			
(9) "Combien d'argent aurais-tu si je te donnais un 5 cents et encore deux cents?"	_____	7 cents	9
(10) "Combien d'argent dans un 10 cents, deux 5 cents et trois cents?"	_____	23 cents	10
(11) "Combien d'argent aurais-tu maintenant si je te donnais un dollar, un 25 cents et un 5 cents?"	_____	$1.30	11
PLACEZ TOUTES LES PIECES DEVANT LE SUJET.			
(12) "Donne-moi six cents?"	_____		12
(13) "Donne-moi quarante-deux cents?"	_____		13
(14) "Donne-moi un dollar et treize cents?"	_____		14
d) FAIRE LA MONNAIE (15-17):			
(15) "Si j'achète une revue à soixante-cinq cents et une boîte de soupe à vingt cents, combien vais-je dépenser?"	_____	85 cents	15
(16) "Si j'achète un bonbon à 10 cents et que je donne au commis vingt-cinq cents, il va me revenir de l'argent, donne-moi mon change?"	_____	15 cents	16

G ARGENT (Suite)

	REPONSES	DIRECTIVES POUR POINTAGE ET/OU REPONSES	POINTAGE
(17) "Si j'achète un tube de pâte à dents à 54 cents et que je donne au commis un dollar, donne-moi mon change?"	_____	46 cents	17
e) BUDGET ET CHEQUES (18-20):			
(18-19) REFEREZ-VOUS AU CHEQUE DE LA FORMULE DE DEMANDE D'EMPLOI.	_____	1-3 erreurs	18*
		Si tout est correct	19*
(20) "Si tu devais faire un budget, à peu près combien d'argent mettrais-tu pour ta nourriture pour un mois?"	_____	$60-100	20

H CONSCIENCE COMMUNAUTAIRE

	REPONSES	DIRECTIVES POUR POINTAGE ET/OU REPONSES	POINTAGE
a) INFORMATION GENERALE (1-9):			
REFEREZ-VOUS A LA FORMULE DE DEMANDE D'EMPLOI ET DONNEZ CREDIT POUR:			
(1) L'adresse			1
(2) Scolarité			2
(3) Qui aviser en cas d'accident		Si possible rejoindre personne mentionnée	3
DEMANDEZ AU SUJET:			
(4) "Où téléphonerais-tu si tu avais des problèmes dans la livraison de ton courrier?" (malle)	_____	Bureau de poste	4
(5) "Donne-moi le nom d'un journal?"	_____		5
DONNEZ AU SUJET LES QUATRE FORMES			
(6) "Quelle est la forme utilisée pour le signe "CEDEZ"	_____	triangle	6
(7) "Si tu allais rendre visite à un ami dans une ville que tu ne connais pas, et que tu n'arrivais pas à retrouver sa maison, qu'est-ce que tu ferais?"	_____	Téléphonerait à l'ami; demanderait à un agent de police, un facteur, s'informerait auprès d'une station d'essence	7
(8) "Donne-moi le nom d'une manufacture	_____		8
(9) "Quel endroit intéressant ferais-tu faire visiter à un ami qui viendrait te voir à (ville où habite le stagiaire)?"	_____		9

H CONSCIENCE COMMUNAUTAIRE

		REPONSES	DIRECTIVES POUR POINTAGE ET/OU REPONSES	POINTAGE
b)	COUT (10-13):			
(10)	"Combien coûte un timbre pour envoyer une lettre?"		pour réponses correctes à 10 11, 12 et 13 correspondant aux coûts actuels dans la communauté	10
(11)	"Combien ça coûte pour aller au cinéma (aux vues s'il y a lieu)?" (Demandez où il va pour ce prix-là)			11
(12)	"Combien coûte un billet d'autobus?"			12
(13)	"Quel est le prix d'un pain?"			13
c)	INFORMATIONS RELATIVES AU TRAVAIL (14-20):			
(14)	DONNEZ CREDIT SI LA SECTION "EMPLOIS" DE LA FORMULE DE DEMANDE D'EMPLOI EST COMPLETEMENT REMPLIE.		Section emplois	14
(15)	"Quel est le salaire minimum par heure?"	_____	salaire courant	15
(16)	"Quel est le travail d'un contremaître?"	_____	surveille, donne des directives, etc.	16
(17)	"Comment on fait pour se trouver du travail?"	_____	Annonces, centre de main-d'oeuvre	17
(18)	"Qu'est-ce qu'un syndicat?"	_____	Des travailleurs s'unissent pour négocier de meilleures conditions de travail/salaires	18
(19)	"Qu'est-ce qu'une assurance?"	_____	Protection financière contre accidents ou maladies	19
(20)	"Nomme deux déductions d'un chèque de paie"	_____	Assurance chômage, impôt sur le revenu, assurance-maladie, régie des rentes, etc.	20

I MOTRICITE

	REPONSES	DIRECTIVES POUR POINTAGE ET/OU REPONSES	POINTAGE
UN CHRONOMETRE OU UNE MONTRE AVEC TROTTEUSE EST NECESSAIRE POUR LES SECTIONS d et e.			
a) MAINTIEN (1-3):			
Marche librement avec mouvements talon-orteils.			1
Sinon: Marche sur la pointe des pieds _____ traîne des pieds ____ démarche lourde et raide _____ pas longs et mal assurés _____ a les pieds plats _____			
Marche les pieds pointant normalement en avant.			2
Sinon: Les pieds vers l'intérieur _____ les pieds vers l'extérieur _____ les pieds écartés _____			
Se tient droit debout ou assis.			3
Sinon: Penche le tronc en avant lorsqu'il est assis ou debout _____penche vers l'arrière _____ s'asseoit sur le coccyx _____ la tête baissée _____			
Incapacité physique (veuillez enregistrer) ____			
b) COORDONATION OEIL-MAIN (4-6):			
TENEZ-VOUS A NEUF PIEDS DU SUJET. LANCEZ-LUI LA BALLE ET DEMANDEZ-LUI DE VOUS LA RENVOYER. VERIFIEZ SI LES YEUX SUIVENT LE MOUVEMENT DE LA BALLE. REPETEZ 2 FOIS. S'IL RATE LA BALLE, DITES-LUI DE LA RAMASSER POUR QU'IL PUISSE VOUS LA LANCER.		Comptez une erreur s'il manque d'attraper la balle ou la lance hors de votre portée.	
		2 erreurs	4*
		1 erreur	5*
		pas d'erreur	6*
c) EQUILIBRE (7-9):			
DEMANDEZ AU SUJET DE SE METTRE DEBOUT A UN ENDROIT OU IL N'Y A PAS D'APPUI.		Est capable mais ne peut / rester assez	
"Place tes pieds ensemble, mets tes mains sur les hanches et ferme les yeux. Maintenant mets-toi sur le bout des pieds et reste ainsi aussi longtemps que tu le peux".		longtemps pour chronométrage	7*
		Peut rester stable moins de 3 secondes	8*
SI LE SUJET NE PEUT SE TENIR EN EQUILIBRE, LES YEUX FERMES, REPETEZ LES YEUX OUVERTS ET NOTEZ LE RESULTAT SOUS "COMMENTAIRES", PREMIERE PAGE.		Peut rester stable plus de 3 secondes	9*

I MOTRICITE (Suite)

d) DEXTERITE MANUELLE GLOBALE (10-14):

UNE MAIN: PLACEZ LA BOITE VIDE DE BLOCS DEVANT LE SUJET ET PLACEZ TOUS LES BLOCS EN UN CARRE SERRE A UN PIED A DROITE DE LA BOITE. COMMENCEZ AVEC LA MAIN AVEC LAQUELLE LE SUJET EST PLUS HABILE ET REPETEZ AVEC L'AUTRE MAIN. SI VOUS NE POUVEZ DETERMINER S'IL EST DROITIER OU GAUCHER, COMMENCEZ PAR LA MAIN DROITE. LE SUJET DOIT UTILISER UNE SEULE MAIN. S'IL ESSAYE D'UTILISER LES DEUX MAINS, ARRETEZ LE TEST ET RECOMMENCEZ.

"Place les blocs dans la boîte un à la fois avec ta main droite / gauche".

DEMONTREZ

"Essaie deux blocs d'abord". (REMETTEZ EN PLACE)

"Va aussi vite que tu le peux. Prêt? Commence!"

LES DEUX MAINS: PLACEZ HUIT BLOCS, DOUZE POUCES A DROITE DE LA BOITE ET HUIT BLOCS, DOUZE POUCES A GAUCHE DE LA BOITE.

"Cette fois, place les blocs en ordre dans la boîte en utilisant les deux mains. Prends un bloc avec ta main droite et un avec ta main gauche et place-les dans la boîte, comme ceci".

DEMONTREZ

"Essaie tout seul une fois. Prêt. Commence !"

e) DEXTERITE MANUELLE FINE (15-17):

PLACEZ LA FEUILLE "VITESSE MOTRICE" DEVANT LE SUJET.

"Trace une ligne entre les deux lignes, comme ça, sans lever ton crayon et sans dépasser les lignes".

(DEMONTREZ DANS L'ESPACE A)

"Va aussi vite que tu le peux. Dis-moi quand tu auras fini les trois formes. Prêt? Commence!"

REPONSES	DIRECTIVES POUR POINTAGE ET/OU REPONSES	POINTAGE
Temps pour la main droite:	151-300 secondes au total	10*
	121-150 secondes au total	11*
Temps pour la main gauche:	91-120 secondes au total	12*
	61-90 secondes au total	13*
Temps pour les deux mains:	moins de 60 secondes au total	14*
Temps total:		

I MOTRICITE (Suite)

	REPONSES	DIRECTIVES POUR POINTAGE ET/OU REPONSES	POINTAGE
INSTRUCTIONS POUR POINTAGE: **CONVERSION DU TEMPS** TEMPS: _____ Temps pris pour les 3 formes ____ pointage temps plus de 100 sec.....1 76-100 sec....2 66-75 sec.....3 56-65 sec.....4 46-55 sec.....5 36-45 sec.....6 26-35 sec.....7 moins de 26 sec.....8 **CONVERSION DES ERREURS** Marquez erreur seulement si on voit la ligne dépasser la ligne intérieure ou extérieure sur la feuille. Nombre d'erreurs ____ pointage erreur ____ 1 ou 2 .....1 3 ou 4 .....2 5 ou 6 .....3 7 ou 8 4	Temps Points ____ Erreurs Points ____ Retranchez le pointage "Erreurs" du pointage "Temps" Pointage final: _____	**POINTAGE FINAL** 2 - 4 5 - 6 7 - 8	15* 16* 17*

f) MANIPULATION (18-20):

DONNEZ AU SUJET CINQ TROMBONES ET DEMANDEZ-LUI DE LES ATTACHER ENSEMBLE POUR FAIRE UNE CHAINE.

DEMONTREZ AVEC DEUX TROMBONES PUIS SEPAREZ-LES.

"Attache-les ensemble pour faire une chaîne".

Tentative faite mais sans compléter la chaîne ...	18*
Complète en plus de 40 secondes	19*
Complète en moins de 40 secondes	20*

FEUILLE DE DEMONSTRATION

(8) _____ X

ADDITION:

(10) 2 + 3 = ___

(11) 7 + 4 = ___

(12) 18 + 57 = ___

SOUSTRACTION:

(13) 8 − 2 = ___

(14) 11 − 7 = ___

(15) 63 − 24 = ___

MULTIPLICATION:

(16) 5 x 4 = ___

(17) 10 x 10 = ___

(18) 68 x 8 = ___

DIVISION:

(19) 8 ÷ 2 = ___

(20) 315 | 7 ___

VITESSE MOTRICE

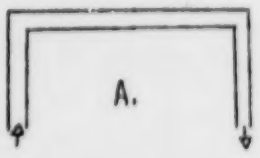

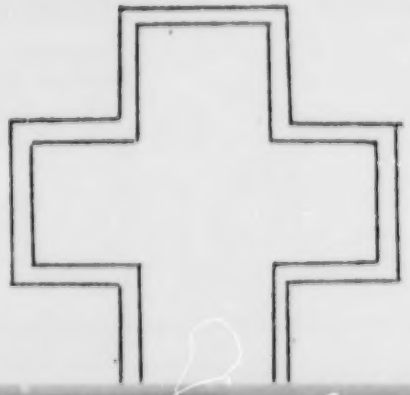

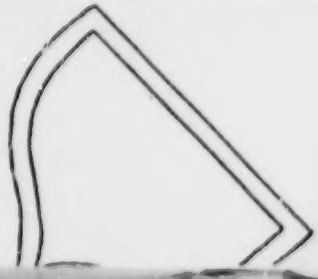

ECRITURE

Nom: _____ Lettres: ____ ____ ____

Dictée: _____

_____

_____

_____

FORMULE DE DEMANDE D'EMPLOI

Informations Personnelles

Age: _____ (1) Date de Naissance: _____ (2) Cél./Marié(e) _____ (3) Tél.: _____ (4)

Adresse Actuelle: _____ (5)

Année scolaire complétée: _____ (6) Quand _____ (7) *t

QUI DOIT-ON AVISER EN CAS DE MALADIE OU D'ACCIDENT?

Nom: _____ (8) Tél.: _____ (9)

Adresse: _____ (10)

Emplois

Employeur	Fonction	Salaire
_____ (11)	_____ (12)	_____ (13)
_____ (14)	_____ (15)	_____ (16)

Quand avez-vous quitté votre dernier emploi? _____ (17) *t

Pourquoi? _____ (18)

Où aimeriez-vous travailler? _____ (19)

Chèque

_____ 19____ (20)

Payez à l'ordre de _____ (21) $_____ (22)

_____ ___/100 Dollars (23)

_____ (24)

Chèque à Pierre Dubuc pour $25.00

Loisirs

Qu'aimes-tu faire durant les soirées ou en fin de semaine? (phrase complète)

_____

_____

ECRITURE

Num: _____ Lettres: _____ _____ _____

Dictée: _____

_____

_____

FORMULE DE DEMANDE D'EMPLOI

INFORMATIONS PERSONNELLES

Age: _____ (1) Date de Naissance: _____ (2) Cél./ _____ (3) Tél.: _____ (4)
Marié(e) _____

Adresse Actuelle: _____ (5)

Année scolaire complétée: _____ (6) Quand _____ (7) *t

QUI DOIT-ON AVISER EN CAS DE MALADIE OU D'ACCIDENT?

Nom: _____ (8) Tél.: _____ (9)

Adresse: _____ (10)

EMPLOIS

Employeur	Fonction	Salaire
_____ (11)	_____ (12)	_____ (13)
_____ (14)	_____ (15)	_____ (16)

Quand avez-vous quitté votre dernier emploi? _____ (17) *t

Pourquoi? _____ (18)

Où aimeriez-vous travailler? _____ (19)

CHEQUE

_____ 19 _____ (20)

Payez à l'ordre de _____ (21) $ _____ (22)

_____ / 100 Dollars (23)

_____ (24)

Chèque à
Pierre Dubuc
pour $23.00

LOISIRS

Qu'aimes-tu faire durant les soirées ou en fin de semaine? (phrase complète)

_____

_____

ACQUISITION DES FACILITES D'INTEGRATION # 2

NOM: _____

DOSSIER NO.: _____

SUPERVISEUR: _____

Liste de pointage:
Formation au travail

- Nancy J. Marlett -

Traduction et adaptation de E. Palombo avec la collaboration de Robert Guay de l'Institut National Canadien-Français pour la Déficience Mentale et Judith Couture, Coordonnatrice de programmes, de l'Association de Montréal pour les Déficients Mentaux.

LEGENDE

1. Routines fondamentales
11. Habiletés de travail
111. Habiletés à se faire accepter

△ Niveau

═══ Stimulus

* _____ Signature du client

Difficultés - Grand total

Crédits - Grand total

DATE
Endroit
Présences

semaines à l'atelier/ Groupe de travail:

semaines dans programme de formation:

		A	B	C	D	TOTAL	COMPORTEMENT-CIBLE ET COMMENTAIRES
1	1.						
	11.						
L M M J V	111.						
2	1.						
	11.						
L M M J V	111.						
3	1.						
	11.						
L M M J V	111.						
4	1.						
	11.						
L M M J V	111.						
5	1.						
	11.						
L M M J V	111.						
6	1.						
	11.						
L M M J V	111.						
7	1.						
	11.						
L M M J V	111.						
8	1.						
	11.						
L M M J V	111.						

Publié par: ASSOCIATION CANADIENNE POUR LES DEFICIENTS MENTAUX
Distribué par: INSTITUT NATIONAL CANADIEN-FRANCAIS POUR LA DEFICIENCE MENTALE

1- ROUTINES FONDAMENTALES DE TRAVAIL: Ces quatre catégories s'accordent au point de vue statistique. Elles sont très importantes pour prévoir le succès dans le domaine du travail.

A. AUTONOMIE AU TRAVAIL

Liste des difficultés:

a. arrête son travail quand il est fatigué.....
b. travaille seulement lorsque le contremaître est là.....
c. s'amuse quand il en a la chance .....

1 2 3 4 5 6 7 8

total des difficultés

1. Une fois habitué au travail, travaille seul plus de 15 minutes
2. Travaille malgré de petits dérangements, i.e. téléphone, gens qui circulent autour.
3. Travaille au sein d'un groupe, i.e. peut parler et travailler en même temps, coopérer pour que le travail soit terminé à temps
4. Peut travailler seul, ne se laisse pas décourager ou distraire.
5. S'adapte rapidement à de nouvelles situations, i.e. tâches, nouveaux employés, nouveaux contremaîtres, etc...

A TOTAL (1-5)

B. PRENDRE DES DECISIONS

Liste des difficultés:

a. attend que le contremaître lui dise quoi faire.....
b. demande "toujours" ce qu'il doit faire après ou s'il le fait bien...
c. est anxieux quand il a à essayer de nouvelles choses.....

1 2 3 4 5 6 7 8

total des difficultés

1. Prend des décisions routinières en autant que la situation lui est familière, i.e. que faire avec le matériel imparfait, où aller se chercher du travail
2. Sait lorsqu'il a un problème et demande conseil, i.e. ne peut accomplir une tâche, a fait une erreur, etc...
3. Peut évaluer la qualité de son propre travail
4. Peut planifier, commencer et finir son travail de lui-même
5. Peut prendre les décisions qui demandent un certain jugement, i.e. lorsque quelque chose peut être réparé plutôt que d'être jeté

B TOTAL (1-5)

C. EMPLOI ET SOIN DE L'EQUIPEMENT

Liste des difficultés:

a. oublie de retourner les objets à l'endroit ou à la personne appropriée.....
b. emprunte les choses sans permission.....
c. préfère ne pas travailler autour des machines.....

1 2 3 4 5 6 7 8

total des difficultés

1. Connaît le danger et les règlements à son lieu de travail et fait attention de ne pas se blesser ou blesser les autres, i.e. ne court pas autour dans l'usine, arrête les machines quand il le faut, etc...
2. Garde son lieu de travail à l'ordre, i.e. place ses outils de manière ordonnée afin de pouvoir facilement les trouver, ne laisse pas traîner les choses dans le chemin, etc...
3. Prend soin des outils, i.e. ne les égare pas, voit à ce qu'ils demeurent propres et en bon état.
4. Surveille ses propres outils, i.e. les range le soir, les prépare pour le lendemain.
5. On peut lui faire confiance pour l'utilisation de la machinerie.

C Total (1-5)

D. ACCEPTE LES CONSIGNES

Liste des difficultés:

a. considère son contremaître comme un membre de la famille ou un ami, i.e. appelle le contremaître "papa" ou "maman", apporte des cadeaux, etc....
b. ne sait pas accepter les critiques, i.e. blâme quelqu'un d'autre, dit que cela n'est pas de sa faute.....
c. résiste au contremaître, i.e. fait comme il l'entend même si on lui a montré comment faire, fait des erreurs pour déranger les autres ou attirer leur attention.....

1 2 3 4 5 6 7 8

total des difficultés

D. ACCEPTE LES CONSIGNES (Suite)

1. Traite son contremaître comme un patron durant les heures de travail.
2. Accepte les consignes, essaie de faire mieux.
3. Demande conseil de façon appropriée, i.e. n'importune pas le contremaître ou ne l'ennuie pas avec ses problèmes personnels au travail
4. Montre de l'intérêt à apprendre de nouvelles tâches qu'il pourra ensuite accomplir de lui-même.
5. Lorsqu'il connaît bien son travail, fait des suggestions à son contremaître.

D Total (1-5)

11. HABILETES DE TRAVAIL: Les quatre item qui suivent forment un tout. Ils servent à déterminer le type de travail qu'une personne pourrait accomplir. (Une personne infirme sera ici particulièrement désavantagée)

A. VITESSE AU TRAVAIL

Handicap physique: _____

Liste des difficultés:

a. coordination générale pauvre, i.e. trébuche facilement, échappe des objets, s'enfarge.....

b. se fatigue facilement ou n'est pas assez fort pour faire le travail...

c. maladroit lorsqu'il travaille avec de petits objets.....

d. manque de rythme dans son travail..

1 2 3 4 5 6 7 8

total des difficultés

1. Travaille plus vite lorsque demandé

2. Peut travailler plus vite ou plus lentement pour s'adapter à la demande d'un travail à la chaîne

3. 40-60% des standards industriels - taux raisonnable en atelier protégé, i.e. pour chaque tâche accomplie, le contremaître en fait deux

4. 60-80% des standards industriels - presqu'aussi vite que le contremaître

5. Plus de 80% des standards industriels - aussi vite que son contremaître

A Total (1-5)

B. SUIVRE LES INSTRUCTIONS

Handicap visuel: _____

Handicap auditif: _____

Autre handicap d'apprentissage: _____

Liste des difficultés:

a. ne peut se servir des mots utilisés au travail, i.e. même/différent, défectuosité, quotas, marteau, etc...

b. se mêle ou oublie ce qu'il est sensé faire, i.e. accomplit la mauvaise tâche, change de tâche ou arrête en cours.....

c. on doit lui rappeler comment faire une tâche après un arrêt, i.e. fin de semaine, changement de travail....

1	2	3	4	5	6	7	8

Total des difficultés

1. Apprend une tâche, décortiquée en étapes simples, lorsqu'on la lui montre (démonstration & instructions simples)

2. Lorsqu'il connaît la routine, il peut suivre de simples instructions, i.e. "Va me chercher des vis de ¼"

3. Peut suivre des instructions simples dans une situation nouvelle ou différente

4. Suit la plupart des instructions comprenant 3 ou 4 étapes, i.e. va chercher l'aspirateur dans le placard et nettoie l'entrée

5. Suit des consignes générales quand les étapes ne sont pas spécifiquement mentionnées, i.e. vérifie le matériel, occupe-toi de ce client

B Total (1-5)

C. COMPETENCE ET

D. NIVEAU D'HABILETE

Feuille d'analyse de tâches

Enregistrez les tâches régulières faites par le travailleur en utilisant les categories ci-dessous.

Notez la compétence (c) du travailleur pour chacune de ces tâches en utilisant le pointage suivant:

1. Le travail doit être vérifié plusieurs fois par jour
2. Le travail est satisfaisant si vérifié une fois par jour.
3. Le travail est bon mais doit être vérifié une ou deux fois par semaine.
4. La qualité est bonne et demeure bonne

NIVEAU D'HABILETE 1: Des tâches limitées à une seule opération qui demandent peu de décisions et/ou de dextérité, i.e. une étape du lavage d'une auto, une tâche sur une chaîne d'assemblage, essuyer les tables, peler des patates, sablage.

a. .....
b. .....
c. .....
d. .....
e. .....
f. .....
g. .....
h. .....

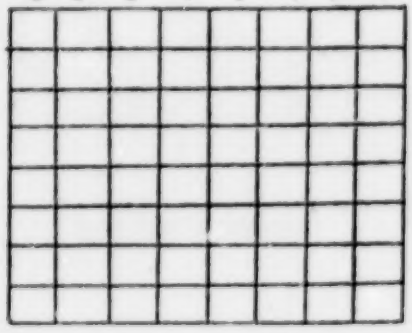

NIVEAU D'HABILETE 2: Routines simples demandant peu de décisions et/ou de dextérité, i.e. emballage en deux ou plusieurs étapes, ouvrage simple d'entretien

a. .....
b. .....
c. .....
d. .....

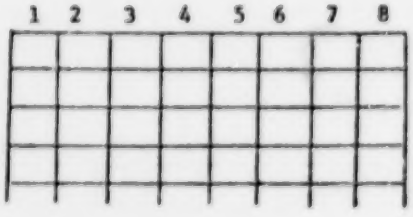

Feuille d'analyse de tâches (Suite)

NIVEAU D'HABILETE 3: Tâches exigeant du jugement et de la précision, i.e. soudure, préparation de son travail, assemblage de précision, etc...

a. .....
b. .....
c. .....

1	2	3	4	5	6	7	8

NIVEAU D'HABILETE 4: Routines compliquées exigeant du jugement et des habiletés supérieures à l'intérieur d'une routine de travail déjà établie, i.e. contrôle de la qualité, contrôle du stock, etc...

a. .....
b. .....

1	2	3	4	5	6	7	8

NIVEAU D'HABILETE 5: Routines compliquées demandant du jugement et des habiletés supérieures, de la flexibilité et une capacité de prendre des décisions de lui-même ou d'elle-même, i.e. commis aux salaires, chef d'équipe, bibliothécaire

a. .....
b. .....

1	2	3	4	5	6	7	8

* C X D TOTAL

* Pour obtenir le total C X D: Choisissez la catégorie du niveau d'habileté (D) qui contient le plus grand nombre de tâches et parmi ce groupe, choisir le taux de compétence (C) qui se présente le plus souvent. Multipliez ces [illegible]

111. HABILETES A SE FAIRE ACCEPTER: Ces quatre catégories ne forment pas un tout. Chacune est indépendante l'une de l'autre. Elles ne nous permettent pas de prévoir le succès, cependant elles sont tout de même importantes si le stagiaire doit être accepté par son employeur et ses compagnons de travail.

A. APPARENCE

Liste des difficultés:	1 2 3 4 5 6 7 8
a. ne se soucie point de son apparence,.....	
b. grimace, garde sa bouche ouverte ou a toute autre expression ou tenue susceptibles de le faire remarquer (spécifiez).....	
c. comportements étranges ou déplaisants qui perturbent les autres, i.e. pleurer, crier, pousser les autres, etc.....	
total des difficultés	

1. S'habille de façon appropriée pour le travail.	
2. Vêtements propres et soignés.	
3. Propre sur sa personne, i.e. se lave après un travail salissant, garde ses cheveux propres, se rase, hygiène féminine.	
4. Bonne tenue.	
5. Agit en adulte et a l'apparence d'un adulte.	
A TOTAL (1-5)	

B. PONCTUALITE

Liste des difficultés:

a. s'absente ou arrive en retard volontairement.....

b. arrive trop tôt ou reste au travail lorsqu'il devrait retourner chez lui.....

c. n'a pas la notion du temps, i.e. téléphone au travail après les heures, commence un travail quand il n'a pas assez de temps pour le finir, flâne après la pause café, etc.....

1 2 3 4 5 6 7 8

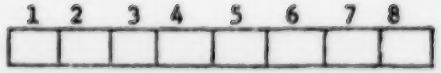

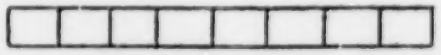

total des difficultés

1. Connaît son horaire de travail et peut reconnaître ces heures sur un cadran.

2. Commence son travail à l'heure.

3. Revient du dîner et du café à l'heure.

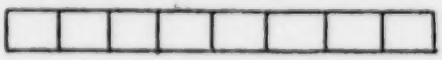

4. Prévient son contremaître de ses absences ou s'il doit aller chez le médecin, ou ailleurs.

5. Voit lui-même à ses rendez-vous chez le médecin, ou ailleurs, et on n'a pas à le lui rappeler.

B TOTAL (1-5)

3. Revenir à la page 1 - profil

   Enregistrez le pointage des difficultés dans la partie supérieure des cases, i.e. le stagiaire a obtenu un pointage de 3 difficultés dans 1-A, 2 en 1-B, 4 en 1-C. Voir l'exemple ci-dessous.

   Enregistrez le pointage des objectifs dans la partie inférieure des cases i.e. le stagiaire a obtenu un pointage de 4 dans 1-A, 5 dans 1-B, 6 dans 1-C, 5 dans 1-D, etc... Voir l'exemple ci-dessous.

   Enregistrez les totaux des pointages des difficultés et des pointages des objectifs - comme ci-dessous. Calculer le niveau du client en utilisant soit le guide ci-dessous ou tout autre en vigueur à l'endroit où vous travaillez. Calculer la récompense selon le nombre de crédits accumulés.

4. Choisir un secteur d'habileté qui nécessite un apprentissage et encerclez ce comportement-cible sur la première page. Spécifiez le comportement-cible exact et le programme d'entraînement suggéré dans l'espace approprié.

EXEMPLE:

Date	Nombre de semaines dans ce groupe de travail: 13	Nombre de semaines dans programme de formation: 49
Groupe		
Présences		

		A	B	C	D	TOTAL	COMPORTEMENTS-CIBLES ET COMMENTAIRES
18/02/75	1	3/4	2/5	4/6	-/5	9/20	
ENTRETIEN	11	1/8	3/6	6		4/20	
L M M J V	111	2/7	2/7	3/5	1/8	8/27	21 / 67 ; 2 ; $1.34 ; *

RECOMPENSE STIMULUS

Nous conceptualisons la récompense-stimulus dans le sens du progrès. La récompense-stimulus doit signifier suffisamment pour pouvoir encourager de petites améliorations et demeurer efficace et bien comprise.

Deux techniques générales peuvent être utilisées:

(1) Assigner une tâche importange d'apprentissage en relation avec la performance de la clientèle et rémunérer en fonction du niveau atteint.

ex. niveau 1 (40-59 crédits) $1.00
niveau 2 (60-79 crédits) $2.00
niveau 3 (80-99 crédits) $3.00
niveau 4 (100-120 crédits) $4.00

(11) Rémunération selon les crédits accumulés.

ex. Si un client a accumulé 50 crédits et que vous payez .05 par crédit, il recevra $2.50. Si vous payez .02 par crédit, il recevra $1.00, etc...

Formules (1) et (11) combinées: le paiement alloué par crédit est déterminé par le niveau général de fonctionnement atteint.

ex. Niveau 1- .01 par crédit
Niveau 2- .02 " "
Niveau 3- .03 " "
Niveau 4- .04 " "

ACQUISITION DES FACILITES D'INTEGRATION

3

NOM: _____

DOSSIER NO: _____

SUPERVISEUR: _____

ENDROIT: _____

LISTE DE POINTAGE: RESIDENCE

- NANCY J. MARLETT -

LEGENDE:

1. SOINS PERSONNELS
11. CONSCIENCE COMMUNAUTAIRE
111. MATURITE SOCIALE

□ CREDITS - GRAND TOTAL

△ NIVEAU

═ STIMULUS

* _____ SIGNATURE DU CLIENT

DATE / SEMAINES		A.	B.	C.	D.	E.	TOTAL	COMPORTEMENT-CIBLE ET COMMENTAIRES
1	1.							
	11.							
	111.							□ △ ═ * _____
2	1.							
	11.							
	111.							□ △ ═ * _____
3	1.							
	11.							
	111.							□ △ ═ * _____
4	1.							
	11.							
	111.							□ △ ═ * _____
5	1.							
	11.							
	111.							□ △ ═ * _____

Publié par: l'Association Canadienne pour les déficients mentaux

Distribué par: l'Institut national canadien-français pour la déficience mentale

Traduction et adaptation de E. Palombo avec la collaboration de Robert Cusy de l'Institut national canadien-français pour la déficience mentale et Judith Couture, coordonnatrice de programmes, de SERA INC.

1. SOINS PERSONNELS

A) PROPRETE

Semaines: 1 2 3 4 5

1. Se lave régulièrement les mains et le visage au besoin après être allé à la toilette, avant les repas.

2. Se lave tout le corps en prenant un bain ou une douche.

3. Prend son bain ou sa douche régulièrement.

4. Prévoit les mauvaises odeurs - se lave, utilise un désodorisant, de la poudre pour les pieds, etc.

5. Garde ses cheveux bien peignés.

6. Se lave les cheveux convenablement et régulièrement.

7. Se brosse les dents convenablement et régulièrement.

8. Se nettoie et se coupe les ongles, se nettoie les oreilles.

[illegible] se couvrir la bouche [illegible] éternue et tousse. [illegible] mouchoir.

[illegible] féminine, se rase [illegible] les jambes si néces-

[illegible] régulièrement ou au

[illegible]

B. APPARENCE (1-5) HABITUDES A TABLE (6-10)

	Semaines: 1	2	3	4	5
1. A un bon maintien - se tient bien en s'asseyant et ne se couche pas ni ne s'enfonce pas dans son fauteuil. Marche aisément.					
2. S'habille avec soin - chemise rentrée dans le pantalon et fermeture-éclair fermée.					
3. Change de sous-vêtements et de vêtements. (après chaque bain).					
4. S'habille en tenant compte des circonstances et de la température.					
5. Sait combiner les couleurs et les modèles de ses vêtements.					
6. Mange le repas principal avec les ustensiles appropriés.					
7. Mastique bien la bouche fermée, ne parle pas lorsqu'il (elle) a quelque chose dans la bouche et ne fait pas de bruit avec sa bouche lorsqu'il (elle) mange.					
8. Mange et boit sans ne rien répandre ou renverser en demeurant à sa place.					
9. Utilise les ustensiles de façon adéquate.					
10. Mange convenablement en groupe: participe à la conversation, il (elle) passe le sel, attend que les gens aient terminé pour quitter la table.					
B Total					

C. ENTRETIEN DE SA CHAMBRE

	Semaines: 1	2	3	4	5
1. Lorsqu'il (elle) se déshabille, sépare le linge sale du linge propre - place les vêtements propres à part et les vêtements sales dans le panier ou le sac à cet effet.					
2. Peut trouver son linge dans ses tiroirs - ses tiroirs sont relativement en ordre.					
3. Fait soigneusement son lit.					
4. Tient sa chambre en ordre/ou accepte de s'occuper d'une partie du nettoyage de la chambre.					
5. Nettoie l'évier et la baignoire (ou douche) après usage.					
6. Prend soin de ses effets personnels- ses serviettes, ses draps.					
7. A de l'ordre - range les choses à leur place, nettoie les cendriers après usage, jette les journaux.					
8. Nettoie régulièrement - époussettage, balayage, etc.					
9. Fait la lessive - fait fonctionner la machine, utilise le savon, sépare les vêtements blancs des vêtements de couleur.					
10. Prend soin de ses vêtements - repassage, reprisage, porte ses vêtements chez le nettoyeur.					
C Total					

D. UTILISATION DU TEMPS

Semaines: 1 2 3 4 5

1. Utilise et comprend les mots ayant une relation avec le concept du temps - plus tard, maintenant, demain, etc.

2. Possède et manipule son propre réveille-matin.

3. Se réveille seul.

4. Se couche à des heures raisonnables sur semaine.

5. Respecte les horaires usuels - Ex.: repas, autobus, travail, école.

6. Se soumet aux couvre-feux et se fixe ses propres couvre-feux (s'il y a lieu)

7. Sur une période d'une journée (se souvient de messages à faire, de rendez-vous, etc.)

8. Sur une période d'une semaine, (se souvient de messages à faire, de rendez-vous, etc.)

9. Evalue en terme de temps ce qu'il a à faire, où il veut aller et agir en conséquence - en combien de temps peut-il se rendre à un spectacle? en combien de temps aura-t-il fait sa lessive?

10. Planifie l'utilisation de son temps: - Peut planifier ce qu'il a à faire, compte tenu du temps qu'il a pour le faire, se gardant du temps pour les loisirs et les activités sociales (lessive le lundi soir, lèche-vitrine, magasinage le jeudi).

D Total

E. SANTE

Semaines: 1 2 3 4 5

1. Sait lorsqu'il est malade, et peut décrire de façon pertinente ses symptômes - maux d'estomac qu'il (elle) ressent lorsqu'on appuie sur l'estomac, température de 102°, étourdissements, etc.

2. Soigne personnellement de légers malaises - rhumes, douleurs menstruelles, maux de tête, verrues, mal de dents, etc.

3. Est conscient de problèmes médicaux et des précautions nécessaires - médicament, ce qu'il faut faire en cas de crise d'épilepsie, limitation d'alcool, porte son bracelet médical.

4. Sait utiliser lui-même, de façon sûre, ses médicaments.

5. Renouvelle les ordonnances: Sait bien utiliser les médicaments d'usage courant - aspirine, laxatif, etc.

6. Peut suivre une diète bien équilibrée - non seulement des chips, sauces et boissons gazeuses.

7. Comprend son développement sexuel - les poils pubiens, la masturbation, la menstruation, etc.

8. Connaît les différences entre l'homme et la femme.

9. Sait comment est conçu et naît un enfant.

10. Connaît des moyens contraceptifs, les symptômes des maladies vénériennes, leur prévention et leurs cures.

E Total

11 CONSCIENCE COMMUNAUTAIRE

A. TRANSPORT

	Semaines: 1	2	3	4	5
1. Est familier avec le voisinage et les services offerts dans la communauté.					
2. Lorsqu'il est sur la rue, se conforme à la signalisation et aux règles relatives aux piétons.					
3. Peut voyager en autobus avec une autre personne.					
4. Peut se procurer des billets d'autobus ou le montant d'argent approprié.					
5. Utilise l'autobus pour de petits parcours - peut prendre l'autobus et revenir par ses propres moyens.					
6. Peut utiliser une correspondance quand nécessaire.					
7. Peut se rendre en autobus, à au moins cinq endroits d'intérêt dans la communauté, ex.: église, magasins, installations récréatives.					
8. Se comporte adéquatement lorsqu'il utilise l'autobus - demande la direction à suivre, poliment, paie le montant exact, se trouve un siège rapidement.					
9. Peut expliquer l'utilisation d'autres moyens de transport - train, taxi, avion.					
10. Peut se rendre à un endroit où il n'est jamais allé précédemment en utilisant le transport en commun. (téléphone au bureau des renseignements, utilise la carte routière).					
A Total					

B. MAGASINAGE

Semaines: 1 2 3 4 5

1. Peut obtenir l'aide du vendeur dans un magasin.

2. Effectue de petits achats, journaux, café , bas de nylon.

3. Sait quand il a suffisamment d'argent pour effectuer un achat.

4. Sait quand il doit attendre pour la monnaie et/ou lorsqu'il a reçu le montant exact de sa monnaie.

5. Sait s'orienter dans un magasin à rayons.

6. Sait se bien comporter à la caisse - peut se mettre en ligne et attendre son tour, se tient prêt à payer quand l'achat a été enregistré à la caisse.

7. Se comporte adéquatement dans un restaurant ou une cafétéria - sait se trouver un siège rapidement et sans bruit, est poli avec la serveuse, etc.

8. Peut seul, commander un repas et le payer.

9. Achète ses propres vêtements - manteau, chaussures, etc; comprend la signification des étiquettes: la grandeur, le prix, les instructions pour le lavage.

10. Peut apporter ses vêtements ou appareils à la réparation - chaussures, radio, etc.

B Total

C. LOISIRS

	Semaines: 1	2	3	4	5
1. Prend part à des activités de loisirs planifiées et supervisées.					
2. Peut faire des activités spontanées qui ne requièrent pas beaucoup de planification avec un ou des amis - aller prendre un café, aller prendre une marche, jouer aux cartes, etc.					
3. Planifie des sorties à l'occasion avec ses amis - ex.: spectacle, zoo, cabaret.					
4. S'occupe de lui-même - T.V., hobby.					
5. Il est satisfait de l'utilisation de son temps de loisir, ne demande pas constamment ce qu'il doit faire et n'est pas toujours à se plaindre de ne rien faire.					
6. Pratique un sport actif - excursion, baseball, ou autre, spécifiez: _____					
7. Pratique un hobby créateur - guitare, artisanat, couture, ou autre, spécifiez: _____					
8. Suit en spectateur des activités qui demandent une connaissance ou un intérêt particulier (sport musique, théâtre) spécifiez: _____					
9. Appartient à un groupe où il peut rencontrer des gens de l'extérieur - groupes, associations de jeunes, clubs, spécifiez: _____					
10. Démontre de l'initiative en organisant des activités de loisir pour d'autres personnes.					
C Total					

D. BUDGET: (PREPARATION DU)

	Semaines: 1	2	3	4	5
1. Sait ce qu'il doit acheter avec son allocation ou son chèque de paye.					
2. Peut habituellement prévoir ses dépenses pour ne pas manquer d'argent avant la prochaine paye/allocation.					
3. Peut suivre un budget: monte une feuille de budget, la remplie et la vérifie.					
4. Détient un compte de banque (n'accorder qu'un point si besoin de supervision).					
5. Compare les prix de gros achats.					
6. Met de l'argent de côté pour des occasions spéciales ou l'achat de gros articles - T.V., manteau, etc.					
7. Peut préparer une liste d'épicerie à partir de l'argent dont il dispose, la nourriture qu'il lui reste, la grosseur de son réfrigérateur, etc.					
8. Garde en note le montant des dépenses lorsqu'il magasine.					
9. Peut lire et comprendre les états de compte.					
10. Connaît les dangers d'acheter à crédit.					
D Total					

E. CUISINE (1-5) ET MENAGE (6-10)

Semaines: 1 2 3 4 5

1. Prépare son déjeûner ou dîner (sandwiches, etc.)

2. Aide à préparer les aliments - dresse la table, lave la vaisselle, sort les poubelles.

3. Prépare une variété de repas simples et nutritifs.

4. Range soigneusement l'épicerie, linge de maison, etc., dans les armoires ou autres espaces appropriés - les aliments loin de la chaleur, les produits de nettoyage ensemble, etc.

5. Peut se servir d'un livre de cuisine simple.

6. Connaît et comprend les instructions sur les différentes étiquettes - poison, à mélanger avec de l'eau, etc.

7. Est intéressé à l'apparence de son appartement/chambre - met des maxi-photos, des plantes, place les meubles.

8. Fait le gros ménage - planchers, fenêtres, cuisinière et réfrigérateur.

9. Peut organiser une soirée à la maison - sert une collation, suggère des activités, offre des rafraîchissements et voit à ce que les invités ne manquent de rien.

10. Peut prendre en charge la maison/appartement si c'est nécessaire, pour des périodes prolongées.

E Total

III MATURITE SOCIALE

A. COMMUNICATION

Semaines: 1 2 3 4 5

1. Sait quoi faire s'il est égaré - nom, adresse, numéro de téléphone d'une personne à contacter.
2. Utilise un vocabulaire social de base - "bonjour", "ça va bien", "avez-vous du feu?", "où sont les salles de toilette?".
3. Peut s'exprimer par des phrases complètes.
4. Peut exprimer ses sentiments et émotions de manière à être bien compris par les autres.
5. Peut demander de l'aide ou de l'information quand il en a besoin.
6. Peut indiquer des directions à d'autres - tournez à gauche au feu de circulation, le café est 20ç.
7. Utilise le téléphone pour appeler ses amis et sa famille.
8. Utilise l'annuaire du téléphone pour avoir une information - le numéro de téléphone du docteur, le prix d'un article dans un magasin.
9. Lit le journal pour se renseigner - buts au hockey, les spéciaux d'épicerie - annonces dans les journaux, horaire des spectacles.
10. Sait comment et qui contacter en cas d'urgence - hôpital, bureau du Bien-Etre social, la police, les pompiers.

A Total

B. POLITESSE

Semaines: 1 2 3 4 5

1. Utilise des termes de politesse tels que: "S'il vous plaît, merci, excusez-moi, je vous demande pardon".

2. Ne dérange pas lorsque quelqu'un dort ou est occupé.

3. Sait écouter lorsque quelqu'un lui adresse la parole, ne l'interrompt pas.

4. Regarde les personnes lorsqu'il leur parle.

5. N'emprunte pas sans demander la permission.

6. Retourne les choses empruntées au bon endroit ou à la bonne personne, au moment voulu.

7. Ne bouscule pas les autres.

8. Gentil avec les autres, ne rie pas des gens.

9. Partage ses choses mais sait imposer des restrictions - ne donne pas tout son argent aux autres.

10. Avise les gens avec qui il vit de ses déplacements ou des invités qu'il va recevoir.

B Total

C. COMMENT SE FAIRE DES AMIS

	Semaines: 1	2	3	4	5
1. Sourie et salue les gens qu'il reconnaît.					
2. Appelle les gens qu'il connaît par leur nom.					
3. S'assied avec quelqu'un à l'occasion d'un café, un repas, ou dans l'autobus.					
4. Sait attendre quelqu'un ou rencontrer quelqu'un pour un café, un repas, ou dans l'autobus.					
5. Prend ses responsabilités dans les corvées de groupe.					
6. Peut entretenir de courtes conversations sur des sujets d'intérêt général - les sports, la T.V., les spectacles, la littérature.					
7. Peut venir en aide lorsqu'une personne est malade, ne va pas bien ou a de la misère à effectuer quelque chose.					
8. Se fait des amis de lui-même, ne compte pas uniquement sur le personnel ou les membres de sa famille.					
9. Amical avec les personnes des deux sexes.					
10. Trouve un moyen de se présenter à une personne qu'il veut connaître.					
C Total					

D. GARDER SES AMIS

Semaines: 1 2 3 4 5

1. Fait des choses pour lui-même - Ne s'attend pas à recevoir aucune aide des autres.

2. S'excuse et s'efforce de ne pas recommencer lorsqu'il a offensé quelqu'un.

3. Ne prend pas tout trop au sérieux, ou ne réagit pas violemment.

4. Ne s'attend pas à avoir toujours raison; peut faire certains compromis.

5. Se souvient des dates et événements importants pour ses amis.

7. Démontre son affection sans pour autant embarrasser les autres personnes.

8. Garde le contact avec un ami - lui téléphone, lui rend visite.

9. Ne s'attend pas à recevoir de ses amis plus qu'ils peuvent donner - présence constante, mariage.

10. Il peut rompre avec un ami si nécessaire, sans pour autant s'en faire un ennemi.

D Total

E. COMMENT RESOUDRE SES PROBLEMES

Semaines: 1 2 3 4 5

1. Est conscient des conséquences lorsqu'il agit bien ou déroge à certaines règles.
2. Raconte les faits tels qu'ils sont sans les changer ou en rajouter.
3. S'occupe d'un aspect d'un problème à la fois.
4. Peut prendre une décision face à deux choix possibles - assister à un spectacle ou à un combat de lutte.
5. Peut trouver une alternative dans le cas où l'activité prévue s'avère impossible.
6. Apprend par ses erreurs; ne répète pas les mêmes fautes.
7. Essaie fortement de bien faire.
8. Ne se décourage pas facilement.
9. Accepte les responsabilités qu'impliquent ses décisions - ne tente pas de blâmer les autres, ou d'utiliser la maladie/handicap pour justifier un retard, ou une erreur, etc.
10. Travaille lui-même à trouver des solutions à ses propres problèmes - s'il n'a pas de mémoire, note ce dont il doit se souvenir, etc.

E Total

EN CAS D'URGENCE: Nom_____ Téléphone_____

CONTACTER: Lien de parenté:_____

_____

PRECAUTIONS MEDICALES:_____

_____

ABSENTEISME, RETARD, INFRACTIONS AUX REGLEMENTS:

_____

Date	Motif ou Raison	Client	Superviseur

UTILISATION DE L'A.F.I.

Cette liste de pointage présente 150 habiletés considérées nécessaires à une personne pour vivre de façon indépendante dans la société. Elle peut être utilisée en Institution ou dans une résidence intégrée dans la communauté. Cette liste peut également être utilisée comme outil de follow-up pour le client qui a terminé son apprentissage.

Ce cahier peut être utilisé de deux façons:

(i) pour un individu à 5 reprises successives.

(ii) pour cinq individus à une seule reprise.

A. Evaluation du fonctionnement du client:

1. Sur la page 1, inscrivez la date de l'évaluation et le nombre de semaines que le client a suivi le programme, exemple:

$\frac{1}{\frac{14\text{-}6\text{-}75}{17}}$ #1 va indiquer 14 juin dans toute la brochure.

2. Lisez chaque item (plusieurs item sont suivis d'exemples) et allouez un point comme suit:

   - 0 point - si le stagiaire n'accomplit pas ou n'a pas la chance d'accomplir la tâche demandée.

   - 1 point - si le stagiaire fait un effort certain mais n'a pas complètement maîtrisé la tâche, ou a besoin d'aide.

   - 2 points - si le stagiaire a maîtrisé la tâche et l'accomplit seul (e).

3. Enregistrez les totaux à la fin de chaque section de la page no. 1.

B. Choisissez un secteur d'apprentissage où le stagiaire nécessite un entraînement et encerclez-le sur la page no. 1. Spécifiez l'objectif visé et le genre d'entraînement que vous utiliserez dans l'espace approprié.

Exemple:

1								
6 juin 1975	I.	14	14	12	8	7	55	Yvon pourra avoir une courte conversation avec Pierre chaque matin. "Bonjour", suivi d'une ou deux phrases.
14	II.	10	11	8	9	2	40	
	III.	5	12	7	10	9	38	
				133		1	$1.33	

C. On traite dans le Manuel d'Entraînement des choix de stimuli. Généralement, récompenses et / ou argent sont donnés de deux façons:

   (i) déterminez les niveaux et distribuez la récompense selon le niveau: exemple:

   niveau 1- 100-149 crédits - $1.00 ou 1¢ par crédit
   niveau 2- 150-199 crédits - $2.00 ou 2¢ par crédit
   niveau 3- 200-249 crédits - $3.00 ou 3¢ par crédit
   niveau 4- 250-300 crédits - $4.00 ou 4¢ par crédit

   (ii) employez les crédits comme monnaie d'échange. Le stagiaire peut dépenser ses crédits pour obtenir de la nourriture, des [illegible]

ANNEXE VI c)

LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE BLAINVILLE DEUX-MONTAGNES

PAVILLON DES ERABLES

A- CONNAISSANCE DU JEUNE ADULTE

1- Votre fils/fille manifeste-t-il/elle d'aller sur le marché du travail?

_____

_____

_____

2- Croyez-vous qu'il/elle peut actuellement aller sur le marché du travail?

_____

_____

_____

3- Selon vous, quel genre de travail pourrait-il/elle faire actuellement?

_____

_____

_____

4- Quel genre de travail aimeriez-vous que votre fils/fille puisse faire plus tard?

_____

_____

_____

5- Selon vous, dans quel genre d'activités votre fils/fille est-il/elle le/la plus habile?

_____

_____

_____

6- Croyez-vous que votre fils/fille est suffisamment indépendant(e) (autonome) pour aller travailler?

_____

_____

_____

_____

7- Peut-il/elle se déplacer seul(e), avec les transports en commun?

- n'importe où à la ville	oui ☐	non ☐
village	☐	☐
dans la région	☐	☐

B- CONNAISSANCE DU MILIEU SCOLAIRE

1- Quel genre de groupe fréquente votre fils/fille actuellement?

_____

_____

_____

2- Dans ce que vous savez du programme actuel que suit votre fils/fille, pensez-vous qu'il/elle devrait faire du français et des mathématiques? Expliquez:

_____

_____

_____

3- Croyez-vous que les activités actuelles de votre fils/fille à l'école, pourront le/la préparer pour le marché du travail? Expliquez:

_____

_____

_____

4- Pensez-vous que l'école devra, dans son programme, inclure le placement de votre enfant sur le marché du travail?

_____

_____

_____

C- CONNAISSANCE DU MILIEU DE TRAVAIL ADAPTE

1- Est-ce que votre fils/fille a déjà eu des expériences de travail rémunéré (si oui, lesquelles?)

_____

_____

_____

2- Quel genre de travail aimeriez-vous que votre fils/fille puisse faire plus tard?

_____

_____

_____

3- Avez-vous déjà entendu parler d'atelier protégé?
Si oui, expliquez ce que cela vous dit:

_____

_____

_____

4- Avez-vous déjà visité un atelier protégé?

_____

_____

_____

5- Aimeriez-vous faire une visite d'un atelier protégé?

_____

_____

_____

D- CONNAISSANCE DES RESSOURCES ET DES BESOINS SOCIO-AFFECTIFS

1- Est-ce que votre fils/fille a des loisirs différents des vôtres? Lesquels?

_____

_____

_____

2- Fait-il/elle partie d'organismes de loisirs socio-culturels et sportifs?

_____

_____

_____

3- Seriez-vous d'accord pour qu'il/elle en fasse partie? Si oui, savez-vous où il/elle devrait s'adresser?

_____

_____

_____

4- Votre fils/fille reçoit-il/elle actuellement, une pension quelconque? Si oui, laquelle et combien?

_____

_____

_____

5- Etes-vous au courant des mécanismes d'aide social dont pourrait bénéficier votre fils/fille? Si oui, donnez-en une brève description?

_____

_____

_____

6- Votre fils/fille fait-il/elle des sorties avec des amis(es)?

7- Etes-vous d'accord avec ces sorties?

8- Pensez-vous que votre fils/fille est en mesure de fréquenter l'autre sexe?

9- Votre fils/fille connaît-il/elle des moyens contraceptifs? Si oui, lesquels?

10- Votre fille utilise-t-elle des moyens contraceptifs? Si oui, lequel?

11- Sait-elle le pourquoi de l'utilisation?

12- Pensez-vous que votre fils/fille soit en mesure de vivre une vie de couple plus tard?

_____

_____

_____

13- Pensez-vous que votre fils/fille soit en mesure d'assumer la responsabilité de l'éducation d'un enfant?

_____

_____

_____

14- Pensez-vous que l'école doit dans son programme, inclure l'éducation sexuelle?

_____

_____

_____

ANNEXE VII

ADAPTATION DES FONCTIONS D'INTEGRATION

NOM: _____

1. EDUCATION SOCIALE

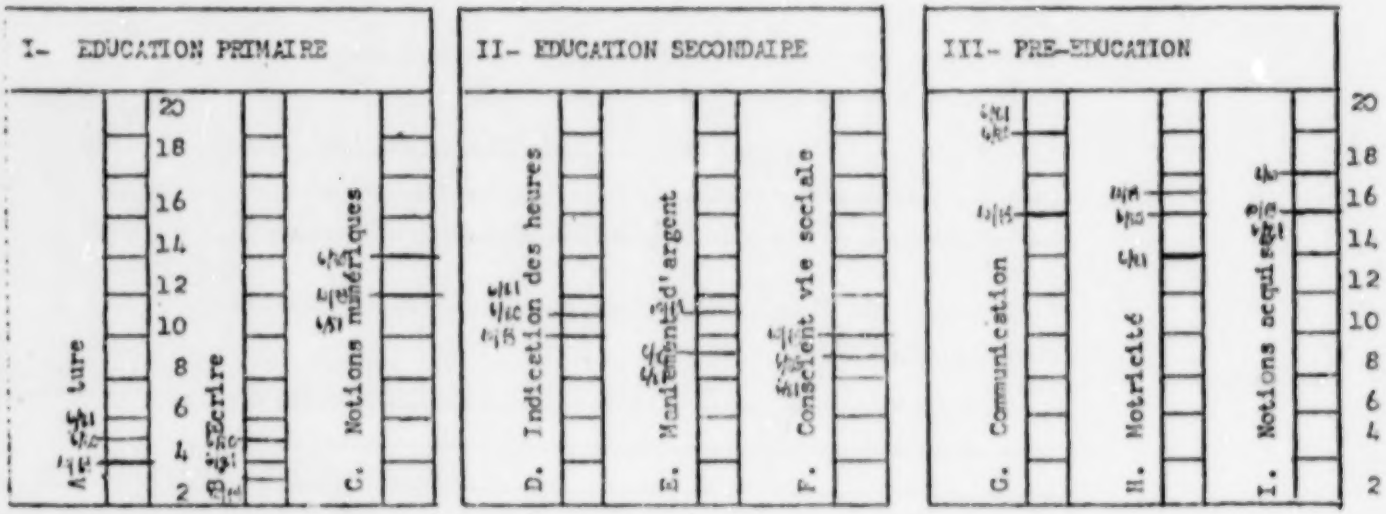

2. FORMATION PROFESSIONNELLE

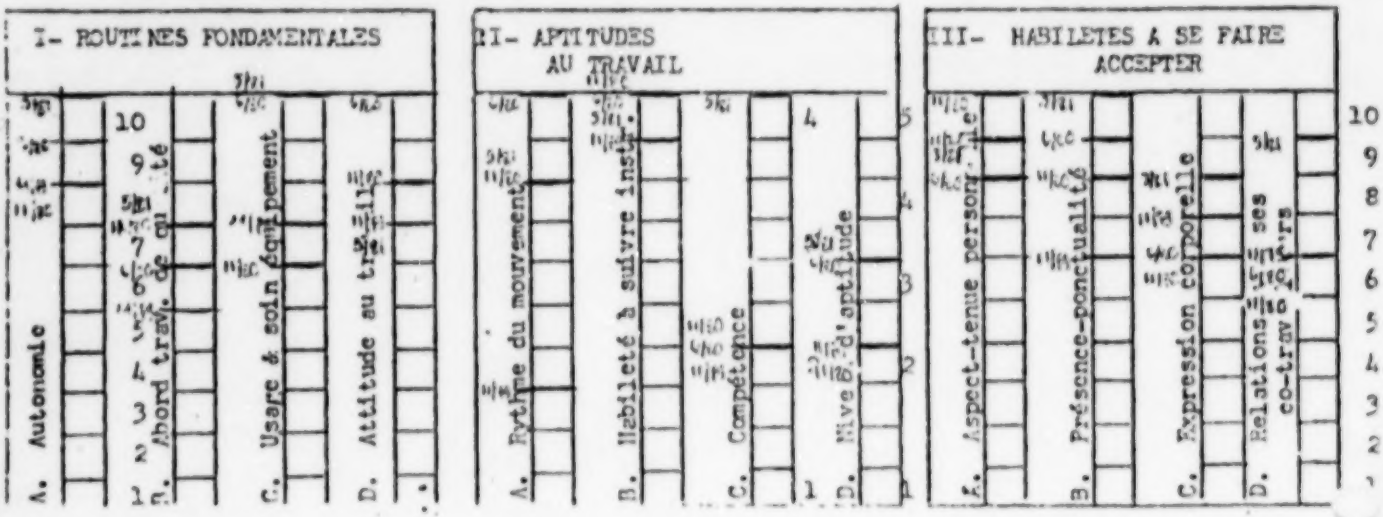

ADAPTATION DES FONCTIONS D'INTEGRATION

NOM: 2

1. EDUCATION SOCIALE

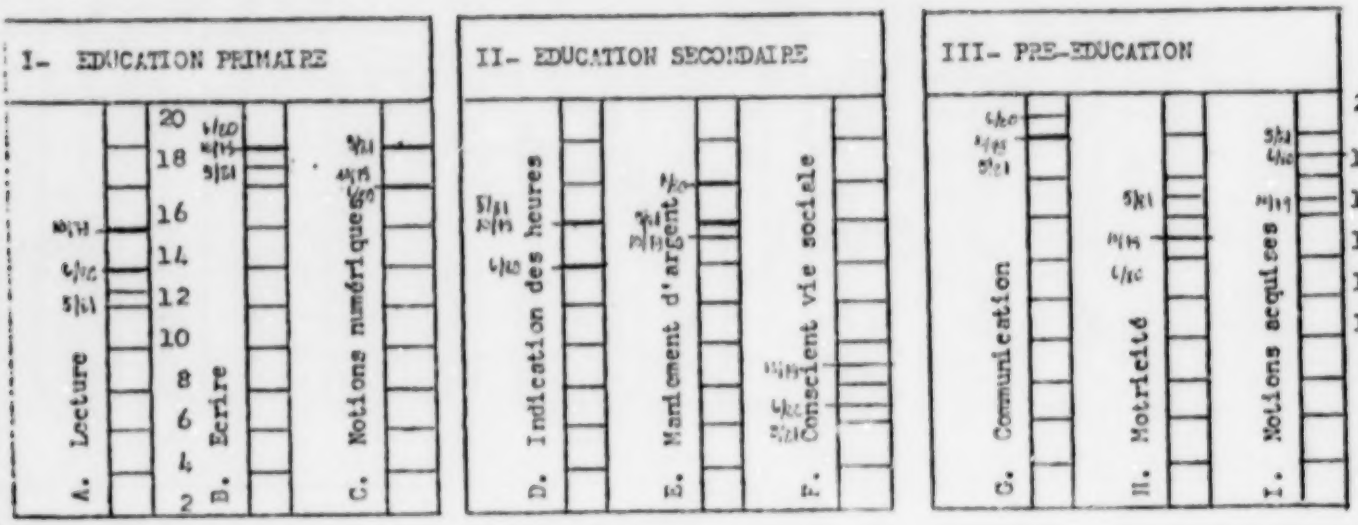

2. FORMATION PROFESSIONNELLE

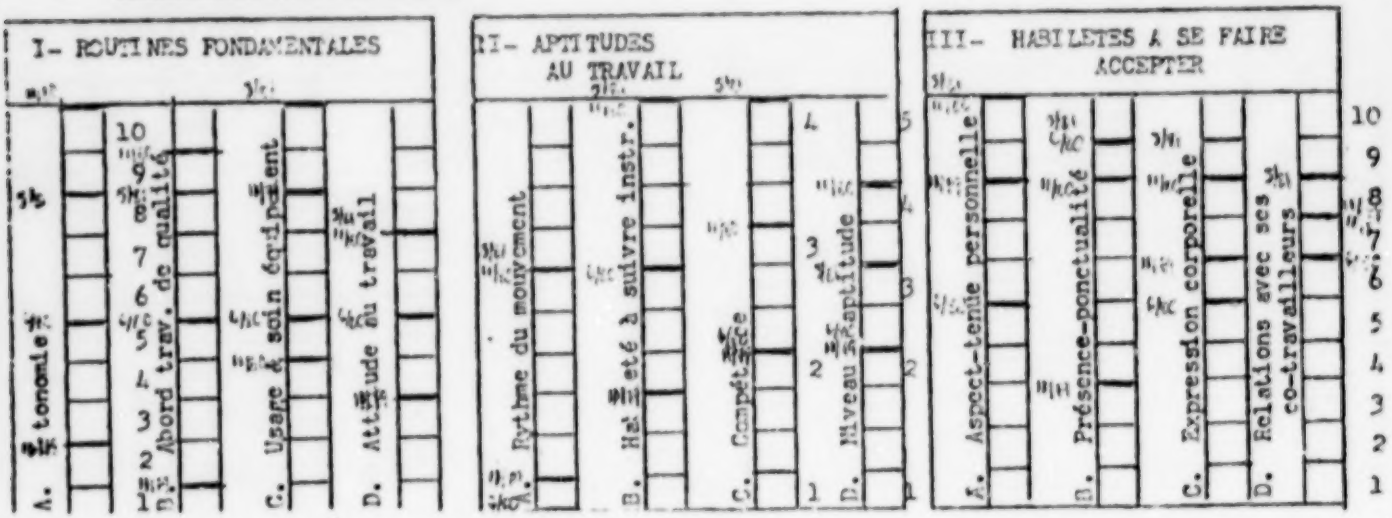

3. RESIDENTIEL

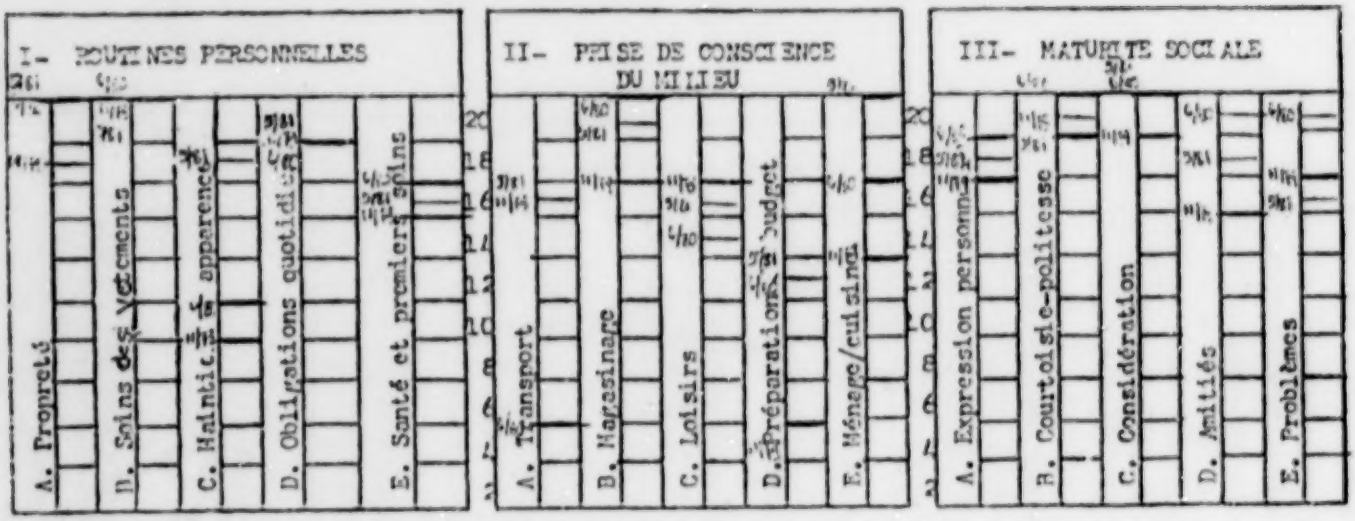

Evaluations: 1. Entrée et sortie 1979 (Art I.B.1)
2. Juin 1980 (Art I.B.2)
3. Intermédiaire 1980 (Evaluation professionnelle)
4. Mai ou Juin 1981 (Art I.B.4)

ADAPTATION DES FONCTIONS D'INTEGRATION

NOM: 2

1. EDUCATION SOCIALE

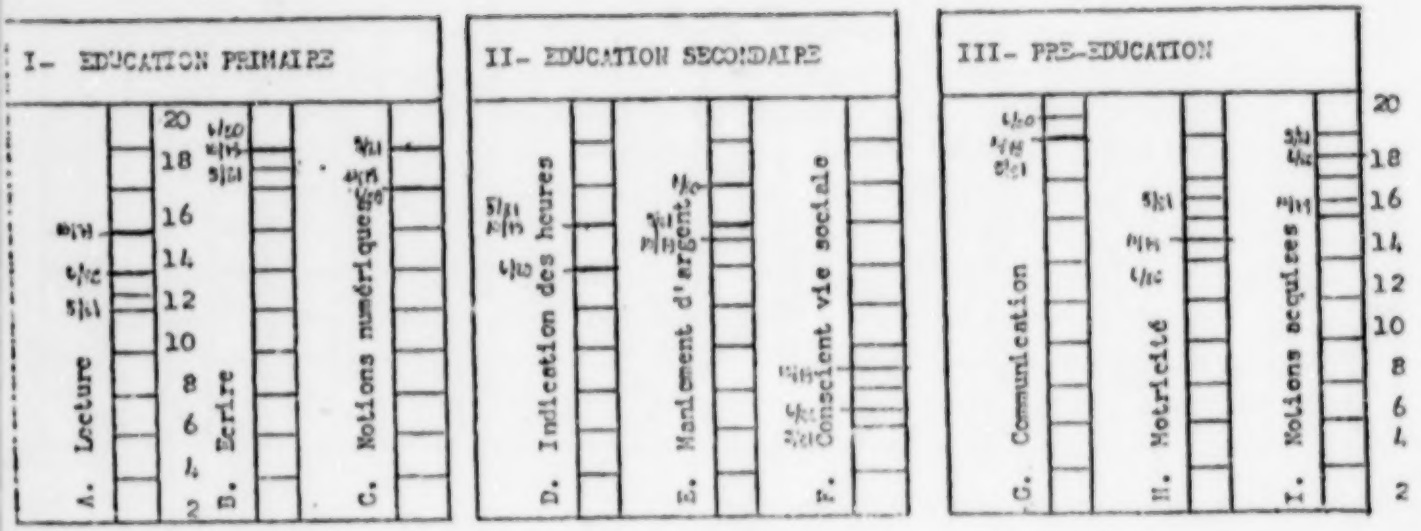

2. FORMATION PROFESSIONNELLE

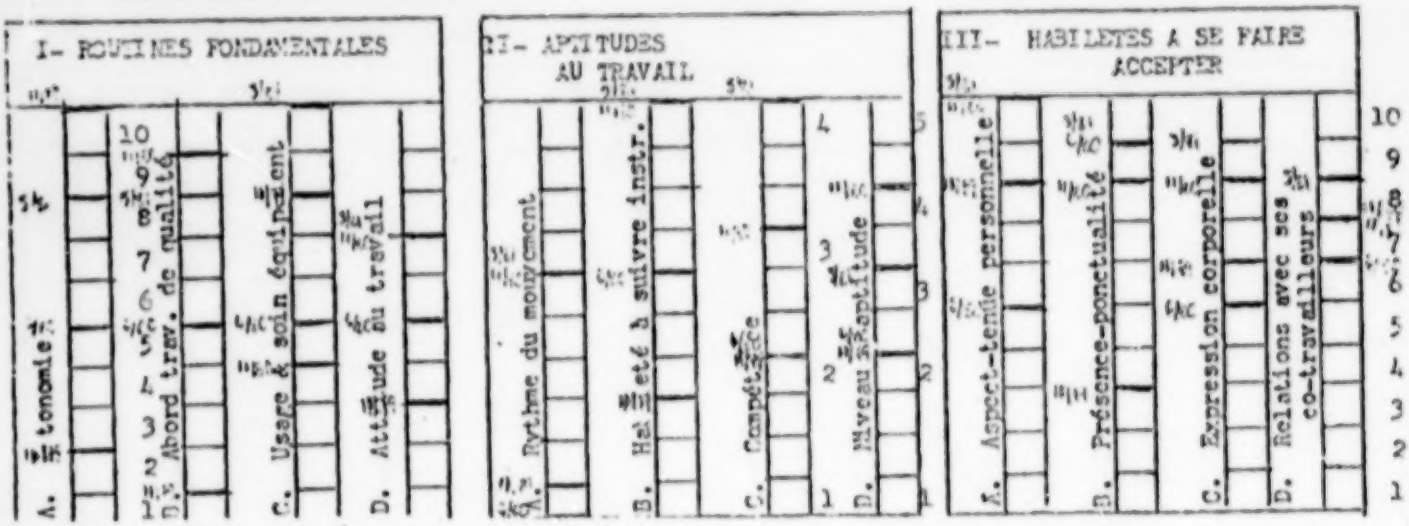

3. RESIDENTIEL

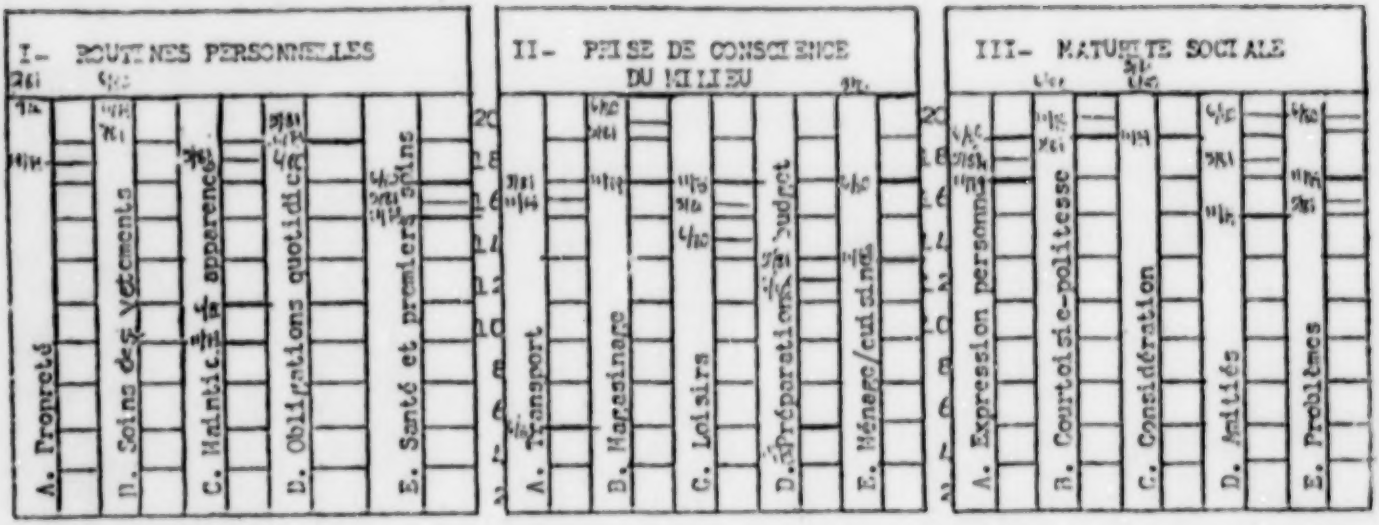

EVALUATIONS: 1. Octobre et décembre 1971 (Test T.B. III)

2. Juin 1972 (Test T.B. IV)

3. Septembre 1972 (Entrevue professionnelle)

4. Mai et Juin 1973 (Test T.B. V)

ADAPTATION DES FONCTIONS D'INTEGRATION

NOM: 3

1. EDUCATION SOCIALE

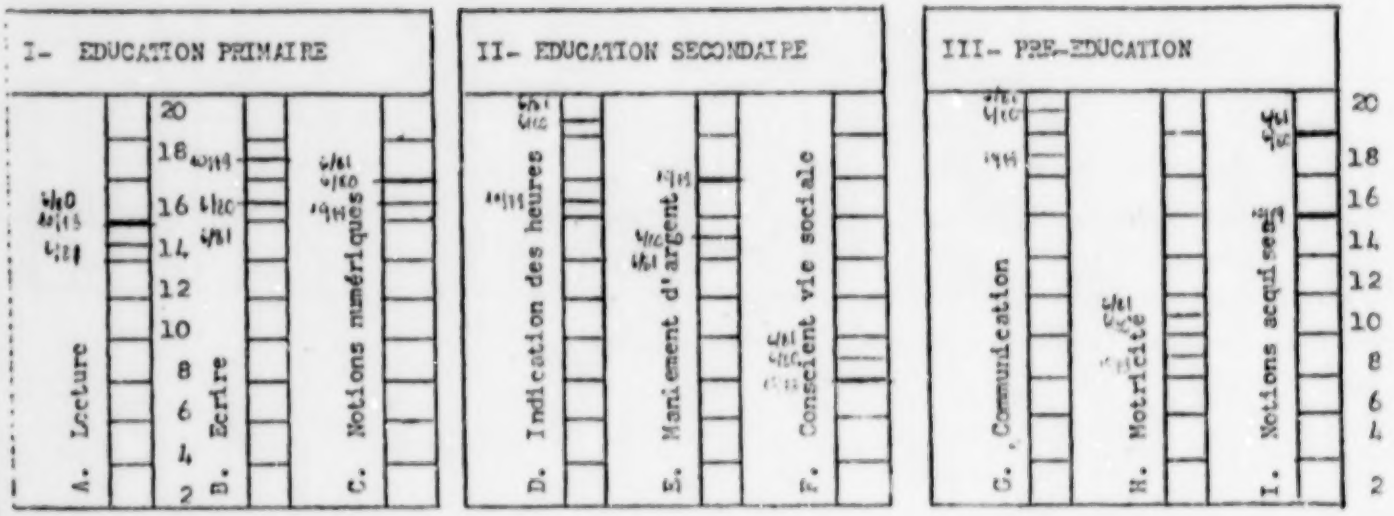

2. FORMATION PROFESSIONNELLE

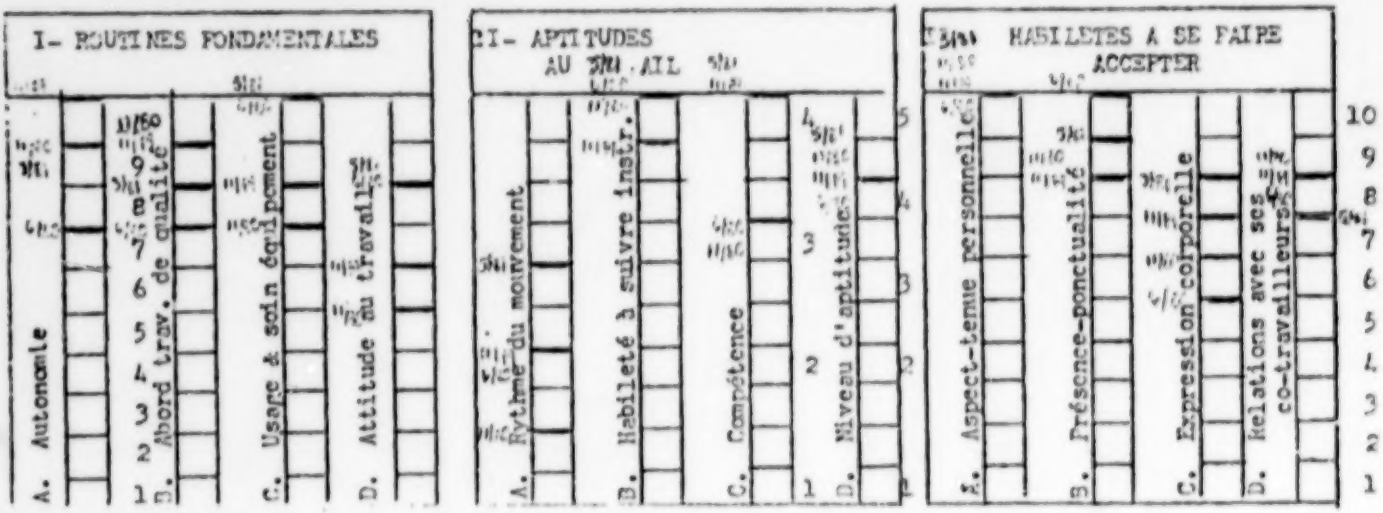

3. PRESENTIEL

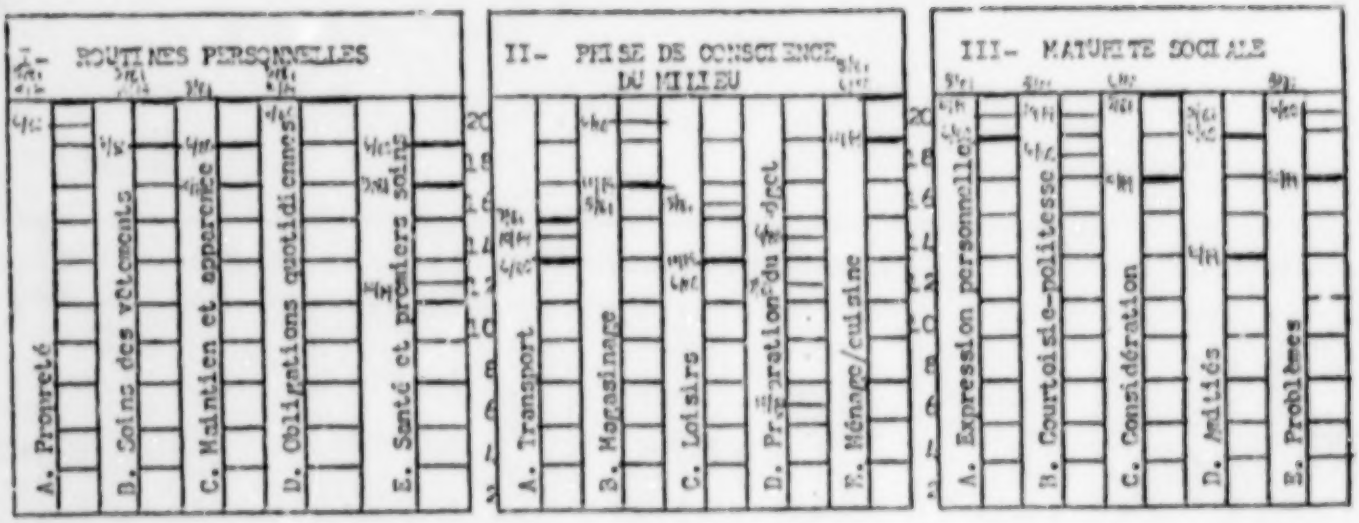

EVALUATIONS : 1. Octobre et novembre 1978 (API I.S.U)

2 Juin 1980 (API I.S.U)

3 Décembre 1980 (Programme personnalisé)

4 Mai et Juin 1981 (API I.S.U)

ADAPTATION DES FONCTIONS D'INTEGRATION

NOM: 4

1. EDUCATION SOCIALE

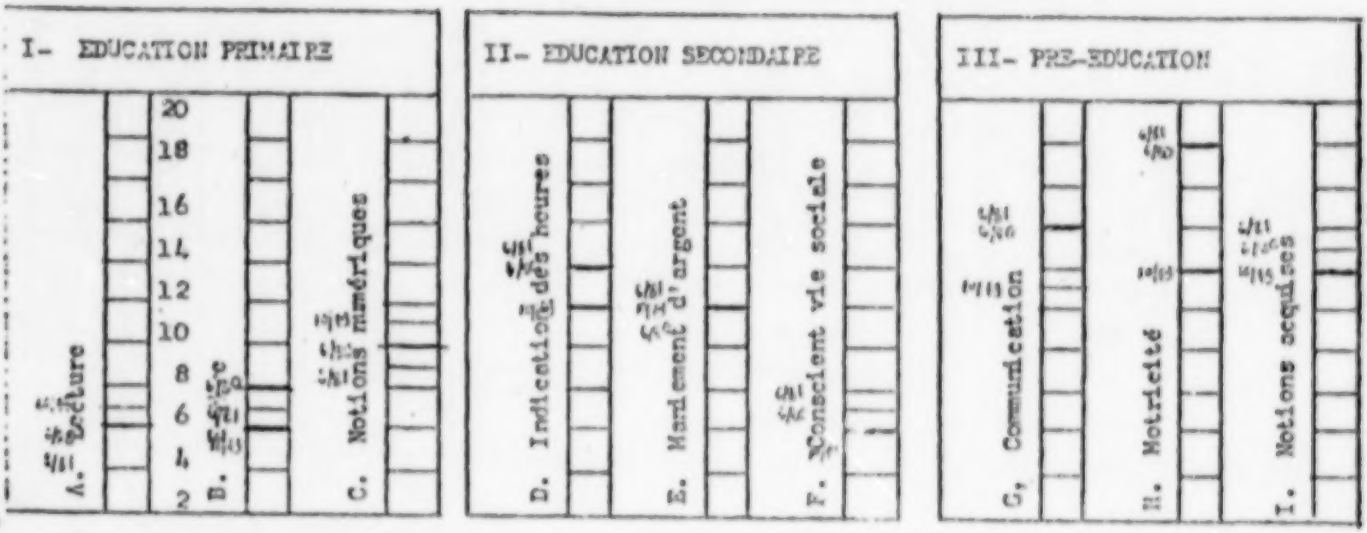

2. FORMATION PROFESSIONNELLE

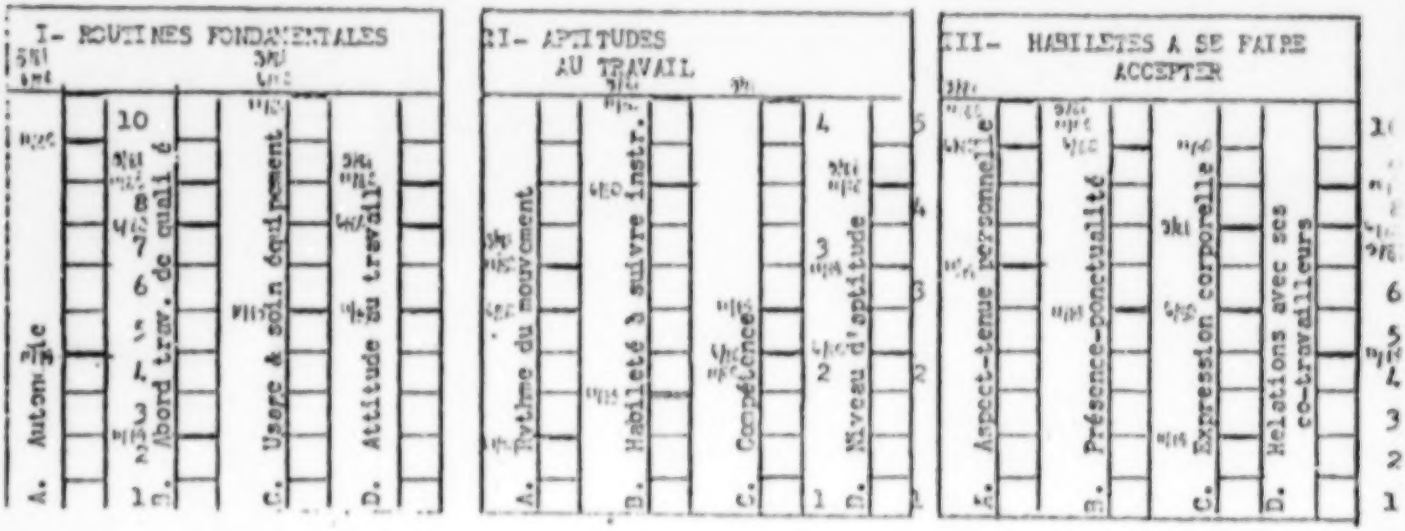

3. RESIDENTIEL

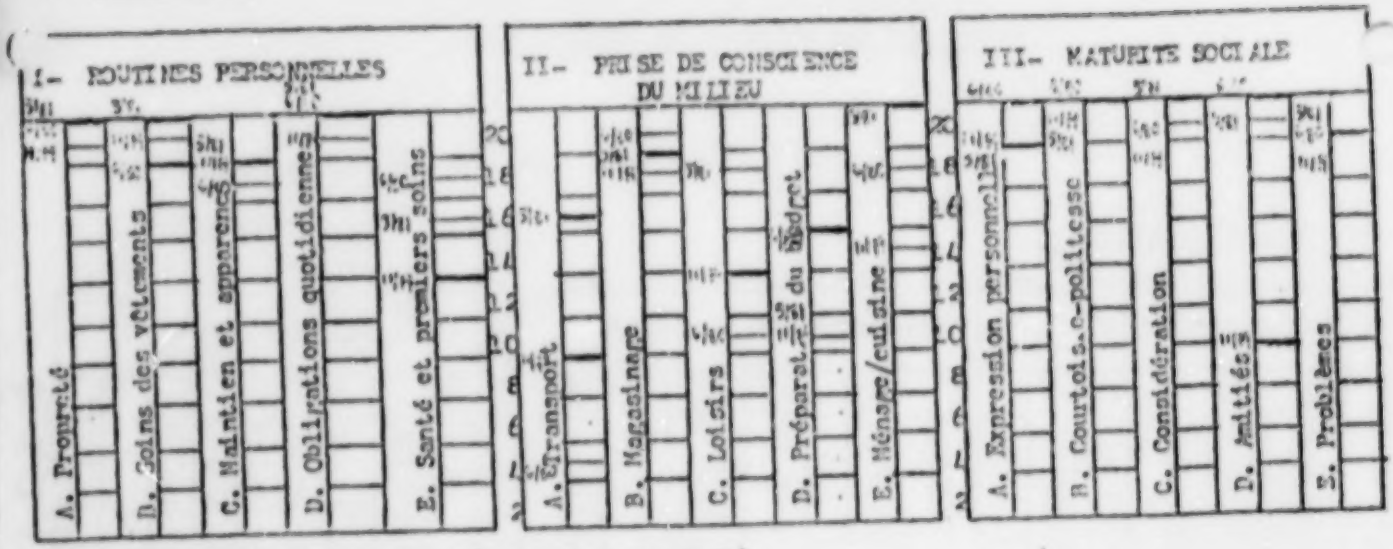

EVALUATIONS: A. Octobre et novembre 1969 (API I.E.II)

1. Juin 1970 (API I.E.II)
3. Décembre 1970 (Formation professionnelle)
4. Mai à Juin 1971 (API I.E.I)

ADAPTATION DES FONCTIONS D'INTEGRATION

NOM: 5

1. EDUCATION SOCIALE

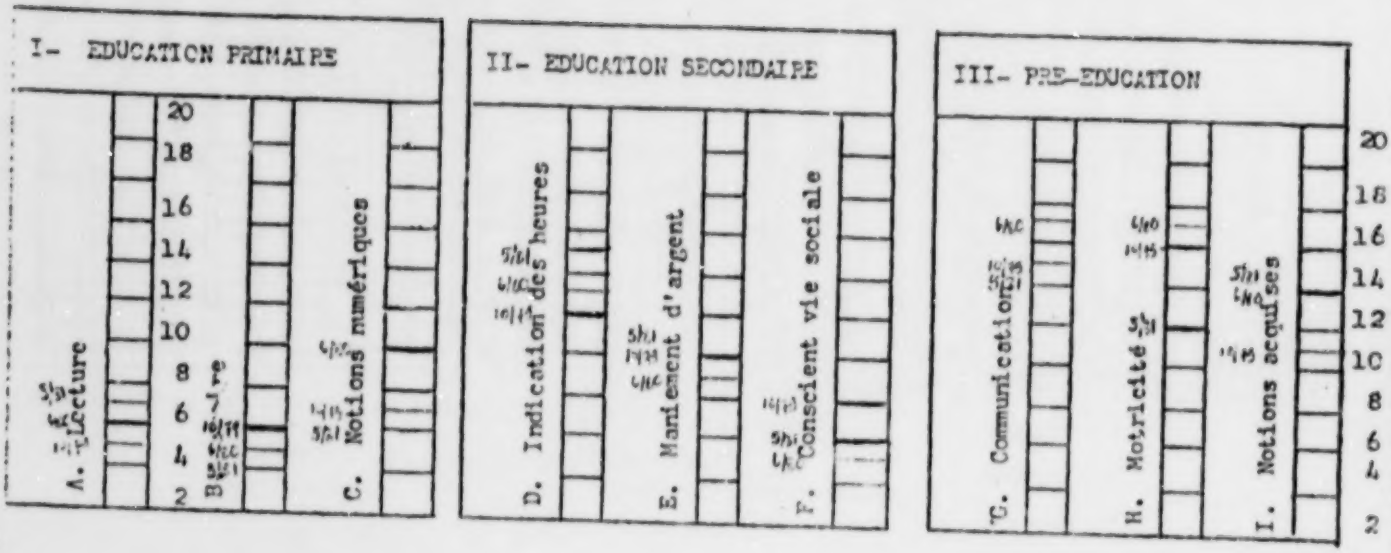

2. FORMATION PROFESSIONNELLE

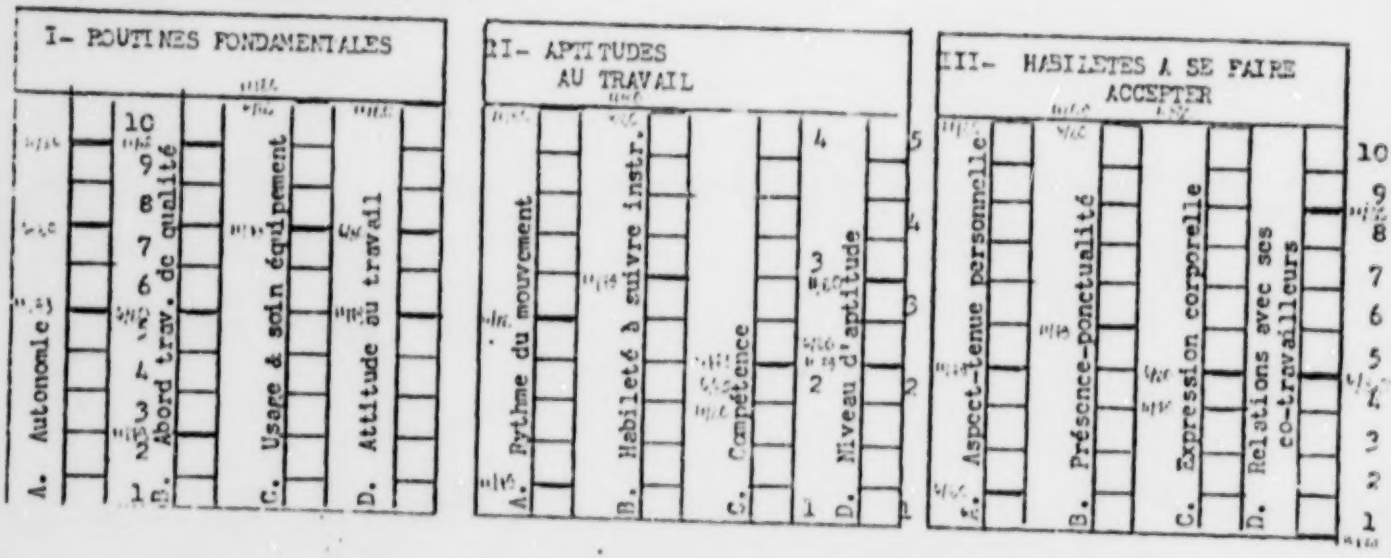

3. RESIDENTIEL

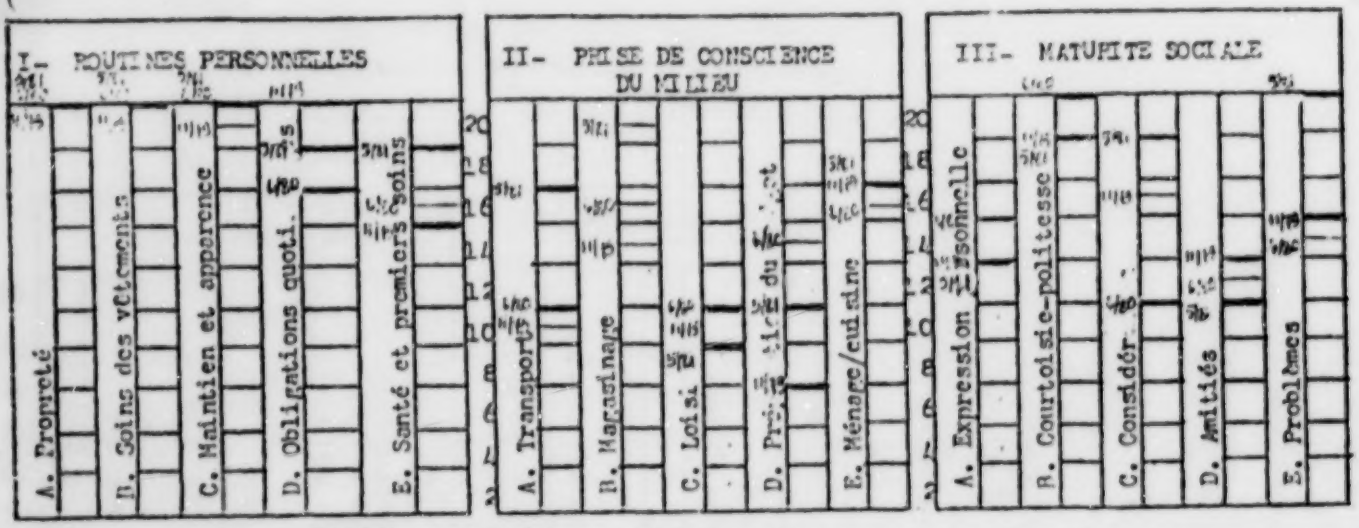

EVALUATIONS: 1. OCTOBRE à NOVEMBRE ASI9 (AFI I-II-III)

2. JUIN ASIO (AFI I-II-III)

3. NOVEMBRE AIIO (FORMATION PROFESSIONNELLE)

4. MAI à JUIN ASII (AFI-I-II-III)

3. PRESIDENTIEL

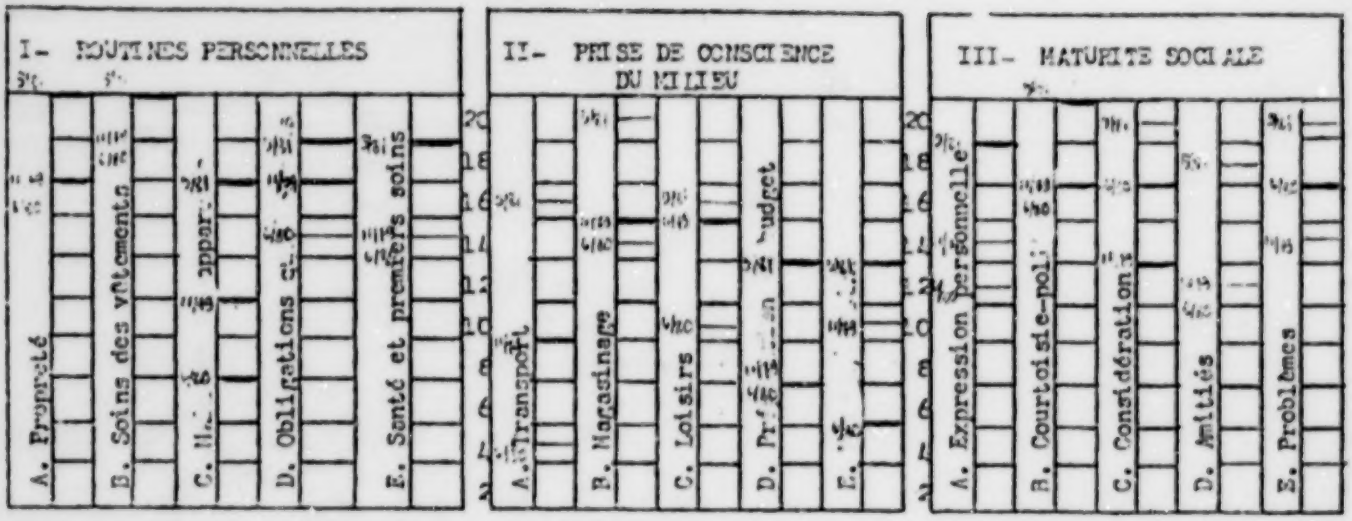

ÉVALUATIONS: 1. Début d'octobre (APT I-B-III)

2. Janvier (API I-B-III)

3. Décembre (FORMATION PROFESSIONNELLE)

4. Mai à fin

2. PRESIDENTIEL

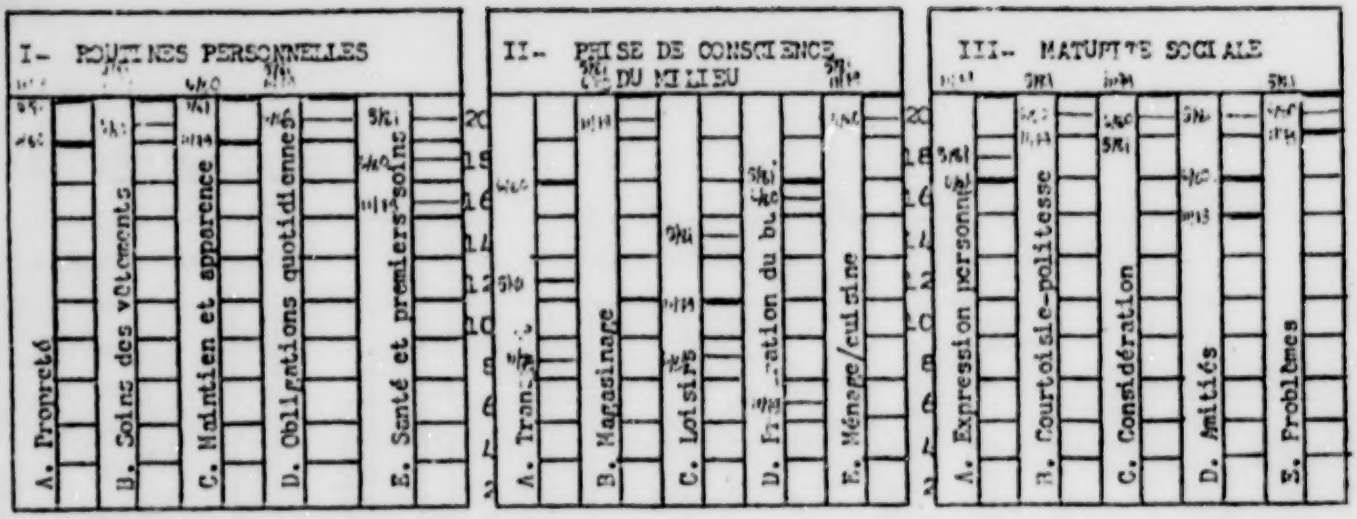

Evaluations: 1. Octobre à novembre 1969 (REF. I.B.III)

2. Juin 1970 (REF. I.B-III)

3. Décembre 1970 (FORMATION PROFESSIONNELLE)

4. Mai à Juin 1971 (REF I.B.III)

ADAPTATION DES FONCTIONS D'INTEGRATION

NOM: _____

1. EDUCATION SOCIALE

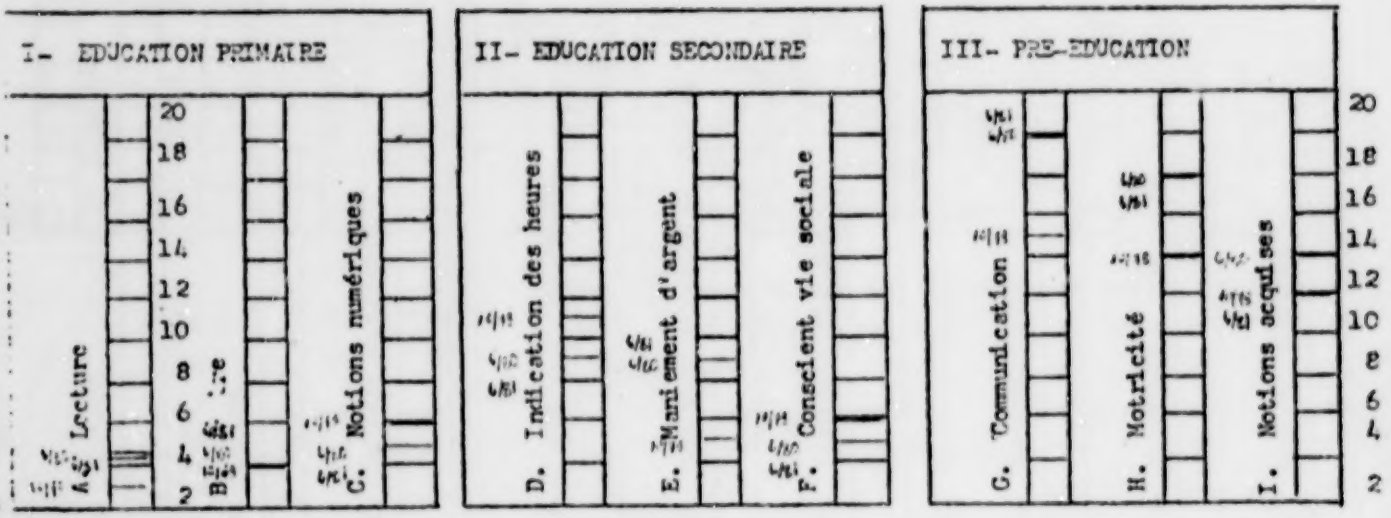

2. FORMATION PROFESSIONNELLE

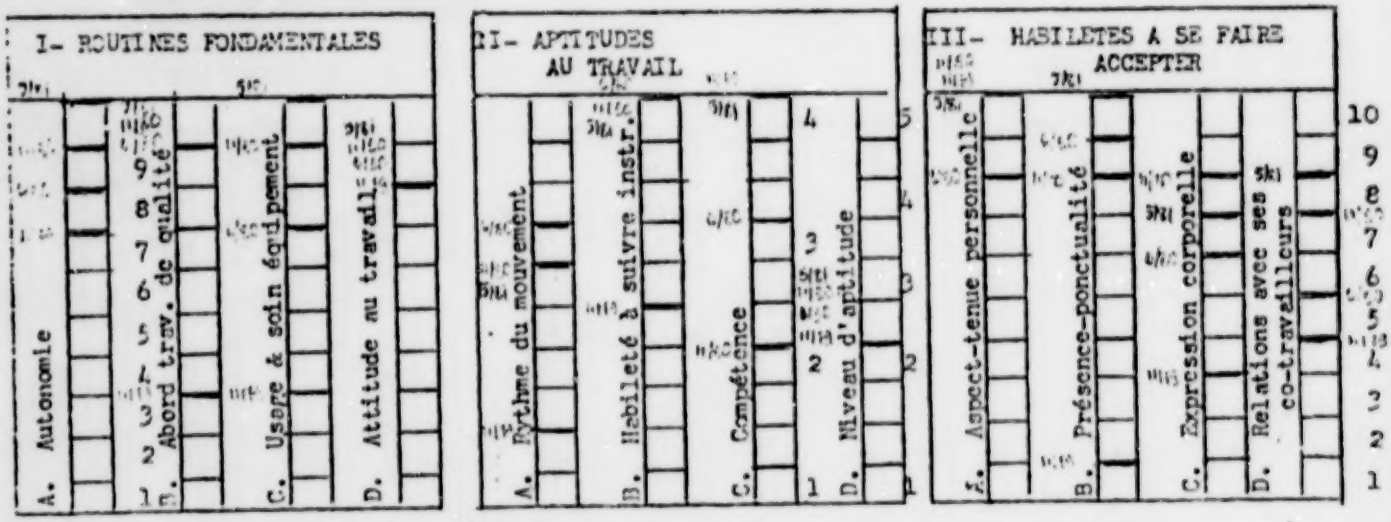

3. PRESIDENTIEL

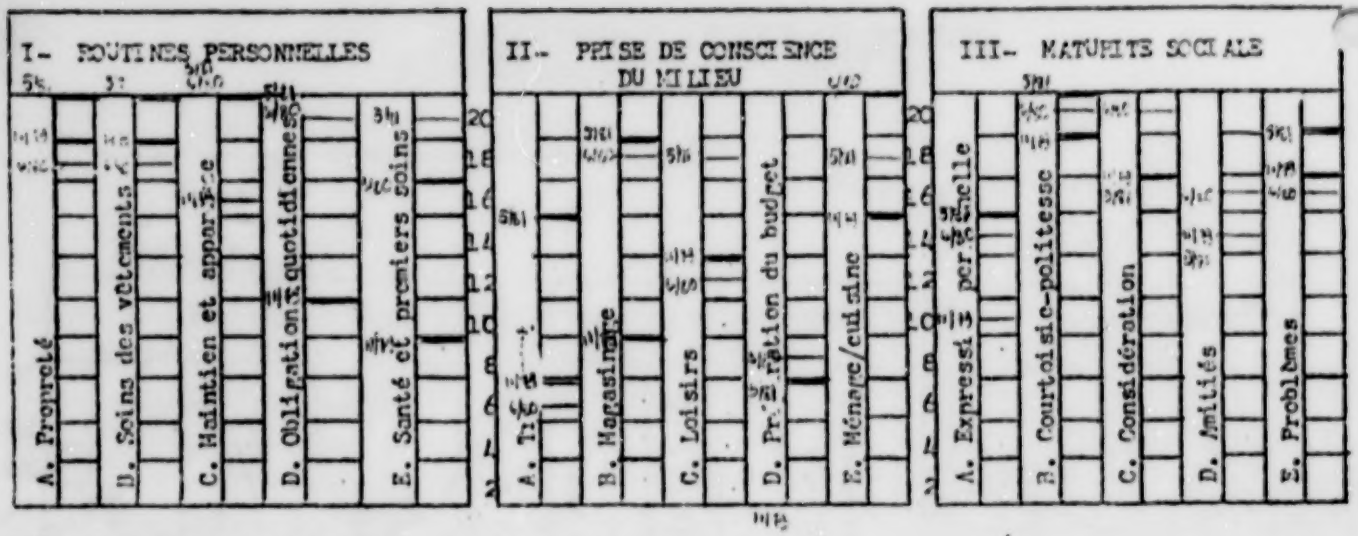

Evaluation: Octobre à novembre 1968 (ASI I-B-1)

2. Juin [illegible] (ASI I-B-1)

3. [illegible] 1969 (FORMATION PROFESSIONNELLE)

4. Mai à Juin 1954 (ASI I-B-1)

ADAPTATION DES FONCTIONS D'INTEGRATION

NOM: _____

1. EDUCATION SOCIALE

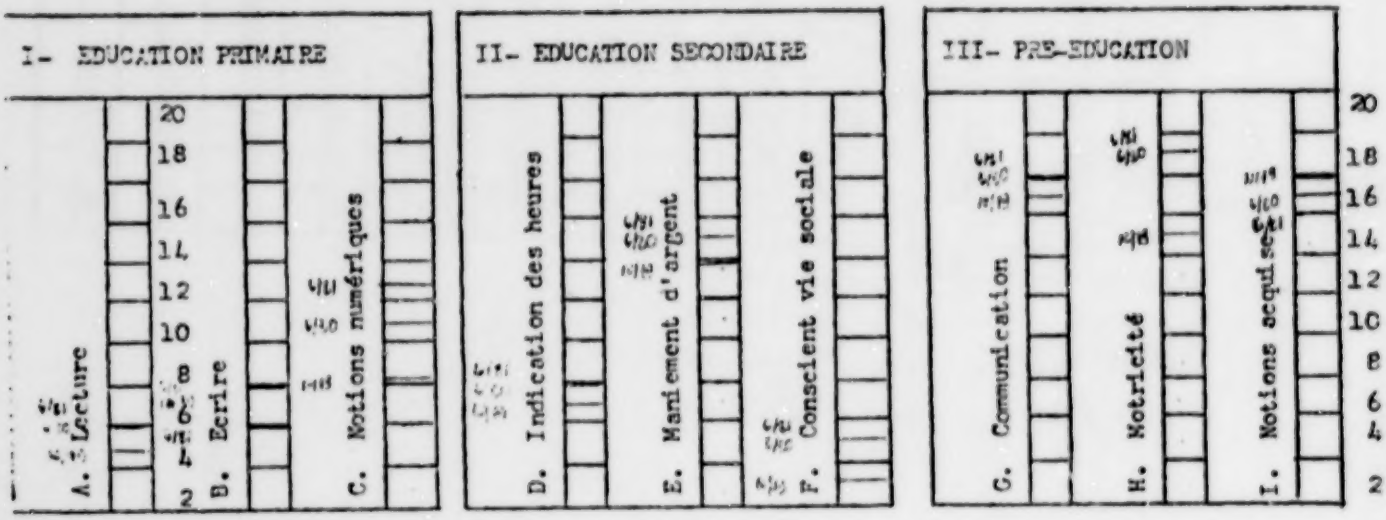

2. FORMATION PROFESSIONNELLE

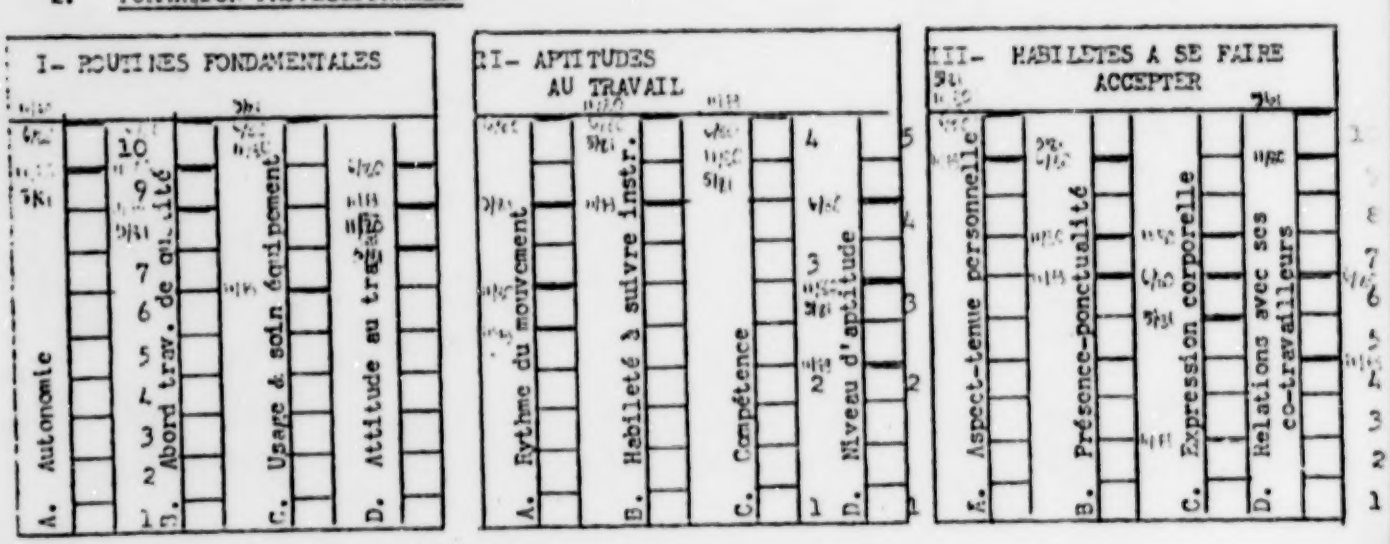

" 3. PRESCOLAIRE

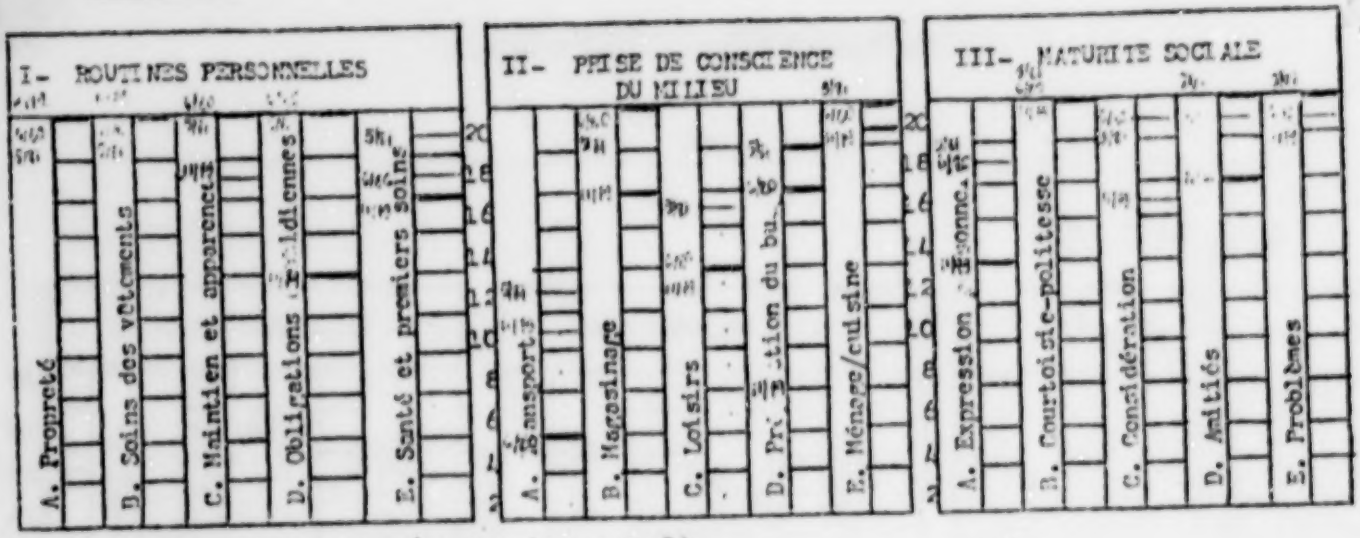

EVALUATIONS: 1. Octobre à novembre 1955 (AVI . I . II . III)

2. Juin 1956 (AVI . I . II . III)

3. [illegible] 1956 (FORMATION PROFESSIONNELLE)

4. Mai et Juin 1956 (AVI . I . II . III)

ADAPTATION DES FONCTIONS D'INTEGRATION

NOM: 3

1. EDUCATION SOCIALE

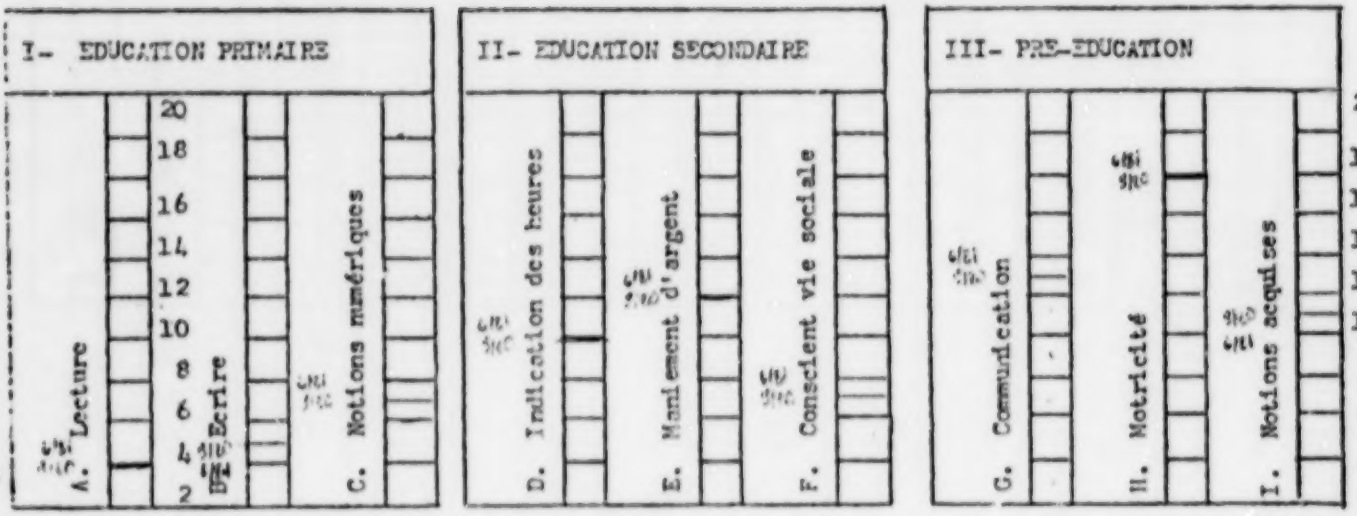

2. FORMATION PROFESSIONNELLE

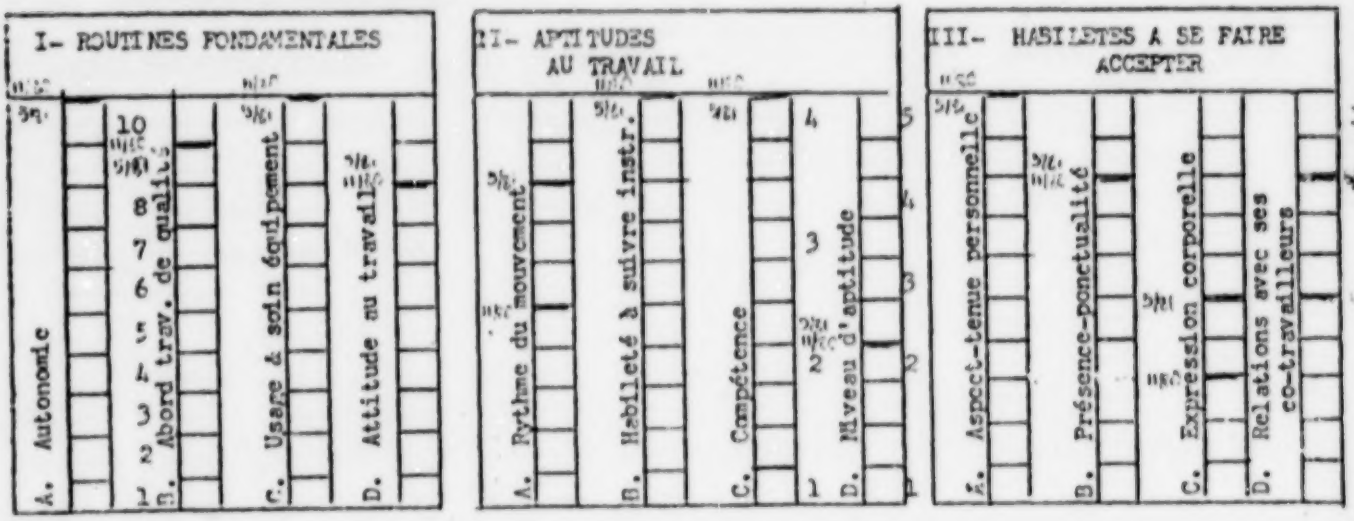

3. RESIDENTIEL

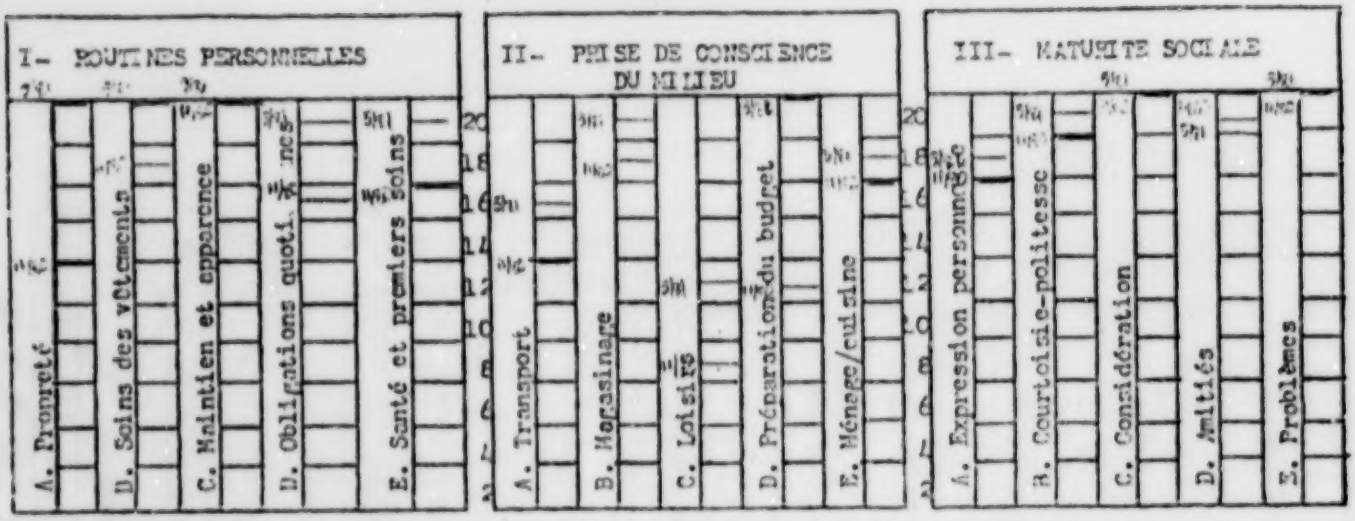

Evaluations : 1. Satisfaisant (ASI I)

2. Insatisfaisant (ASI 0-C)

ADAPTATION DES FONCTIONS D'INTEGRATION

NOM: AO

1. EDUCATION SOCIALE

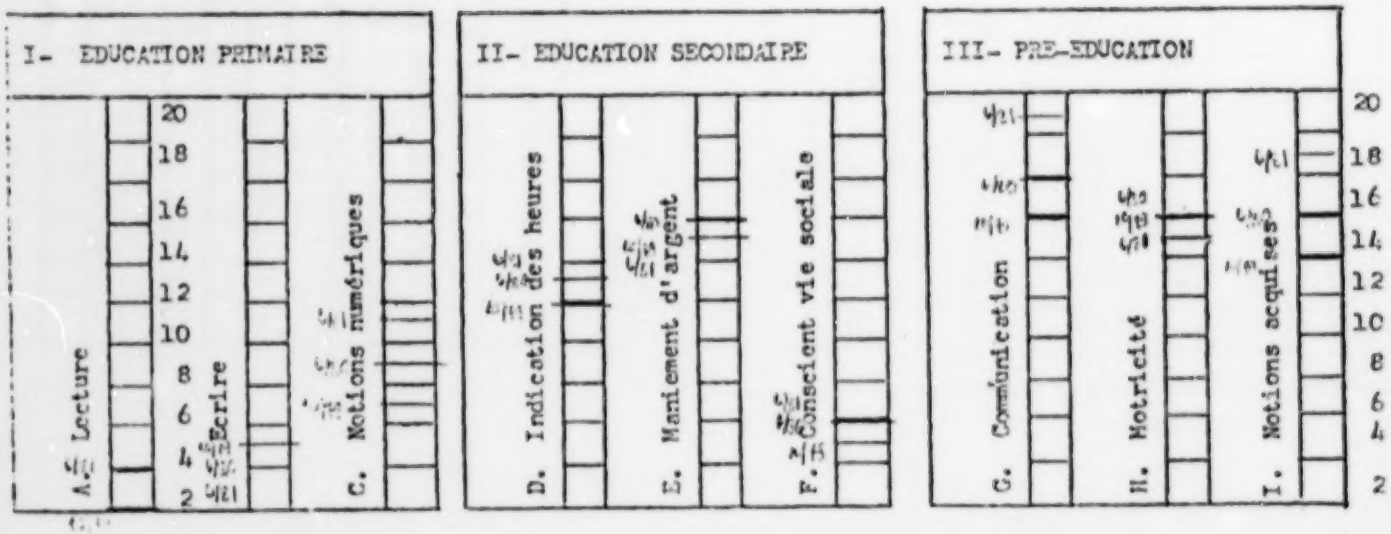

2. FORMATION PROFESSIONNELLE

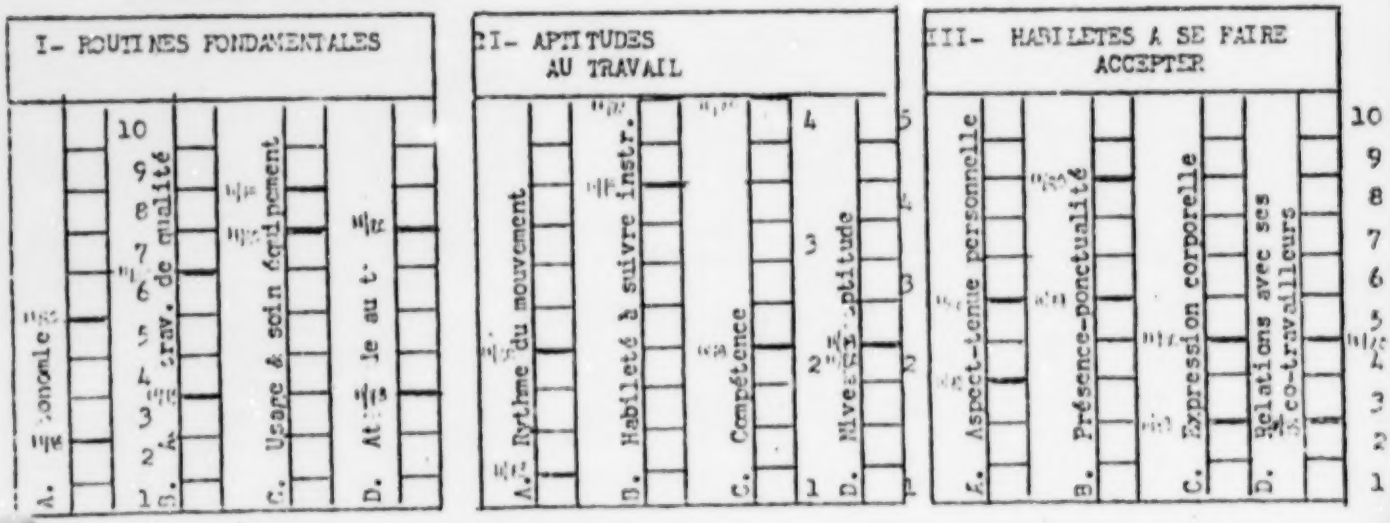

3. PRESIDENTIEL

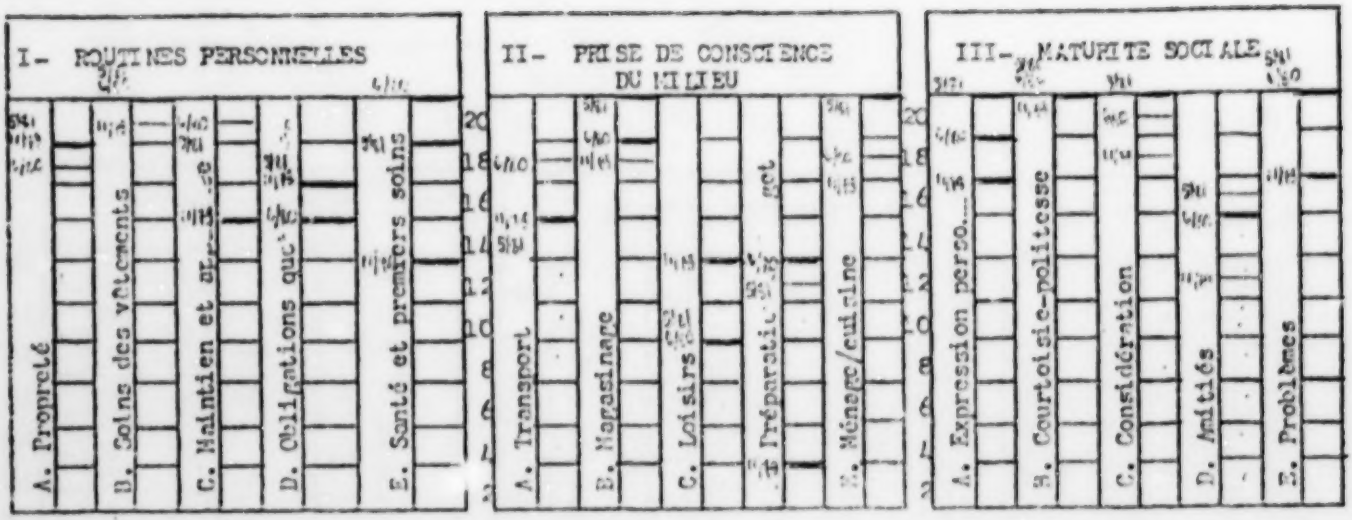

Expérimentation: A. Octobre à novembre 1966 (ABI I-II-III)

2. Juin 1967 (ABI I-II-III)

3. [illegible] 1967 (ECOLE PROFESSIONNELLE)

4. Mai à Juin 1968 (ABI I-II-III)